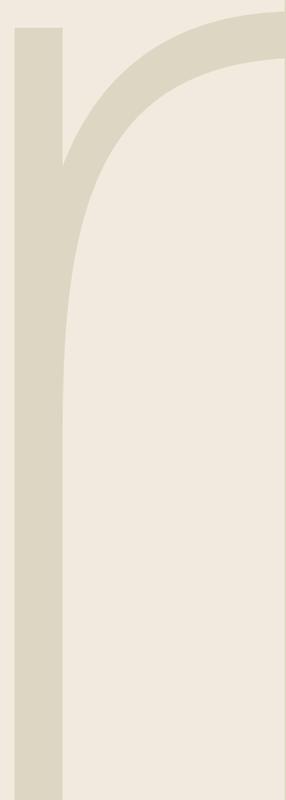


rallye
rapport annuel 2007



rallye

Société anonyme au capital de 127 008 420 euros
054 500 574 RCS PARIS
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris
Téléphone : 01 44 71 13 73 – Télécopie 01 44 71 13 70
Internet : www.rallye.fr
E-mail : info@rallye.fr

3	MESSAGE DU PRÉSIDENT	162	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
4	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2007 ET CHIFFRES CLÉS	166	RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2008
6	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	169	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2008
6	FAITS MARQUANTS	170	RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2008
11	PANORAMA DES ACTIVITÉS	172	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
19	PANORAMA FINANCIER	172	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
22	ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES	175	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL
24	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	183	INFORMATIONS BOURSIÈRES
27	DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	187	GESTION DES RISQUES
32	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	190	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES
45	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	191	TABLE DE CONCORDANCE
52	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT		
54	COMPTES CONSOLIDÉS		
54	BILAN CONSOLIDÉ		
56	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		
57	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		
59	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ		
61	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS		
138	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS		
140	COMPTES SOCIAUX		
140	BILAN DE LA SOCIÉTÉ		
142	COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ		
143	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ		
144	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX		
161	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX		

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Jean-Charles NAOURI

Président

André CRESTEY

Vice-Président

Didier CARLIER

Représentant de la société Foncière Euris

Jean CHODRON de COURCEL

Jacques DERMAGNE

Jacques DUMAS

Pierre FÉRAUD

Jean-Marie GRISARD

Représentant de la société Finatis

Christian PAILLOT

Catherine SOUBIE

Représentant de la société Euris

Gilbert TORELLI

Société Matignon Corbeil Centre

Société Matignon Diderot

Jean LÉVY

Censeur

(1) Renouvellements et nominations proposés
à l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008.

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Charles NAOURI

Président-Directeur Général

Didier CARLIER

Directeur Général Adjoint

Catherine SOUBIE

Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Henri-Pierre NAVAS

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Représenté par Catherine CHASSAING

MESSAGE DU PRÉSIDENT



En 2007, Casino, principale filiale de Rallye, a significativement renforcé son profil de croissance rentable. Tirés par l'international, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant ont progressé respectivement de 11,0% et 14,7%, démontrant l'efficacité des plans d'action opérationnels et la qualité du portefeuille d'actifs particulièrement bien positionné tant en France qu'à l'international. La France, qui enregistre une performance satisfaisante, a bénéficié du redressement commercial rapide de Franprix et de Leader Price. Grâce au programme de cessions d'un montant de 2,5 milliards d'euros, finalisé dans d'excellentes conditions, la structure financière a pu être significativement renforcée.

En France, les politiques commerciales mises en œuvre, adaptées à chaque enseigne, et la maîtrise des coûts opérationnels ont conduit à une progression des ventes et à une accélération de la croissance du résultat opérationnel courant. L'international, porté par le dynamisme des ventes en Amérique du Sud et en Asie et bénéficiant de la consolidation par intégration globale d'Exito à partir du 1^{er} mai 2007, confirme son rôle moteur dans la croissance. Casino dispose ainsi de solides fondamentaux sur lesquels s'appuyer pour accélérer la croissance organique du chiffre d'affaires et enregistrer une nouvelle croissance du résultat opérationnel courant en 2008.

Groupe GO Sport enregistre en 2007 une amélioration de son résultat opérationnel courant à - 3,4 millions d'euros, contre - 11,9 millions d'euros en 2006, et ce malgré la stabilité du chiffre d'affaires. Les performances commerciales sont contrastées, le dynamisme des ventes de Courir et GO Sport Pologne compensant le chiffre d'affaires en retrait de GO Sport France. La rentabilité est en nette amélioration du fait de l'augmentation de la marge commerciale et de la maîtrise des charges d'exploitation. Les efforts de réduction des stocks et la cession de murs de magasins ont permis de renforcer la structure financière en diminuant l'endettement de moitié à 41 millions d'euros. La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action, qui a déjà permis d'amorcer le redressement en 2007, devrait permettre d'assurer le retour à la profitabilité.

Enfin, le portefeuille d'investissements a contribué au résultat opérationnel courant du Groupe à hauteur de 95 millions d'euros, contre 38 millions d'euros l'année passée. Évalué à 614 millions d'euros, il est en croissance de 20% essentiellement par valorisation des actifs comparés à fin 2006. Le portefeuille devrait continuer à créer de la valeur en 2008.

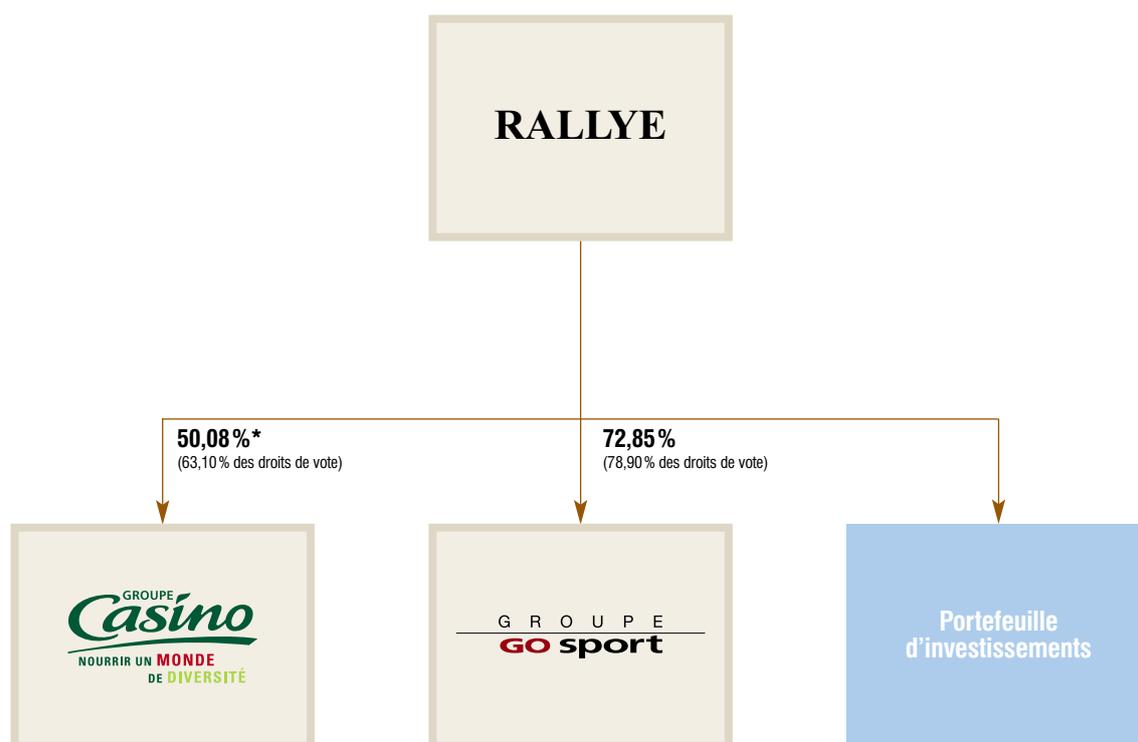
Au total, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés de Rallye sont en croissance respective de 10,6% et 20,7%, le résultat net part du groupe atteignant 288 millions d'euros contre 147 millions d'euros en 2006. Rallye continue de bénéficier d'une excellente situation de liquidité avec 1,3 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles.

Au regard de ces performances, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 4 juin 2008 le versement d'un dividende de 1,83 € par action, en progression de 5,2% par rapport au dividende 2006, dont un acompte de 0,80 € a été mis en paiement le 5 octobre 2007.

Enfin, j'adresse mes remerciements aux équipes internes, aux partenaires, à l'ensemble des collaborateurs de Rallye, qui, par leur implication dans leur travail et leur enthousiasme, contribuent à la bonne dynamique collective et permettent au Groupe d'envisager l'avenir avec confiance et sérénité.

Jean-Charles NAOURI

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2007



■ Sociétés cotées en Bourse.

* En pourcentage des actions ordinaires

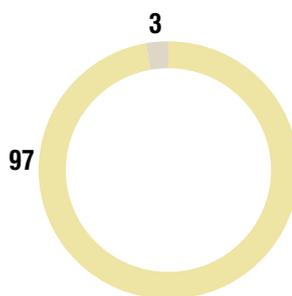
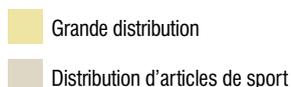
PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

Activités poursuivies (En millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires HT	25 755	23 282	21 120
EBITDA ⁽¹⁾	1 883	1 583	1 437
Résultat opérationnel courant	1 261	1 045	959
Résultat net des activités poursuivies	680	425	256
dont part du Groupe	215	69	(6)
Résultat net des activités abandonnées	154	174	31
dont part du Groupe	73	78	10
Résultat net	834	599	287
dont part du Groupe	288	147	4
Capitaux propres – part du Groupe	1 942	1 472	1 361
Capitalisation boursière au 31 décembre	2 069	1 609	1 408
Effectifs moyens (nb)	165 975	136 931	130 710

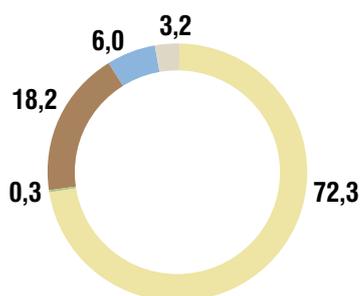
(1) EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

CHIFFRES CLÉS

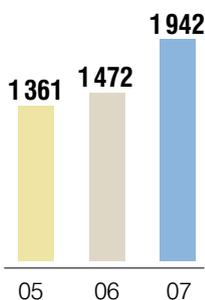
Chiffre d'affaires, par activité au 31 décembre 2007 (en %)



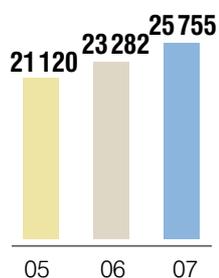
Chiffre d'affaires par zone géographique au 31 décembre 2007 (en %)



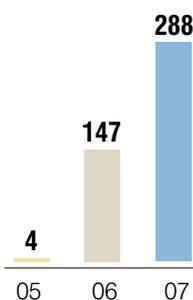
Capitaux propres, part du Groupe (en millions d'euros)



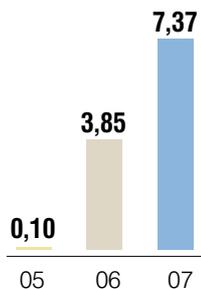
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



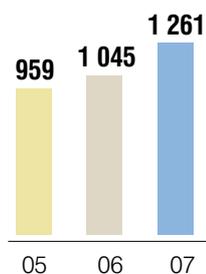
Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)



Résultat net, part du Groupe par action (en euros par action)



Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)



05 ► 36 583 988 06 ► 38 094 968 07 ► 39 078 298
Nombre moyen pondéré d'actions

RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS

CASINO : FORTE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (CA) ET DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC), TIRÉE PAR L'INTERNATIONAL, ET PERFORMANCE SATISFAISANTE DE LA FRANCE AVEC LE REDRESSEMENT COMMERCIAL RAPIDE DE FRANPRIX ET DE LEADER PRICE

Les résultats du Groupe en 2007 démontrent l'efficacité des plans d'actions opérationnels et la qualité du positionnement du portefeuille d'actifs, tant en France qu'à l'international. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 24972 millions d'euros, en croissance de 11,0%. Le résultat opérationnel courant est en hausse de 14,7% à 1 196 millions d'euros et le résultat net part du groupe, en progression de 35,7%, s'établit à 814 millions d'euros.

En France, les politiques commerciales mises en œuvre, adaptées à chaque enseigne, ainsi que la maîtrise des coûts opérationnels ont permis la progression des ventes et du ROC. Après la reprise du management opérationnel de Franprix et de Leader Price au printemps 2007, le redressement commercial des deux enseignes a été visible dès le quatrième trimestre et devrait se confirmer en 2008.

L'international confirme son rôle moteur dans la croissance du groupe Casino, qui bénéficie du dynamisme des ventes en Amérique du Sud et en Asie ainsi que de la consolidation par intégration globale d'Exito depuis le 1^{er} mai 2007. Le profil de rentabilité à l'international est en forte amélioration, grâce à la croissance organique très soutenue en Amérique du Sud et en Asie, à la hausse de la profitabilité dans ces deux zones prioritaires et au remodelage du portefeuille d'actifs.

RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE CASINO

La structure financière du groupe Casino a été significativement renforcée notamment grâce à la finalisation dans d'excellentes conditions du programme de cessions à hauteur de 2,5 milliards d'euros. La dette financière nette à fin 2007 est stable à 4 410 millions d'euros, et ce malgré l'intégration d'Exito. Le ratio DFN/EBITDA a été ramené à 2,45 contre 2,81 à fin 2006.

GRUPE GO SPORT : AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ ET DE LA STABILITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé de Groupe GO Sport s'élève à 773,1 millions d'euros, en hausse de 0,2%. En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport recule de 2,0% avec une base de comparaison élevée après deux années de surperformance du marché. Courir confirme en revanche sa position de leader sur le marché de la basket avec une croissance de 3,0% de son chiffre d'affaires. A l'international, la progression du chiffre d'affaires est portée par la forte croissance de la Pologne (+31,2%). Le ROC s'améliore de 8,5 millions d'euros pour s'établir à -3,4 millions d'euros sous l'effet de l'augmentation du taux de marge commerciale et de la maîtrise des charges d'exploitation. Le résultat net s'élève à +12,9 millions d'euros, intégrant 23,1 millions d'euros de plus-value après impôts sur la cession des murs de 6 magasins. Groupe GO Sport a renforcé sa structure financière et affiche un endettement net de 41,0 millions d'euros à fin 2007, grâce à la cession des murs à hauteur de 34,3 millions d'euros et à l'amélioration du besoin en fonds de roulement.



Supermarché Casino, Cannes, France



Géant, Bourges, France



Petit Casino, Vannes, France



Vival, Albertville, France



Super de Boer, Baarl-Nassau, Pays-Bas

REMISE D' ACTIONS RALLYE DANS LE CADRE DE LA CONVERSION DE L'OCEANE

Dans le cadre de la conversion de 3 314 454 OCEANE Rallye, Rallye a remis 3 127 264 actions nouvelles et 253 478 actions existantes suite à l'exercice d'autant d'options d'achat Rallye acquises en février 2005 en couverture de l'OCEANE. Le taux de conversion des OCEANE Rallye s'établit ainsi à 55%.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Annulation d'actions en propre Rallye au 1^{er} trimestre 2008

Au cours du premier trimestre 2008, Rallye a procédé à l'annulation de 316 452 actions en propre. À l'issue de cette opération, le capital social de la société Rallye est fixé à 127 008 420 euros et est divisé en 42 336 140 actions.

Achat d'ADP Casino au premier trimestre 2008

Rallye a acquis 665 818 ADP Casino au cours du premier trimestre 2008, pour un montant total de 34 millions d'euros.

Renforcement de Casino dans Super de Boer au premier trimestre 2008

Le 28 janvier 2008, le Groupe a notifié au directoire de Super de Boer son intention d'acquérir 7 millions d'actions représentant 6% du capital de Super de Boer, auprès d'Amber Fund à un prix par action de 3,8 euros. L'acquisition a eu lieu le 19 février 2008.

Le 17 mars 2008, le Groupe a acquis 6% du capital de Super de Boer auprès d'Amber Fund à un prix de 4,3 euros par action. Cette opération, d'un montant de 30 millions d'euros, porte la participation de Casino dans Super de Boer à 57% du capital et des droits de vote.

Cession par Casino d'un bloc d'actions Mercialys en avril 2008

Le 3 avril 2008, Casino a procédé à la cession hors marché d'un bloc de 1 357 962 actions Mercialys au prix de 27,75 euros par action, soit un montant total de 37,7 millions d'euros.

Cette transaction permet à Casino de ramener sa participation dans le capital de Mercialys de 61,48% à 59,67%, conformément à l'obligation SIIC 4 (disposition conditionnant le maintien du régime fiscal SIIC à la détention par l'actionnaire principal de moins de 60% de leur capital et droits de vote).



Courir, Champs-Élysées, Paris, France



Go Sport, Saint-Cloud, France

RAPPORT DE GESTION

PANORAMA DES ACTIVITÉS

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et celui de la distribution spécialisée à travers ses deux principales filiales, Casino et Groupe GO Sport.

Principal actif de Rallye, dont il représente 97 % du chiffre d'affaires consolidé, Casino est un acteur majeur de la distribution à dominante alimentaire en France avec un réseau d'enseignes multiformats, et bénéficie à l'international de positions de leadership dans les régions à fort potentiel, l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est.

Spécialisé dans la distribution d'articles de sport, Groupe GO Sport est, avec ses enseignes GO Sport et Courir, l'un des principaux groupes de distribution d'articles de sport en France et en Pologne.

Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié constitué d'une part d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés et d'autre part de programmes immobiliers directs avec trois projets en portefeuille au 31 décembre 2007.

CASINO

En 2007, Casino a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 24 972 millions d'euros, en progression de 11,0%. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 1 196 millions d'euros, enregistrant une croissance de 14,7%.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe se décomposent comme suit :

Chiffre d'affaires (En millions d'euros)	2007	2006	Variation
France	17 915	17 599	+ 1,8%
International	7 057	4 906	+ 43,8%
Amérique du Sud	4 686	2 637	+ 77,7%
Asie	1 536	1 445	+ 6,2%
Océan Indien	834	823	+ 1,3%
Pologne (activités poursuivies)	1	1	
Total Groupe	24 972	22 505	+ 11,0%

Résultat opérationnel courant (En millions d'euros)	2007	2006	Variation
France	880	852	+ 3,3%
International	316	191	+ 65,4%
Amérique du Sud	192	87	+ 120,2%
Asie	82	56	+ 47,0%
Océan Indien	47	52	- 9,6%
Pologne (activités poursuivies)	(6)	(4)	
Total Groupe	1 196	1 043	+ 14,7%

France

La France représente 72% du chiffre d'affaires et 74% du résultat opérationnel courant du Groupe.

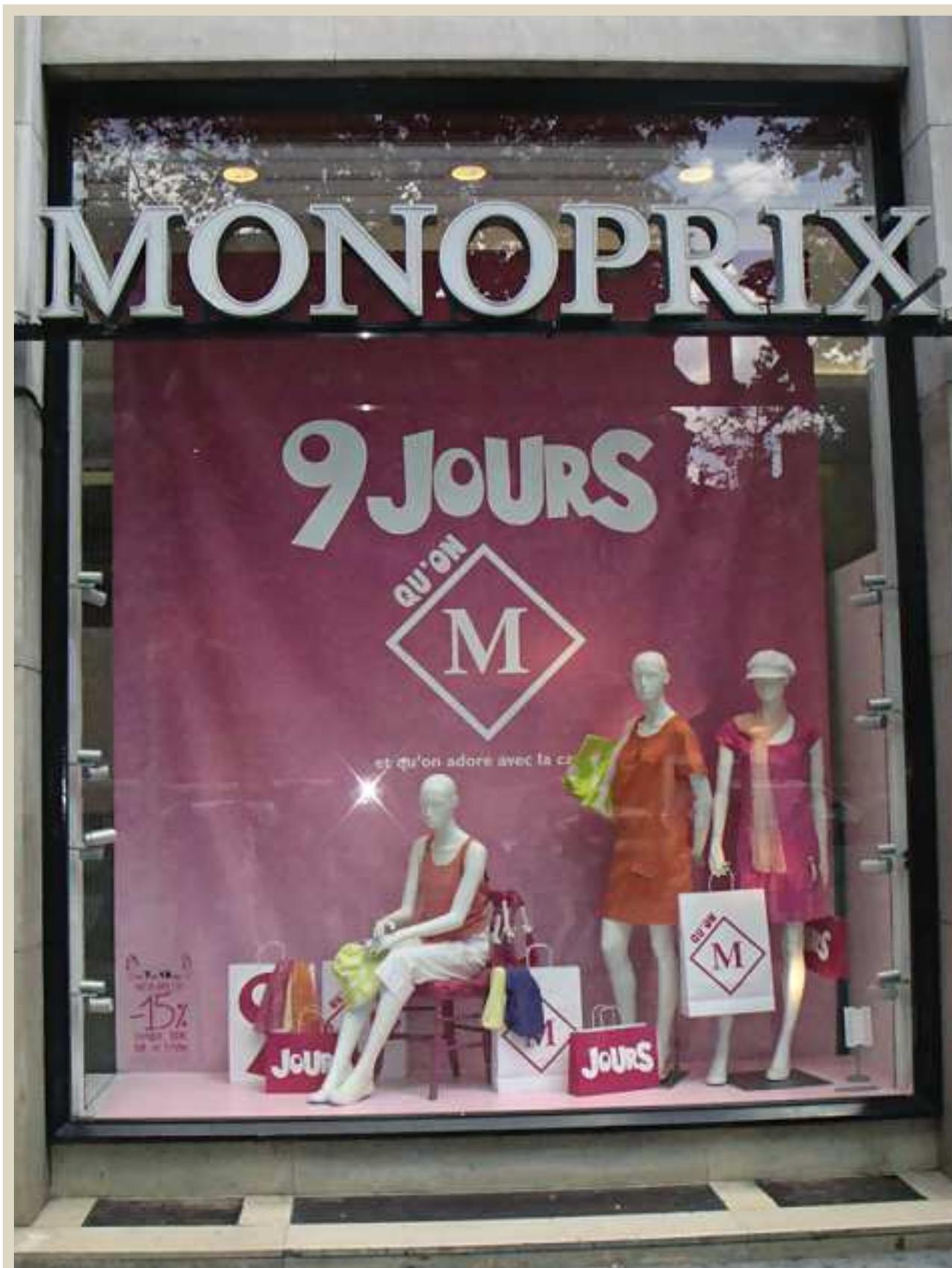
En France, les ventes sont en hausse de 3,1% (hors Franprix et Leader Price). Le ROC progresse de 3,3%, reflétant la mise en œuvre de politiques commerciales adaptées à chaque enseigne, conjuguée à une bonne maîtrise des coûts opérationnels.

Après la reprise du management opérationnel de Franprix et de Leader Price au printemps 2007, le redressement commercial des deux enseignes a été visible dès le quatrième trimestre et devrait se confirmer en 2008.

L'accélération de la croissance est attribuable à la bonne dynamique commerciale de l'ensemble des formats de proximité et en particulier des supermarchés Casino et Monoprix, ainsi qu'aux hypermarchés Géant Casino, qui ont maintenu une part de marché stable.

L'amélioration de la marge opérationnelle courante est due notamment à un effet mix marque et mix produit favorable, grâce au renforcement de la marque propre et des produits frais, ainsi qu'à la bonne maîtrise des coûts opérationnels, qui ont compensé le recul de la marge au second semestre lié à la relance commerciale de Franprix et de Leader Price.

Les autres activités (immobilier, Cdiscount, Banque Casino et



Monoprix, Champs-Élysées, Paris, France

Casino Restauration) confirment leur fort dynamisme commercial avec une croissance très soutenue de leur chiffre d'affaires.

L'année 2007 confirme une fois de plus la pertinence de la stratégie multiformat du groupe Casino permettant d'afficher un positionnement de plus en plus différencié.

Le chiffre d'affaires de Casino en France se décompose comme suit selon les formats :

Chiffre d'affaires (En millions d'euros)	2007	2006	Variation
Hypermarchés Géant	6 299	6 294	+ 0,1 %
Discount ⁽¹⁾	3 915	4 021	-2,6%
Proximité ⁽²⁾	6 569	6 326	+ 3,8%
Autres activités	1 131	958	+ 18,1 %
TOTAL FRANCE	17 915	17 599	+ 1,8 %

– La part de marché des **hypermarchés Géant Casino** est stable sur l'année. Les ventes ont été portées par celles de l'alimentaire, tirées par une croissance à deux chiffres de la marque propre et par une politique commerciale ciblée reposant sur la revalorisation des espaces frais et l'optimisation de la politique tarifaire avec l'outil dunnhumby. Le recul des ventes du non-alimentaire reflète notamment l'impact de la poursuite du travail de recentrage du portefeuille pour une offre plus différenciée. Les hypermarchés voient ainsi leur marge commerciale progresser, grâce à un mix marque favorable et à la réduction de la démarque liée à une meilleure gestion des stocks. Le programme d'excellence opérationnelle mis en place a permis un bon contrôle des coûts. La priorité est également donnée au développement et à la modernisation des galeries marchandes par un renforcement de l'attractivité commerciale des sites et la création de valeur foncière.

– Les ventes en hausse de 5,8 % des **supermarchés Casino** démontrent le fort dynamisme de l'enseigne, traduisant le renforcement de son attractivité commerciale. Celle-ci repose principalement sur le développement de la marque propre, une politique tarifaire et une offre produit optimisées par la collaboration avec dunnhumby et la poursuite du déploiement du programme d'excellence opérationnelle. L'expansion, justifiée par la performance économique des supermarchés Casino, a été poursuivie à un rythme soutenu en 2007 entraînant un gain de part de marché de 0,1 point sur l'ensemble de l'année.

– **Monoprix** maintient un excellent niveau de rentabilité et confirme l'attractivité de son concept unique, qualitatif et moderne de « citymarché » comme en témoigne la forte croissance des ventes à 3,8%. En 2007, Monoprix a poursuivi sa politique d'expansion volontariste, à la fois via le déploiement de l'enseigne (8 ouvertures) et via le développement accéléré des nouveaux concepts (ouverture de onze Monop' et quatre Beauty Monop').

– Les ventes des **supérettes** aux enseignes Petit Casino, Spar, Vival et EcoService sont stables et la marge opérationnelle se maintient

à un niveau élevé. Les supérettes bénéficient d'un maillage inégalé sur le territoire français, confirmant le leadership du Groupe. L'arrivée de nouveaux affiliés démontre l'attractivité du modèle, qui s'appuie sur un savoir-faire reconnu, avec près de 4 000 magasins franchisés à fin 2007. L'innovation continue, avec la poursuite des nouveaux concepts de distribution automatique (Petit Casino 24 et l'Express by Casino) et de corners dans les aéroports et les gares.

– Depuis la reprise du management opérationnel de **Franprix** et de **Leader Price** au printemps 2007, le redressement commercial a été amorcé. Les premiers effets des plans de relance commerciale ont été visibles dès le quatrième trimestre, avec l'arrêt de l'érosion des ventes tous magasins, le retour à la croissance à magasins comparables pour Franprix et le recul limité des ventes à magasins comparables pour Leader Price. La marge opérationnelle en recul à 6,9% contre 7,4% en 2006 traduit l'impact des plans de relance. Le redressement sera poursuivi en 2008.

– Les autres activités du Groupe ont vu leur chiffre d'affaires croître de 18,1% à 1 131 millions d'euros et leur résultat opérationnel courant diminuer de 2,9% à 65 millions d'euros.

- **CDiscourt**, leader français du marché de l'e-commerce, maintient une forte croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de plus de 25% ;

- les revenus locatifs de **Mercialys** sont en hausse de 20,9%, portés par une forte croissance organique et une politique de croissance externe active ;

- **Banque Casino** enregistre une progression de sa production de crédit supérieure à celle du marché et une hausse des encours de près de 17,3% ;

- **Casino Restauration** poursuit son repositionnement commercial, notamment au travers de nouvelles initiatives telles que les restaurants à thème et les comptoirs Casino.

International

En 2007, l'international confirme son rôle moteur dans la croissance de Casino, qui bénéficie de la consolidation par intégration globale d'Exito depuis le 1^{er} mai 2007 ainsi que de l'accélération de la croissance organique en Amérique du Sud (14,8%) comme en Asie (9,8%). Grâce à l'amélioration de la rentabilité dans ces deux zones et au remodelage du portefeuille d'actifs, le profil de rentabilité à l'international est en forte amélioration. L'international représente 28% du chiffre d'affaires et 26% du résultat opérationnel courant du Groupe. Le chiffre d'affaires consolidé 2007 des filiales internationales s'élève ainsi à 7 057 millions d'euros, en hausse de 43,8%, et le résultat opérationnel courant progresse de 65,4% à 316 millions d'euros.

Les activités de Casino à l'international se concentrent sur deux zones prioritaires : l'Amérique du Sud avec CBD au Brésil et Exito en Colombie, et l'Asie du Sud-Est avec Big C en Thaïlande et Vindémia notamment au Vietnam.

– La forte croissance des activités en **Amérique du Sud** reflète l'effet positif de la consolidation d'Exito et de la progression des ventes de CBD portées par sa politique dynamique d'expansion

(1) Franprix et Leader Price.

(2) Supermarchés, Monoprix et supérettes.



Exito, Colombie



Pao de Açúcar, Brésil

(ouvertures de magasins, acquisition d'Assai), mais aussi la forte croissance des ventes à magasins comparables en Argentine, au Venezuela et en Uruguay. En Colombie, Exito enregistre une forte hausse de son chiffre d'affaires de (60%), sous l'effet de la consolidation de Carulla Vivero depuis le 1^{er} février 2007 et d'une croissance organique soutenue de ses ventes de (13,9%), avec l'ouverture de six magasins et la conversion de quatorze magasins. L'intégration de Carulla Vivero permet de dégager progressivement des synergies pour Exito, qui renforce son statut de leader incontesté du marché colombien, numéro 1 sur l'ensemble des formats (hypermarchés, supermarchés et discount). La rentabilité de l'ensemble des pays de la zone est en progression, à 4,1%.

– En **Asie du Sud-Est**, le groupe connaît de nouveau une amélioration

de ses performances commerciales et opérationnelles, avec une croissance organique soutenue de 9,8%. En Thaïlande, les ventes de Big C sont en hausse de 6,4%, tirées par une politique d'expansion dynamique (ouverture de cinq hypermarchés en 2007) et une marge opérationnelle courante en amélioration sensible.

– Enfin, **aux Pays-Bas**, 2007 est l'année du retour au bénéfice pour Super de Boer (ex-Laurus), consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1,9 milliard d'euros, avec une croissance à magasins comparables en progression à 3,7%. Le résultat opérationnel courant et le résultat net sont positifs et s'établissent respectivement à 7 millions d'euros et 10 millions d'euros. La dette financière nette se maintient à 77 millions d'euros.



Big C, Thaïlande

Chiffres clés de Casino

Les chiffres clés de Casino pour l'exercice 2007 se comparent comme suit avec ceux de 2006 et 2005 :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires HT	24 972	22 505	20 390	+ 11,0%
EBITDA	1 799	1 560	1 424	+ 15,3%
Résultat opérationnel courant	1 196	1 043	966	+ 14,7%
Marge opérationnelle courante	4,8%	4,6%	4,7%	+ 15 bp
Résultat avant IS	1 041	828	517	+ 25,7%
Résultat net				
activités poursuivies, part du Groupe	664	436	324	+ 52,4%
activités abandonnées, part du Groupe	149	163	20	
Résultat net, part du Groupe	814	600	344	+ 35,7%
Dette financière nette	4 410	4 390	5 444	

Les cours de Bourse des actions ordinaires (AO) et des actions à dividende prioritaire (ADP) Casino ont évolué comme suit :

(En euros)	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
AO Casino	74,39	70,40	56,25
ADP Casino	64,37	55,00	49,00

Au 31 décembre 2007, la capitalisation boursière de Casino s'élevait à 8,2 milliards d'euros, et Rallye détenait 50,08 % des actions ordinaires, 39,87 % des actions à dividende prioritaire et 63,10 % des droits de vote de Casino.

GRUPE GO SPORT

En 2007, Groupe GO Sport a ouvert onze magasins GO Sport (cinq en France, un en Belgique et cinq en franchise au Koweït, en Arabie Saoudite et dans les DOM TOM), ainsi que trois magasins Courir (un en France et deux en franchise en Arabie saoudite). La rationalisation du parc s'est poursuivie avec la fermeture de trois magasins GO Sport, quinze magasins Courir et de deux Moviesport. Le parc de magasins compte ainsi 368 points de vente au 31 décembre 2007 : 168 GO Sport dont onze en franchise, 197 Courir dont dix-sept en franchise, et trois Moviesport. Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2007 de Groupe GO Sport s'élève à 773,1 millions d'euros, en hausse de 0,2 % par rapport à 2006.

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport baisse de 2,0 %, après deux années de surperformance du marché en 2005 et 2006 et l'effet Coupe du monde de football l'an dernier. En revanche, Courir consolide sa position de leader sur le marché de la basket avec une croissance de 3,0 % de son chiffre d'affai-

res et une forte augmentation du chiffre d'affaires au mètre carré (7,5 %).

À l'international, la progression du chiffre d'affaires est portée par la forte croissance de la Pologne, 31,2 % par rapport à 2006 (28,0 % en zlotys), qui compense la stagnation du chiffre d'affaires en Belgique (-0,3 %), due à de fortes pressions concurrentielles dans un marché mature.

Le taux de marge commerciale progresse de 0,5 point, à 38,8 % du chiffre d'affaires, notamment grâce au développement de la marque propre. Ce gain de marge (4,3 millions d'euros) cumulé à une réduction des charges d'exploitation (-4,2 millions d'euros) a permis une amélioration du ROC, qui s'élève ainsi à -3,4 millions d'euros contre -11,9 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le résultat net s'élève à 12,9 millions d'euros, intégrant 23,1 millions d'euros de plus-value après impôts sur la cession des murs de six magasins au 31 décembre 2007.

La dette financière nette au 31 décembre 2007 est de 41,0 millions d'euros, contre 80,9 millions d'euros au 31 décembre 2006, sous l'effet de la cession des murs à hauteur de 34,3 millions d'euros (net vendeur avant impôts) et de l'amélioration du besoin en fonds de roulement.

Les actions engagées en 2007, fondées sur un repositionnement de l'offre, une réorganisation des achats et de la logistique ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts et des investissements, ont permis d'amorcer le redressement de Groupe GO Sport, comme en témoigne l'amélioration du ROC. Le déploiement de ce plan d'actions sera poursuivi en 2008 et devrait permettre le retour à la rentabilité du Groupe.

Les principaux chiffres clés consolidés de l'exercice 2007 se comparent comme suit avec ceux de 2006 et 2005 :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires HT	773	771	723
Résultat opérationnel courant	(3)	(12)	(8)
Résultat avant impôt	13	(16)	(10)
Résultat net	13	(12)	(8)
Marge brute d'autofinancement	14	9	11
Investissements bruts	(26)	(31)	(21)

Le cours du titre Groupe GO Sport, coté au marché Euronext Paris (compartiment B), s'établissait au 31 décembre 2007 à 60,99 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 230,4 millions d'euros. Rallye détenait alors 72,85% des actions et 78,90% des droits de vote.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

Le portefeuille d'investissements de Rallye est évalué à 614 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 511 millions d'euros au 31 décembre 2006. Deux parties le composent : les investissements financiers d'une part, pour une valeur de marché⁽¹⁾ de 545 millions d'euros, et les programmes immobiliers d'autre part, enregistrés en coût historique⁽²⁾ pour 69 millions d'euros.

Le portefeuille d'investissements est générateur de cash et en croissance de 103 millions d'euros (20%) par rapport au 31 décembre 2006, sous l'effet d'une appréciation de valeur de 116 millions d'euros et de désinvestissements nets de -13 millions d'euros, dont -34 millions d'euros sur les programmes immobiliers. L'appréciation de valeur des actifs porte uniquement sur les investissements financiers dans la mesure où les programmes immobiliers ne sont pas réévalués avant la cession des projets.

En 2007, le portefeuille d'investissements a été une activité fortement créatrice de valeur, contribuant au résultat opérationnel courant de Rallye à hauteur de 95 millions d'euros contre 38 millions d'euros en 2006.

Le Groupe bénéficie d'une expérience forte dans l'investissement avec une équipe interne basée à Paris et à New York. Ces professionnels s'appuient sur l'expertise historique du groupe Euris/Rallye en investissements financiers et dans le développement de programmes immobiliers commerciaux, ainsi que sur des relations durables avec les plus grands fonds d'investissements (Carlyle, Terra Firma, LBO France, Riverstone, Newbridge

(1) La valeur de marché des investissements financiers est la valeur comptable retenue dans les comptes consolidés (juste valeur - IAS 39) et provient des dernières valorisations externes disponibles (General Partners des fonds) ajustées le cas échéant des derniers éléments connus.

(2) Les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique et ne sont pas réévalués avant la cession des investissements (IAS 16).

Capital...) et des spécialistes de l'immobilier commercial comme Sonae Sierra.

Les 116 millions d'euros d'appréciation de valeur des investissements financiers en 2007 correspondent à un rendement annuel de 27,9% contre 21,3% en 2006, 30,6% en 2005 et 16,6% en 2004. Ce rendement élevé au cours des dernières années traduit la stratégie d'investissement sélective du Groupe consistant à n'étudier que des dossiers produisant un taux de rendement interne (TRI) net minimal attendu de 20%.

La diversification géographique et sectorielle du portefeuille mais également par type d'investissement, par partenaire et par taille permet une forte mutualisation des risques, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. En effet, le portefeuille comprend près de 230 lignes, inférieures à 4 millions d'euros pour les quatre cinquièmes d'entre elles, avec un montant maximal par ligne de 16 millions d'euros en cash investi net.

Le portefeuille est par ailleurs géré de manière particulièrement prudente grâce au renforcement de l'exposition à des secteurs défensifs et peu corrélés entre eux, comme l'énergie aux États-Unis ou encore les télécoms dans les pays émergents. Le recours systématique aux couvertures de change permet de ne pas être exposé à la baisse des devises et d'encaisser les gains de change. Les 545 millions d'euros d'investissements financiers bénéficient d'une répartition géographique équilibrée : 31% aux États-Unis, 48% en Europe, 18% en Asie, 3% dans d'autres pays. En 2007, l'exposition en Asie a augmenté, avec +32 millions d'euros d'investissements nets sur la zone contre -18 millions d'euros de désinvestissements nets en Europe et -3 millions d'euros aux États-Unis.

En matière de secteurs, 18 millions d'euros ont été désinvestis des LBO et reportés principalement sur l'énergie (+25 millions d'euros d'investissements nets). La part des fonds et co-investissements immobiliers s'établit à 26% des investissements financiers, sous l'effet conjugué de désinvestissements nets dans l'immobilier aux États-Unis et d'investissements croissants en Asie. Les LBO représentent 51% des investissements financiers, l'énergie 8%, le capital-développement 4%, le solde s'élevant à 11%.

Les principales cessions ayant eu lieu en 2007 sont les suivantes :

- les titres acquis en 2004 et 2005 par Rallye dans la société Redbirds France, contrôlée par Eurazeo et détenant des titres Eutelsat, ont été cédés à la Caisse des dépôts et consignation en décembre 2006. La remontée de cash et l'essentiel de la plus-value comptable ont été enregistrés en 2007. Cet investissement de 11 M€ a généré un TRI supérieur à 100% et un multiple de 2,7;
- Rallye avait investi 5 millions d'euros en 2005 dans Actaris, l'ancienne branche des compteurs Schlumberger, aux côtés de LBO France. Cédé en avril 2007 pour 18 millions d'euros, cet investissement a permis de dégager un TRI de plus de 100% et un multiple de 3,5 fois les capitaux investis;

- lors de la reprise de la branche aéronautique de Fiat, Rallye avait pris une participation dans Avio aux côtés de Carlyle en 2003 à hauteur de 4 millions d'euros. La cession en mai 2007 pour

13 millions d'euros a dégagé un TRI supérieur à 40% et un multiple de 2,9 fois les capitaux investis ;

– parmi les autres opérations importantes en 2007, on peut aussi citer la cession en octobre 2007 pour 5 millions d'euros du co-investissement aux côtés du fonds mid-market américain Snow Phipps Group dans Excel Mining Systems, une société de systèmes d'étayage de mines de charbon, contre un peu moins de 1 million d'euros investis en octobre 2006 ;

– enfin, Rallye avait pris une participation d'un montant de 9 millions d'euros dans un fonds principalement investi dans Volia Cable, premier opérateur en Ukraine dans la télévision par câble, acquis par transaction secondaire en juin 2007. Suite à la cession partielle intervenue en décembre 2007, pour 7 millions d'euros, la ligne a été revalorisée à 1,6 fois les capitaux investis.

Le portefeuille d'investissements de 614 millions d'euros comprend également trois programmes immobiliers pour une valeur

de 69 millions d'euros. Il s'agit d'abord de deux projets d'immobilier commercial en Allemagne aux côtés de Sonae Sierra, Foncière Euris et Paris Orléans : ALEXA et LOOP5. Le centre commercial ALEXA à Berlin, ouvert le 12 septembre 2007, représente un investissement total de 290 millions d'euros, financé par dette pour 165 millions d'euros et par capital pour 125 millions d'euros. La mise de fonds de Rallye, détenteur de 27% du centre, s'élève à 34 millions d'euros. La galerie commerciale LOOP5 à Weiterstadt, dans la banlieue de Francfort, est en cours de commercialisation, son ouverture étant prévue pour 2009. L'investissement total se monte à 250 millions d'euros, dont 11 millions financés au 31 décembre 2007 par Rallye, qui détient 24% de la galerie commerciale. Enfin, un programme d'immobilier résidentiel aux États-Unis près de Boston, d'une valeur de 12 millions d'euros, est en cours de commercialisation.

RAPPORT DE GESTION

PANORAMA FINANCIER

COMPTES CONSOLIDÉS

En accord avec la norme IFRS 5, les activités polonaises et américaines de Casino ont été comptabilisées en activités abandonnées et les comptes 2006 et 2005 ajustés en conséquence.

Principales variations de périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2007, des variations de pourcentage de détention du Groupe dans certaines sociétés ont entraîné un changement de méthode de consolidation.

Almacenes Exito (Colombie) est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} mai 2007. Le groupe Casino a

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par activité au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Grande distribution	24 972	97,0	22 505	96,7	20 390	96,5
Distribution d'articles de sport	773	3,0	771	3,3	723	3,5
Autres activités	10		5		6	
Total	25 755	100,0	23 281	100,0	21 119	100,0

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par zone géographique au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
France	18 625	72,32	18 313	78,66	17 734	83,97
Autres pays européens	74	0,29	64	0,27	58	0,27
Amérique du Sud	4 686	18,19	2 637	11,33	1 621	7,67
Asie	1 536	5,96	1 445	6,20	1 282	6,08
Océan Indien	834	3,24	823	3,54	424	2,01
Total	25 755	100,0	23 282	100,0	21 119	100,0

Le résultat opérationnel courant progresse de 20,7% à 1 261 millions d'euros, reflétant l'efficacité des plans d'actions opérationnels et la qualité du positionnement du portefeuille d'actifs du groupe Casino, ainsi que les bons résultats du portefeuille d'investissements. L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 161 millions d'euros, principalement sous l'impact des résultats de cessions immobilières par Casino à des OPCI (Organismes de placement collectif immobilier). Ces cessions ont été réalisées au travers de deux opérations distinctes portant respectivement sur 255 murs de supérettes et supermarchés en France, à maturité immobilière, et sur les murs de six hypermarchés, sept supermar-

en effet procédé à l'acquisition de titres isolés au cours du premier trimestre 2007, portant sa participation dans Almacenes Exito de 38,6% à 39,5%, avant d'acquérir 21,9% supplémentaires le 3 mai 2007. Au 31 décembre 2007, le groupe Casino détient 59,8% du capital, suite à sa souscription partielle à une augmentation de capital en juillet 2007.

Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Rallye s'élève à 25,8 milliards d'euros contre 23,3 milliards d'euros en 2006, en progression de 10,6%. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

chés et six entrepôts de Vindemia, à La Réunion. Ces cessions, pour un montant total de 650 millions d'euros avant impôt, s'inscrivent dans la politique de valorisation du patrimoine immobilier du groupe Casino.

Le coût de l'endettement financier net s'établit à -468 millions d'euros et les autres produits et charges financiers à 4 millions d'euros. Le résultat avant impôt atteint ainsi 958 millions d'euros contre 699 millions d'euros en 2006.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de 18 millions d'euros en 2007 contre 6 millions d'euros en 2006. Le résultat net, part du Groupe, s'établit à 288 millions d'euros contre 147 millions d'euros en 2006.

Le groupe Rallye comptait en 2007 un effectif moyen de 165 975 personnes.

Les effectifs moyens du Groupe se répartissaient par activité comme suit au cours des trois derniers exercices :

(En millions d'euros)	2007	%	2006	%	2005	%
Grande distribution ⁽¹⁾	159 946	96,37	130 811	95,53	124 776	95,46
Distribution d'articles de sport	5 936	3,58	6 035	4,41	5 849	4,47
Autres activités	93	0,05	85	0,06	85	0,07
Total	165 975	100,0	136 931	100,0	130 710	100,0

(1) Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

Structure financière

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 1 942 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 472 millions d'euros au 31 décembre 2006, du fait notamment :

- du résultat net, part du Groupe, de l'exercice 2007, qui s'élève à 288 millions d'euros ;
 - de l'augmentation de capital résultant principalement de la conversion de l'OCEANE, pour un montant total de 164 millions d'euros ;
 - de variations nettes de juste valeur pour un montant de 54 millions d'euros ;
 - de la constatation d'écarts de conversion positifs pour 31 millions d'euros ;
 - d'autres mouvements pour 15 millions d'euros,
- et en sens inverse :

- de la distribution de dividendes pour un montant de 71 millions d'euros, dont 34 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2007 à compter du 5 octobre 2007 ;
 - de l'élimination des titres autodétenus pour 11 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2007, le ratio de couverture des frais financiers par l'EBITDA (résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements opérationnels courants) est de 4,02 contre 4,65 en 2006 et 4,04 en 2005.

L'endettement financier net du groupe Rallye, qui s'établit à 7 060 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 6 889 au 31 décembre 2006, est réparti entre les entités suivantes :

- le groupe Casino, dont la dette financière nette est stable à 4 410 millions d'euros contre 4 390 millions d'euros à fin 2006 ;
- le Groupe GO Sport, qui a réduit son endettement net à 41 millions d'euros contre 81 millions d'euros au 31 décembre 2006 ;
- le périmètre holding Rallye, avec une dette financière nette de 2 469 millions d'euros contre 2 367 millions d'euros à fin 2006 ;
- les filiales d'investissement de Rallye, qui enregistrent un endettement net de 140 millions d'euros, correspondant à des financements spécifiquement dédiés aux programmes immobiliers du portefeuille d'investissements et, pour l'essentiel, sans recours contre les holdings.

L'évolution du ratio endettement financier net sur capitaux propres consolidés (gearing) au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Endettement financier net	7 060	6 889	7 833
Capitaux propres consolidés	6 408	5 193	4 831
Ratio	110 %	133 %	162 %

Par ailleurs, la structure financière du périmètre holding de Rallye, définie comme Rallye et ses filiales détenues à 100 % ayant une activité de holding et qui détiennent une partie des titres Casino, Groupe GO Sport et le portefeuille d'investissements, est mieux appréhendée à la lecture des deux indicateurs que sont :

- la couverture des frais financiers nets du périmètre holding de Rallye par les dividendes reçus ;
- la couverture de la dette financière nette du périmètre holding de Rallye par les actifs en valeur de marché.

En 2007, les dividendes perçus par le périmètre holding de Rallye, qui s'élèvent à 118 millions d'euros, couvrent plus de 1,7 fois les frais financiers nets du périmètre holding. Le ratio de couverture 2007 de 172 % se compare à 158 % et 145 % pour les années 2006 et 2005 respectivement.

Au 31 décembre 2007, les actifs réévalués du périmètre holding de Rallye s'élèvent à 4 839 millions d'euros, composés des titres Casino pour 4 001 millions d'euros, des titres Groupe GO Sport pour 168 millions d'euros, du portefeuille d'investissements pour 614 millions d'euros et d'autres actifs pour 56 millions d'euros. La dette du périmètre holding de Rallye s'établit à 2 469 millions d'euros au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2007, les actifs réévalués de Rallye couvrent donc 1,96 fois la dette du périmètre holding de Rallye. Ce taux de couverture s'établissait respectivement à 1,84 et 1,57 au 31 décembre 2006 et 2005.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Résultats

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 25,5 millions d'euros contre 21,3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2007 était de 42 personnes.

Le résultat financier de Rallye s'élève à 67,0 millions d'euros contre 131,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Il résulte principalement sur l'exercice :

- des revenus et dividendes reçus des filiales et participations, notamment en provenance :
 - de la société Casino : 28,5 millions d'euros
 - de la société Parande : 18,0 millions d'euros
 - de la société Cobivia : 5,9 millions d'euros
- des produits et charges de la gestion de trésorerie du Groupe qui font apparaître un solde positif de 3,3 millions d'euros,
- d'une reprise de provision pour 11,2 millions d'euros, correspondant à la prime de remboursement non due aux porteurs d'OCEANE ayant converti leurs titres.

et en sens inverse :

- des dotations aux provisions au titre des primes de remboursement des emprunts obligataires pour un montant de 8 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 39,4 millions d'euros contre 113,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Structure financière

Les capitaux propres s'élèvent à 1 625,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 512,9 millions d'euros au 31 décembre 2006, du fait notamment :

- de l'augmentation de capital et de la prime d'émission résultant de la création de 3 127 264 actions nouvelles au titre de la conversion partielle de l'OCEANE et de 314 300 actions nouvelles consécutives à l'exercice d'options de souscription d'actions, pour 144,3 millions d'euros ;
 - du résultat de l'exercice 2007 pour 39,4 millions d'euros ;
- et, en sens inverse :

- de la distribution du dividende pour un montant de 70,7 millions d'euros, dont 34,0 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2007.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Rallye proposera à l'assemblée générale des actionnaires, le 4 juin 2008, le versement d'un dividende unitaire net de 1,83 euro au titre de l'exercice 2007 à comparer à un dividende unitaire net de 1,74 euro au titre de l'exercice 2006 et 1,68 euro au titre de l'exercice 2005. Un acompte sur le dividende 2007 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement à compter du 5 octobre 2007, le solde unitaire à percevoir s'élevant ainsi à 1,03 euro. Le dividende de Rallye devrait évoluer en fonction des résultats de la société et du dividende versé par Casino. La société se réserve la possibilité de procéder à nouveau en 2008 au versement d'un acompte sur dividende.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de la société Rallye fait apparaître un bénéfice de 39 362 293,72 euros que le conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

(En euros)	
Bénéfice de l'exercice	39 362 293,72
Dotation à la réserve légale dans la limite de 10 % du capital social	(1 032 469,20)
Report à nouveau	97 065 183,56
Bénéfice distribuable	135 395 008,08
Dividende	(77 728 297,80)
Solde affecté au report à nouveau	57 666 710,28

Le dividende net attribué à chaque action serait ainsi fixé à 1,83 euro. Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 5 octobre 2007 ; le solde, soit 1,03 euro par action, sera mis en paiement à compter du 13 juin 2008.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la société au jour de la mise en paiement du dividende seraient portés au compte « Report à nouveau ».

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux ainsi que les avoirs fiscaux qui leur étaient attachés sont les suivants :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Dividende net	1,74	1,68	1,68
Avoir fiscal			0,60 ⁽¹⁾

(1) Au titre de l'acompte de 1,20 euro versé le 14 octobre 2004

Le tableau de comparaison des résultats de l'exercice écoulé et des quatre exercices précédents figure page 160 du présent rapport.

Le montant des charges non déductibles fiscalement, au sens de l'article 223-4 du Code général des impôts, engagées par la société au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 17 290,62 euros.

INFORMATIONS BOURSIÈRES

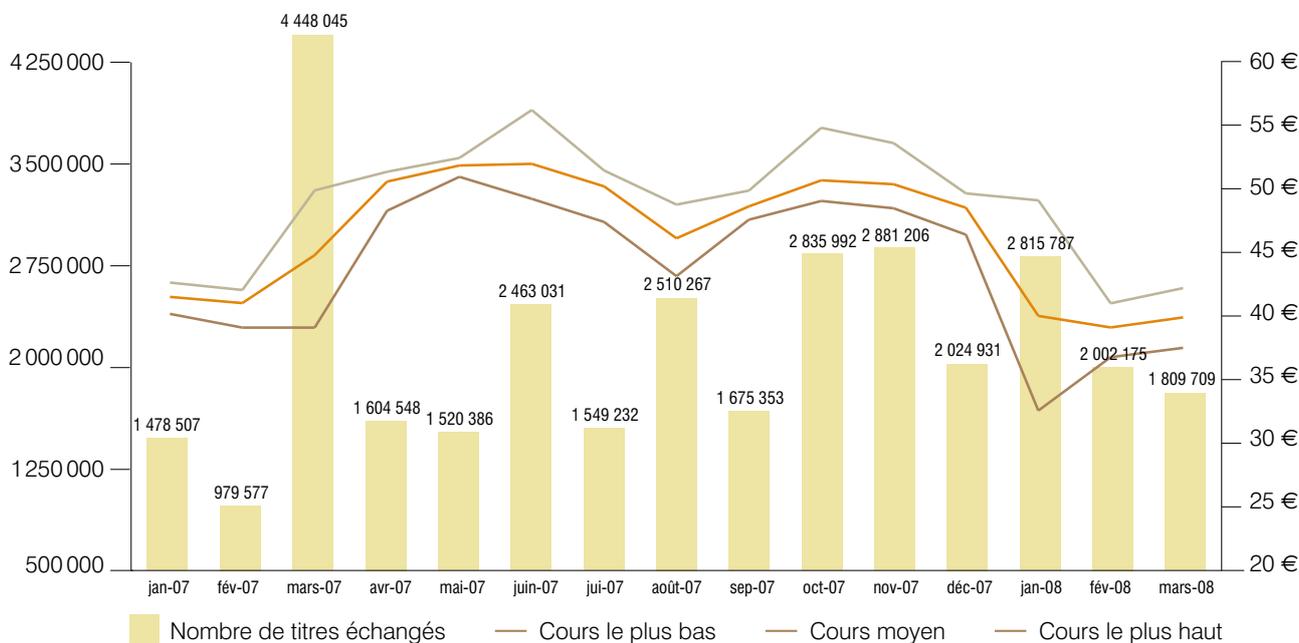
L'action Rallye est cotée au marché « Euronext Paris » (compartiment A).

Code ISIN : FR0000060618

Cours le plus haut (04/06/2007)	56,41 €
Cours le plus bas (28/02/2007)	39,11 €
Cours au 31/12/2007	48,50 €
Nombre de titres échangés en 2007	25 971 075
Montant des capitaux échangés en 2007	1,267 M€

Au 31 décembre 2007, la capitalisation boursière de Rallye s'élevait à 2,1 milliards d'euros.

Action Rallye – Évolution mensuelle des cours de Bourse en 2007 et début 2008



ÉVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

(Données non auditées)

Évolutions récentes

Au cours du premier trimestre 2008, le groupe Rallye a réalisé un chiffre d'affaires de 7 046,6 millions d'euros, en hausse de 24,4 % par rapport au premier trimestre 2007.

Casino

Au premier trimestre 2008, Casino a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6 861,8 millions d'euros, en hausse de 25,2%, sous l'effet de la consolidation par intégration globale d'Exito et de Super de Boer et de l'accélération de la croissance organique à 7,6%. En France, les performances sont satisfaisantes avec un chiffre d'affaires en croissance de 5,3%, portée par le dynamisme des enseignes de supermarchés – Casino Supermarchés (+10,1%) et Monoprix – et par les ventes de Franprix/Leader Price, qui enregistrent une croissance soutenue de 8,5%. Le redressement commercial des deux enseignes, engagé dès le quatrième trimestre 2007, s'accélère. Leader Price renoue avec la croissance à magasins comparables, à +1,3% au premier trimestre 2008 contre -3,8% au quatrième trimestre 2007. L'amélioration des performances à magasins comparables, en croissance de 5,8%, se poursuit chez Franprix. Casino a tiré profit de son mix favorable de formats, caractérisé par la prépondérance de ses formats de supermarchés et de discount, les deux segments les plus porteurs du marché. La bonne performance de la France traduit également l'efficacité des politiques commerciales mises en œuvre

et la montée en puissance des leviers de différenciation, en particulier le fort développement de la marque propre, dont la croissance est à nouveau à deux chiffres.

L'international confirme son rôle moteur dans la croissance de Casino, avec une accélération de sa croissance organique qui s'élève à 15,2%, tant en Amérique du Sud (20,1%) qu'en Asie (12,6%). Cette excellente performance résulte d'une croissance soutenue à magasins comparables, en particulier en Amérique du Sud, et de la politique d'expansion volontariste de Casino dans les pays clés (Brésil, Colombie, Thaïlande).

Les activités à l'international représentent désormais près de 35% du chiffre d'affaires de Casino.

Groupe GO Sport

Au premier trimestre 2008, Groupe GO Sport a réalisé un chiffre d'affaires de 180,1 millions d'euros, en baisse de 1,8% par rapport au premier trimestre 2007. Le chiffre d'affaires progresse de 5,0% à l'international et diminue de 2,5% en France. À parc comparable, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport en France diminue de 3,4% et celui de l'enseigne Courir, hors Moviesport, augmente de 11,3%.

Au cours du premier trimestre 2008, Groupe GO Sport a fermé un magasin Courir, un magasin GO Sport en Belgique et deux magasins GO Sport en France. Par ailleurs, trois magasins Courir ont été ouverts, dont un en franchise en Arabie saoudite. Ainsi, le parc de Groupe GO Sport s'établit à 369 magasins au 31 mars 2008 : 167 GO Sport dont treize en franchise, 199 Courir dont 18 en franchise et trois Moviesport.

Perspectives

Casino

Casino possède un portefeuille d'actifs bien positionné sur lequel s'appuyer, tant en France qu'à l'international :

– en France, avec un mix de formats diversifiés, une stratégie efficace de différenciation reposant sur une offre produit adaptée aux attentes des clients et une stratégie commerciale ciblée pour chaque enseigne ;

– À l'international, prioritaire en matière d'expansion, où Casino occupe des positions de leader, bénéficie d'une exposition accrue aux zones à forte croissance suite au recentrage et développe son modèle dual Distribution/Immobilier

Casino continue à capitaliser sur ces fondamentaux solides pour délivrer une croissance durable.

Le groupe Casino s'est ainsi fixé pour objectifs en 2008 :

- l'accélération de la croissance organique du chiffre d'affaires ;
- une nouvelle croissance du résultat opérationnel courant.

Groupe GO Sport

La poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions, qui s'articule autour de la différenciation de l'offre GO Sport et la montée en gamme de la marque propre, le renforcement de la communication, la réorganisation des achats et de la supply chain, la maîtrise des investissements et la rentabilité de l'expansion, devrait permettre d'assurer le retour à la rentabilité de Groupe GO Sport.

Calendrier prévisionnel des prochaines publications financières

Résultats du premier semestre 2008 : 29 août 2008.

RAPPORT DE GESTION

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Rallye s'élevait au 31 décembre 2007 à 127 957 776 euros et était divisé en 42 652 592 actions d'un nominal de 3 euros. Il s'établissait au 31 décembre 2006 à 117 633 084 euros et était divisé en 39 211 028 actions.

L'évolution correspond d'une part à l'exercice d'options de souscription d'actions ayant donné lieu à la création de 314 300 actions et d'autre part à la conversion d'OCEANE ayant donné lieu à la création de 3 127 264 actions.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2007, la société Foncière Euris détenait directement et indirectement 57,28 % du capital et 71,44 % des droits de vote, dont 5,33 % du capital et 7,14 % des droits de vote détenus par sa filiale, la société Matignon Corbeil Centre.

Le 20 juin 2006, la société Foncière Euris avait conclu avec HSBC Financial Products SNC une opération de pension livrée portant sur la cession temporaire de 3 090 713 actions Rallye, représentant 7,88 % du capital et 5,12 % des droits de vote, pour une durée maximale de trois 3 ans, résiliable à tout moment à l'initiative de Foncière Euris. Foncière Euris a exercé sa faculté de renonciation anticipée le 31 août 2007 et récupéré les actions préalablement transférées.

La société Rallye détenait, au 31 décembre 2007, 405 828 actions représentant 0,95 % du capital, dont 54 100 actions au titre du contrat de liquidité AFEI (Association française des entreprises d'investissement) conclu avec Rothschild & Cie Banque en date du 21 juin 2005.

Par ailleurs, Rallye détient des options d'achat d'actions Rallye

achetées en couverture des plans d'options de souscription d'actions Rallye de juin 2003 et 2004 pour une valeur totale de 5,5 millions d'euros, permettant d'acquérir 649 830 actions Rallye. Aucun autre actionnaire ne détenait, à la connaissance de la société, au 31 décembre 2007, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'année 2007, la société UBS a franchi successivement :

– le seuil de 1 % du capital de la société Rallye :

- à la hausse en date du 3 janvier 2007,
- à la baisse en date du 4 janvier 2007,
- à la hausse en date du 16 avril 2007 ;

– le seuil de 2 % des droits de vote de la société Rallye :

- à la hausse en date du 4 juillet 2007,
- à la baisse en date du 6 juillet 2007.

Au cours de l'année 2007, la société Tocqueville Finance a franchi successivement le seuil de 3 % du capital et de 2 % des droits de vote de la société Rallye :

– à la hausse en date du 27 avril 2007 ;

– à la baisse en date du 18 décembre 2007.

La société Boussard & Gavaudan AM a franchi à la hausse le seuil de 2 % des droits de vote de la société Rallye en date du 4 juin 2007.

La société Richelieu Finance a franchi à la hausse le seuil de 3 % du capital et 2 % des droits de vote de la société Rallye en date du 4 juin 2007 et à la baisse en date du 27 décembre 2007.

La société BNP Paribas AM a franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Rallye en date du 20 juin 2007.

La société HSBC Financial Products SNC a franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société en date du 6 septembre 2007.

La société Société Générale AM a franchi à la hausse le seuil de 1 % du capital de la société en date du 4 octobre 2007.

En application des dispositions de l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), visant les transactions sur les titres de la société Rallye effectuées par les mandataires sociaux ou les personnes liées, les actionnaires sont informés des opérations suivantes :

Déclarant	Instrument financier	Date	Nature	Prix moyen pondéré	Montant
M. Didier CARLIER ⁽¹⁾	actions	05/11/2007	souscription	29,51 €	929 565,00 €
	actions	07/11/2007	cession	52,50 €	380 625,00 €
	actions	09/11/2007	cession	50,84 €	241 510,00 €
	actions	14/11/2007	cession	50,61 €	399 802,00 €
	actions	18/12/2007	cession	48,25 €	559 700,00 €
M. Jacques DUMAS ⁽¹⁾	actions	29/11/2007	souscription	29,51 €	929 565,00 €
	actions	30/11/2007	cession	49,28 €	1 552 389,00 €
Foncière Euris ⁽¹⁾	actions	31/08/2007	acquisition	32,35 €	100 000 000,00 €
M. Pierre FÉRAUD ⁽¹⁾	actions	05/07/2007	souscription	29,51 €	663 975,00 €
	actions	03/08/2007	cession	47,57 €	24 070,42 €

Déclarant	Instrument financier	Date	Nature	Prix moyen pondéré	Montant
M. Pierre FÉRAUD ⁽¹⁾	actions	03/08/2007	cession	47,57 €	24 070,42 €
	actions	06/08/2007	cession	45,99 €	494 116,56 €
	actions	06/08/2007	cession	45,99 €	494 116,56 €
M. Jean-Marie GRISARD ⁽¹⁾	actions	22/11/2007	souscription	29,51 €	590 200,00 €
	actions	23/11/2007	souscription	29,51 €	339 365,00 €
	actions	30/11/2007	cession	49,54 €	121 719,78 €
	actions	30/11/2007	cession	49,54 €	280 099,16 €
	actions	30/11/2007	cession	49,54 €	121 719,78 €
	actions	30/11/2007	cession	49,54 €	121 719,78 €
	actions	30/11/2007	cession	49,54 €	121 719,78 €
	actions	03/12/2007	cession	49,57 €	126 056,51 €
	actions	03/12/2007	cession	49,57 €	126 056,51 €
	actions	03/12/2007	cession	49,57 €	126 056,51 €
	actions	03/12/2007	cession	49,57 €	126 056,51 €
	actions	03/12/2007	cession	49,57 €	289 786,22 €

(1) Administrateur.

Les déclarations des transactions des titres précitées ont été mises en ligne sur les sites de l'AMF.

À la connaissance de la société, aucun autre mandataire social n'a effectué en 2007 de transaction sur les titres de la société.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)

La société Rallye a émis, le 16 janvier 2003, 6011 362 OCEANE de valeur nominale unitaire 44 euros. Ces obligations étaient convertibles ou échangeables, à tout moment jusqu'au 19 décembre 2007, en actions Rallye à raison de 1,02 action pour une obligation. Par ailleurs, afin de couvrir l'exercice de 490 196 OCEANE,

Au 31 décembre 2007, il existait 961 941 options non exercées donnant droit de souscrire 961 941 actions et correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	04/06/2003	09/06/2004	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007
Nature du plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'options	23 630	292 050	216 584	248 870	180 807
Nombre d'actions	23 630	292 050	216 584	248 870	180 807
Prix d'exercice ⁽¹⁾	29,51 €	41,38 €	40,16 €	36,84 €	48,73 €

(1) Les options sont attribuées sur la base du cours de Bourse sans décote.

la société avait procédé en février 2005 à l'acquisition, auprès d'établissements bancaires, de 500 000 options d'achat sur action Rallye. Suite à la conversion de 3 314 454 OCEANE au cours de l'exercice, 3 127 264 actions nouvelles ont été créées et 253 478 actions existantes ont été remises après exercice des options d'achat Rallye. Les 246 522 options d'achat résiduelles sont arrivées à échéance en date du 31 décembre sans être exercées.

Le solde des 2 696 908 OCEANE a été remboursé par la société Rallye au prix unitaire de 48,25 € (44 € de nominal et 4,25 € de prime de remboursement).

Options de souscription et d'achat d'actions

Les assemblées générales extraordinaires du 4 juin 2003, du 9 juin 2004 et 7 juin 2006 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription d'actions aux salariés et aux mandataires du Groupe.

Les mandataires sociaux de la société Rallye étaient titulaires, au 31 décembre 2007, de 311 533 options non exercées donnant droit de souscrire ou d'acquérir 311 533 actions.

Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à attribuer des actions gratuites aux salariés et aux mandataires du Groupe, l'acquisition définitive étant fondée sur un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration est celui du ratio de couverture de la dette nette du périmètre holding par les actifs réévalués.

Au 31 décembre 2007, il existait 104 428 actions gratuites non acquises correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007
Nombre d'actions	35 276	39 546	29 606
Date d'acquisition définitive	08/06/2008	07/06/2009	01/01/2011

Les mandataires sociaux de la société Rallye étaient titulaires, au 31 décembre 2007, de 27 338 actions gratuites.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2007, la société détenait 153 578 actions en propre acquises au cours des exercices précédents au titre de la couverture de plans d'options d'achat d'actions représentant 0,36% du capital pour une valeur globale d'acquisition de 5,8 millions d'euros et une valeur nominale de 0,5 million d'euros.

Rallye détenait également 198 150 actions en propre provenant de l'exercice automatique de 198 150 calls Rallye à leur échéance pour une valeur de 10,3 millions d'euros en date du 11 octobre 2007. Ces calls avaient été acquis en février 2005 en couverture du plan d'options d'achat d'actions du 11 avril 2002 arrivé à échéance le 11 octobre 2007, au titre duquel 13 000 options ont été exercées.

Ainsi, au 31 décembre 2007, 35 276 actions en propres étaient affectées à la couverture du plan d'actions gratuites du 8 juin 2005 et 316 452 actions étaient destinées à être annulées en 2008.

Par ailleurs, en date du 21 juin 2005, la société Rallye a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque afin d'assurer l'animation du marché. Au 31 décembre 2007, le solde du compte s'élevait à 54 100 titres.

La présente assemblée générale est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription

consentis aux salariés et aux mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;

- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- d'assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;

- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;

- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 75 euros.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2008, soit 4 233 614 pour un montant maximal de 317 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiés par la société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 4 décembre 2009.

RAPPORT DE GESTION

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

(Articles 148-2 et 148-3 du décret 2002-221 du 20 février 2002)

L'activité de holding de la société Rallye, dont le nombre de collaborateurs s'élève à 42 au 31 décembre 2007, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes significatives. Sont présentées ci-après les principales informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes au regard des activités de Rallye et de ses principales filiales. Ces dernières, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et la distribution d'articles de sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. De plus amples informations figurent dans les rapports annuels des filiales concernées et plus particulièrement dans le rapport spécifique sur le développement durable 2007 établi par Casino.

Périmètre concerné

Pour Casino, les données présentées concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le Groupe en France pour les sociétés suivantes : Casino Guichard-Perrachon, Distribution France Casino (et ses filiales Serca, Acos, Casino Vacances), Codim 2, Casino Cafétéria (et sa filiale Restauration Collective Casino - R2C), Easydis, L'Immobilière Groupe Casino (et sa filiale Sudeco), Tout pour la maison (TPLM), Casino Entreprise (et sa filiale Imagica), EMC Distribution, Comacas et Casino Services. CIT, IGC Services ainsi que Monoprix (filiale à 50% du groupe Casino).

Pour Groupe GO Sport, les données ci-après couvrent l'ensemble des filiales consolidées : Groupe GO Sport, GO Sport France, GO Sport International et Courir France.

Les actions déployées par le Groupe dans le domaine social et environnemental traduisent d'une part la volonté de promouvoir des relations sociales de qualité et d'agir en commerçant responsable et solidaire, et d'autre part l'engagement en faveur de l'environnement.

PROMOUVOIR DES RELATIONS SOCIALES DE QUALITÉ

Préserver l'emploi et développer les compétences des collaborateurs

Dans le cadre de sa politique de fidélisation du personnel, Casino met en place des programmes de participation et d'intéressement permettant d'associer les collaborateurs à son développement et contribuant à assurer leur fidélisation.

Le développement dans la durée des compétences des collaborateurs pour les aider à construire des parcours professionnels riches et variés est depuis l'origine du groupe un engagement social fort pour Casino. Les programmes alternent des formations internes et des formations externes dans le pays ou à l'étranger. La diversité des métiers et les passerelles entre les enseignes permettent de proposer aux salariés un large éventail d'orientations possibles favorisant l'acquisition d'expériences complémentaires pour des cursus professionnels optimisés.

Chez Groupe GO Sport, le budget consacré à la formation s'est élevé en 2007 à 1,3 million d'euros (contre 1,6 million d'euros en 2006). Les formations métiers ont permis à plus de 600 collaborateurs de réaliser une formation demandée dans le cadre du DIF pour un total de 6 800 heures de formation (communication interpersonnelle, gestion du temps, développement de partenariats avec les clubs sportifs...).

Assurer la santé et la sécurité au travail

Soucieux d'améliorer ses performances en matière de sécurité au travail, Casino a mis en place depuis 2004 un comité de pilotage réunissant les responsables santé-sécurité de chaque branche afin de favoriser le partage des bonnes pratiques et de faire fructifier les projets réussis.

Une vaste étude transversale menée en 2006 avait permis d'analyser les principales causes d'accidents et de maladies professionnelles liées aux activités du Groupe et de dégager des pistes d'actions. Ainsi, en 2007, des projets ambitieux ont été déployés sur cette base dans les différentes branches pour continuer dans cette voie.

En 2006, Casino a mené une étude sur la santé au travail et signé une charte d'engagement nationale avec la CNAM le 21 juin 2006. Un programme de prévention appelé « Cap Prévention » a été déployé sur l'année 2007. Des accords ont été signés avec la CNAMTS (Caisse nationale maladie des travailleurs salariés) pour mettre en œuvre une politique de prévention dès la conception ou la rénovation des magasins.

Par ailleurs, Casino a intégré dans sa politique de santé-sécurité la prévention des risques liés aux addictions sur le lieu de travail par la création d'un module de sensibilisation ainsi que la prévention des risques cardio-vasculaires. Enfin, Casino poursuit sa démarche d'accompagnement psychologique des collaborateurs victimes de violences ou d'agressions sur le lieu de travail.

Groupe GO Sport veille également à l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. Ainsi, chez GO Sport, un groupe de travail permanent composé de cadres et d'employés analyse les risques professionnels et les actions à entreprendre pour les prévenir.

Chez Courir, une commission de sécurité interne ayant pour mission la sensibilisation des équipes des magasins a été créée en 2005 ; les premiers plans d'actions visant à perfectionner les conditions de sécurité ont été mis en œuvre en 2006.

S'engager en faveur de la diversité

Casino a poursuivi en 2007 les actions engagées dans le cadre du partenariat avec le programme d'initiative communautaire EQUAL LUCIDITE⁽¹⁾ dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexuelles dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de services.

(1) Lutte contre l'ignorance et les discriminations au travail et dans l'entreprise.

En 2007, un nouvel accord sur la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations a été signé avec le ministère de la Cohésion sociale portant sur la période 2007-2012.

Casino est aussi engagé dans le programme EQUAL AVERROES (Action visant l'égalité, sans distinction de race, de religion ou d'origine dans l'emploi et les services) qui a pour but de mettre en place un outil d'autoévaluation de la diversité dans l'entreprise.

L'engagement de Casino en matière d'intégration professionnelle des personnes handicapées est également fort avec la signature

du nouvel accord « Handipacte » pour la période 2006-2010 qui porte sur le recrutement, la formation et la qualification ainsi que sur la sensibilisation des équipes.

De son côté, Groupe GO Sport renforce sa politique volontariste en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés grâce à la création de la Mission handicap : la société attache en effet une importance particulière à la sensibilisation au handicap par le recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés ou devenus handicapés.

Données quantitatives sociales

Indicateurs sociaux 2007	Unité	Holding Rallye	Casino ⁽¹⁾	Groupe GO Sport
Effectifs inscrits au 31 décembre	Nb	42	69 285	5 963
Pourcentage de femmes dans l'effectif total	%	45 %	62 %	49 %
Pourcentage de salariés à temps partiel	%	10 %	37 %	29 %
Nombre de CDI ⁽²⁾	Nb	42	62 311	4 823
Nombre de CDD ⁽²⁾	Nb		7 395	1 140
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	Heures	1	5,4	22,7
Nombre de recrutements en CDI	Nb	8	12 674	2 381
Nombre de recrutements en CDD	Nb		43 065	4 636
Nombre de licenciements économiques	Nb		152	
Création nette d'emplois ⁽³⁾	Nb	5	(545)	216
Masse salariale (salaires, traitements et charges sociales)	Millions d'euros	10	1 904	118
Montant versé au Comité d'entreprise	Millions d'euros		14,9	0,8
Montant des donations (solidarité, sport, culture)	Millions d'euros		3,0	0,7

(1) Les données sociales de Casino concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le Groupe en France et Monoprix à 100%.

(2) Moyenne annuelle des effectifs fin de mois pour Casino.

Effectif au 31 décembre 2007 pour Groupe GO Sport et Rallye.

(3) Embauches CDI - départs CDI.

AGIR EN COMMERÇANT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Garantir la sécurité et la qualité des produits ainsi que la santé des consommateurs

Casino a toujours placé la sécurité et la qualité des produits ainsi que l'intérêt des consommateurs au cœur de ses préoccupations. La traçabilité des produits a été renforcée en 2007 et l'adhésion de plus de 95 % des fabricants au système « Trace One » renforce la réactivité et l'efficacité du dispositif de gestion de retrait et de rappel de produits de la vente.

Par ailleurs, face à la progression rapide des cas de surpoids et d'obésité, qui constitue aujourd'hui un réel enjeu de santé publique, Casino a renforcé sa démarche en 2007 en présignant avec le ministère de la Santé et des Solidarités une charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnel et poursuit son enga-

gement afin d'améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits, d'informer au mieux les consommateurs et de promouvoir une alimentation équilibrée.

Dans le but de préserver la santé de ses clients, et selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen, Groupe GO Sport a créé fin 2007 de nouvelles exigences de laboratoire restrictives sur l'utilisation de certains produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) de catégories I et II selon les définitions de la directive 67/548/CEE. Il en est de même pour les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ainsi que les substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB). Groupe GO Sport s'engage à partir de 2008 à diffuser ces exigences de laboratoire à l'ensemble de ses fournisseurs et à leur imposer la production de preuves de leur respect.

Groupe GO Sport s'engage également dans la lutte contre l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires en développant l'activité physique et sportive en France.

Veiller aux conditions éthiques et sociales de fabrication des produits

Casino conserve une vigilance permanente en matière de vérification de conformité des produits à la Charte d'éthique de sa centrale d'achats EMC Distribution. Dans la réalisation de leurs audits, les auditeurs sociaux se réfèrent aux principes internationalement reconnus tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), la Convention Unicef relative aux droits de l'enfant, les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), la réglementation sociale applicable dans les pays concernés et les critères d'exigence définis dans la Charte d'éthique. Ainsi, afin d'assurer le respect de la Charte sur les sites de production, Casino a conduit 71 audits sociaux, dont 43 en Chine et 22 au Bangladesh, deux pays qui occupent une place privilégiée dans les flux d'imports directs du Groupe et qui présentent un niveau de risque élevé. Depuis 2003, Casino a noué un partenariat privilégié avec Amnesty International, qui apporte son expertise en matière de droits de l'homme et d'éthique sociale et a ainsi participé en 2007 à l'initiative EDH (Entreprises pour les droits de l'homme).

Afin d'impliquer ses partenaires commerciaux dans sa démarche de développement durable, Groupe GO Sport a intégré dans ses conditions générales d'achat son « Code de conduite dans le secteur du sport », qui s'adresse à ses fournisseurs et à leurs sous-traitants. Ce code exige le respect des droits fondamentaux extraits des huit recommandations de l'Organisation internationale du travail, le respect de l'environnement selon la norme ISO 14001, le suivi du respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail par les filiales et la promotion de ces conventions auprès des sous-traitants.

Par ailleurs, Groupe GO Sport est membre d'une commission dédiée « l'éthique » créée au sein de la FPS⁽¹⁾ qui a pour vocation de mettre en place un code de conduite social et environnemental (« Collectif de l'éthique sur l'étiquette »).

Partager les performances avec les fournisseurs

Souhaitant promouvoir des échanges de qualité avec ses fournisseurs, Casino accompagne le développement des PME qui représentent l'essentiel des fournisseurs référencés. Les PME fabriquent 75% des produits à marque Casino et contribuent donc à l'objectif de différenciation de l'offre en magasin. Casino améliore en permanence le partenariat avec ses fournisseurs avec notamment la mise en place avec la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France d'une commission mixte « innovations » pour faciliter le référencement des produits innovants des PME. Par ailleurs, Casino soutient activement le développement du commerce équitable, qui passe par des partenariats privilégiés avec des producteurs locaux leur permettant l'essor de leur activité avec une assurance de débouchés.

Chez Groupe GO Sport, le service des achats est particulièrement sensible à la relation établie avec les fournisseurs, notamment pour ce qui concerne la qualité et la sécurité des produits à tra-

vers les tests et le respect des normes. L'enseigne GO Sport a développé un partenariat original avec Lafuma pour distribuer des polaires entièrement produites avec du plastique recyclé. Afin de médiatiser cette opération, le Groupe a organisé la collecte en magasins de vieilles polaires contre un bon de réduction et a contribué à leur recyclage.

SE MOBILISER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets

Le groupe Casino génère des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de friture, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino a fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place des conventions de collecte et de valorisation à cette fin.

Un programme d'écoconception des produits à la marque Casino a été lancé ainsi que l'étiquetage environnemental des produits. Groupe GO Sport est adhérent à l'éco-organisme Éco-Systèmes afin de contribuer au financement de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie. En 2008, Groupe GO Sport s'engage également, selon la loi n° 2006-1666, à contribuer financièrement au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement et des chaussures qui seront vendus à ses clients.

Améliorer la performance environnementale des produits

Casino souhaite sensibiliser ses clients aux bienfaits de l'agriculture durable avec ses produits « Terre et Saveur », dont les méthodes de production sont exigeantes à la fois en termes de respect de l'environnement (protection des sols, préservation des ressources en eau, tri des déchets) et de respect du bien-être animal. Afin de contrôler le respect de ces bonnes pratiques, des audits réguliers du lieu de production jusqu'au site de transformation ou de conditionnement sont effectués. De plus, les produits Casino Bio sont certifiés « AB », signe officiel de qualité indiqué sur l'emballage qui apporte la garantie que le produit est issu d'un mode de production excluant tout emploi de produits chimiques et de pesticides de synthèse et qu'il a été contrôlé par un organisme certificateur indépendant agréé par les pouvoirs publics. Casino encourage également l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement dans le cadre de la distribution de mobilier utilisant des essences de bois exotiques. Casino est également attaché au développement des ecolabels, à l'étiquetage environnemental des produits, au soutien du commerce équitable ainsi qu'à la préservation des ressources halieutiques (préserver les espèces des grands fonds menacées).

(1) Fédération professionnelle des entreprises du sport

Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et promouvoir la construction durable

Les rejets atmosphériques du groupe Casino sont limités et concernent essentiellement les émissions de CO₂ liées au transport de marchandises ainsi que les émissions indirectes de CO₂ liées aux consommations d'électricité. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation des trajets de livraison ont permis une économie de plus 8,9 millions de kilomètres parcourus, soit l'équivalent de près de 6 000 tonnes de CO₂ évitées en 2007. Le Groupe avait réalisé une économie de 18 800 tonnes de CO₂ en cinq ans. S'inscrivant dans les réflexions internationales sur la lutte contre le changement climatique, et dans la continuité du premier « Bilan carbone » réalisé en 2004 sur un échantillon représentatif d'établissements, une estimation de l'impact des sièges sociaux et des transports des personnels en matière d'émission de gaz à effet de serre a été effectuée en 2005. Le plan de réduction de gaz à effet de serre a été défini sur la période de 2006 à 2008 (voir plus de détails dans le rapport Développement durable 2007 de Casino).

L'équipement de la flotte de livraison des magasins situés en zone urbaine a été complété par des conteneurs isothermes à réfrigération cryogénique, réduisant les émissions de gaz réfrigérants et les nuisances sonores tout en améliorant le respect de la chaîne du froid.

En 2007, le groupe Casino a lancé un programme « Magasin Durable » dont l'objectif est de concevoir des surfaces commerciales respectueuses de l'environnement.

De son côté, Groupe GO Sport s'engage également dans la lutte contre les changements climatiques en portant la plus grande attention à sa consommation d'énergie et à son utilisation de certains produits sensibles. La stratégie de développement en France et à l'international de Groupe GO Sport, depuis l'origine, consiste à ouvrir de nouveaux magasins répondant strictement aux dernières normes techniques des lois en vigueur et à gérer en permanence le parc des magasins anciens par des mises aux normes les plus récentes.

Limiter les atteintes à l'environnement

Les magasins et les entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine et leurs activités présentent peu de risques pour les sols et les écosystèmes. Les stations-services, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe ;
- la récupération des gaz lors du dépotage est en place sur 99 % des stations. À fin 2007, l'ensemble des 58 stations de plus de 3 000 m³ de débit étaient équipés de pistolets récupérateurs de COV (composés organiques volatiles) ;
- les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations-services et les parkings des supermarchés. 100 % des stations-services exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

Renforcer l'efficacité énergétique

L'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires sont les deux principaux postes de consommation d'énergie, d'origine essentiellement électrique. En 2007, les efforts ont notamment porté sur :

- la poursuite des campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- la rénovation et l'amélioration de l'éclairage des magasins dans le cadre de l'adhésion au programme « Green Light » de la Commission européenne ;
- l'élaboration, avec le secteur des équipementiers frigorifiques, d'un contrat cadre pour la généralisation progressive de la maintenance préventive et la rénovation des équipements afin d'éviter les fuites de gaz frigorigènes et les surconsommations d'électricité. Une charte « confinement » a été élaborée et intégrée aux contrats de maintenance de nos prestataires ;
- la poursuite du suivi et des audits de la consommation électrique par la direction technique du Groupe.

Données quantitatives environnementales

Les principales données présentées ici concernent les activités en France de Casino et Monoprix (intégré à 100%).

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	2007	2006
Quantité totale de déchets triés en vue d'une valorisation ⁽¹⁾	Tonne	43 174	43 917
Tonnage de piles et batteries collecté auprès des clients	Tonne	355	330
Consommations énergétiques par source			
Électricité	MWh	1 570 504	1 573 330
Gaz naturel	MWh	167 389	164 801
Fuel	MWh	20 897	28 330
Consommation d'eau	m ³	2 410 539	2 724 829
Émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises ⁽²⁾	Tonne éq. CO ₂	184 905	177 444
Nombre d'audits qualité des sites de production des fournisseurs	Nb	668	908
Nombre d'audits qualité en magasins	Nb	2 042	2 120
Nombre d'audits sociaux des sites de production des fournisseurs	Nb	125	106

(1) Concerne les déchets collectés dans le cadre des conventions nationales.

(2) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol (trajets entrepôts-magasins).

Casino entretient un dialogue régulier avec les acteurs de l'investissement socialement responsable (agences de notation, fonds d'investissement éthiques), qui notent un progrès régulier de la démarche du Groupe. En 2007, Casino a maintenu sa sélection dans les indices éthiques FTSE4Good (agence de notation Eiris), ASPI (Vigeo) ainsi que dans l'indice Ethibel Pioneer®.

RAPPORT DE GESTION

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale du 4 juin 2008. Sous réserve de l'adoption des résolutions proposées, le conseil d'administration sera composé, à l'issue de l'assemblée générale, de 13 administrateurs :

- M. Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général ;
- M. André CRESTEY, vice-Président ;
- M. Didier CARLIER, représentant de la société Foncière Euris ;
- M. Jean CHODRON de COURCEL ;
- M. Jacques DERMAGNE ;
- M. Jacques DUMAS ;
- M. Pierre FERAUD ;
- M. Jean-Marie GRISARD, représentant de la société Finatis ;
- M. Christian PAILLOT ;
- Mme Catherine SOUBIE, représentant de la société Euris ;
- M. Gilbert TORELLI ;
- Société Matignon Corbeil Centre ;
- Société Matignon Diderot ;
- M. Jean LEVY, censeur.

Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008 la nomination d'un nouvel administrateur, la société Matignon Corbeil Centre, en remplacement de M. Jean LÉVY dont le mandat n'est pas renouvelable.

Les administrateurs, dont la durée des fonctions est d'une année, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et sont rééligibles sans limitation de mandat. Cependant, tout administrateur personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans. Les règles et modalités de fonctionnement du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a examiné la composition du conseil d'administration et en particulier la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le rapport Bouton. Le Comité a présenté ses conclusions au conseil d'administration lors de sa séance du 23 avril 2008.

Les membres du conseil d'administration ont été choisis pour leur compétence, leur expérience notamment dans le domaine du commerce et de la consommation et leur complémentarité. Quatre administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus du rapport Bouto : MM. Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE, Christian PAILLOT et Gilbert TORELLI.

En vue de renforcer la représentation de membres indépendants,

il est proposé également de nommer lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008 la société Matignon Diderot, filiale du Groupe, en qualité d'administrateur dans la perspective de la remplacer après l'assemblée générale par un nouvel administrateur indépendant.

Les autres membres du conseil d'administration de la société Rallye sont des dirigeants de la société ou de ses maisons mères.

Le conseil ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

Censeur

Les statuts de la société prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires. Nommés pour une durée d'un an, ils assistent aux réunions du conseil d'administration ; dans ce cadre, ils présentent leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

Il est proposé de nommer M. Jean LEVY à cette fonction à l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008 en remplacement de M. Julien CHARLIER, qui a atteint la limite d'âge fixée par les statuts de la société.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Toutes les informations relatives au fonctionnement du conseil d'administration figurent dans le rapport du Président sur l'organisation du conseil et les procédures de contrôle interne pages 45 à 51 du présent document de référence.

Les mandats de tous les administrateurs ayant exercé leur fonction durant l'exercice 2007 ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007 pour une durée d'un an.

ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUELEMENT DE MANDAT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. Jean-Charles NAOURI

Président-Directeur Général

Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.

Date de première nomination en qualité de Président-Directeur Général : 2 avril 1998.

Date de naissance : 8 mars 1949, 59 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Ancien élève de l'École normale supérieure (sciences), de l'université de Harvard et de l'École nationale d'administration, M. Jean-Charles NAOURI, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la direction du Trésor. Il est nommé Directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en

1982, puis du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris :

- Président-Directeur Général de Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Président d'Euris SAS ;
- Président du conseil d'administration de Finatis SA ;
- Représentant de Casino, Guichard-Perrachon SA, président de Distribution Casino France SAS ;
- Vice-Président de la Fondation Euris ;
- Membre du conseil de surveillance de Companhia Brasileira de Distribuicao (CBD).

Hors du groupe Euris :

- Administrateur de la société F. Marc de Lacharrière (Fimalac) SA ;
- Membre du conseil de surveillance de la société Natixis SA ;
- Associé commanditaire de Rothschild & Cie Banque ;
- Gérant des sociétés SCI Penthièvre Seine et SCI Penthièvre Neuilly ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association Promotion des talents ;
- Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École normale supérieure.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du conseil d'administration de la société Euris SA ;
- Membre du conseil de surveillance des sociétés Casino, Guichard-Perrachon SA, Groupe Marc de Lacharrière (SCA) et Super de Boer ;
- Administrateur des sociétés Continuation Investment NV, Crédit Commercial de France SA et HSBC France SA ;
- Associé gérant de Rothschild & Cie Banque ;
- Censeur des sociétés Fimalac SA et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE).

Nombre d'actions Rallye détenues : 328.

M. André CRESTEY

Vice-Président et administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 14 août 1992.

Date de première nomination en qualité de Vice-Président du conseil d'administration : 2 avril 1998.

Date de naissance : 22 février 1939, 69 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

M. André CRESTEY fut de 1977 à 1992 Directeur Général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du directoire puis de Président-Directeur Général (1993) et de Vice-Président-Directeur

Général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il demeure Vice-Président du conseil d'administration.

Mandats et fonctions exercés en 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris :

- Vice-Président de la société Rallye ;
- Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et Groupe GO Sport SA ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :

- Administrateur de la société Foncière Euris SA.

Hors du groupe Euris :

- Président de la société Perifem.

Nombre d'actions Rallye détenues : 36 113.

M. Jean CHODRON de COURCEL

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 9 juin 2004.

Date de naissance : 14 mai 1955, 53 ans.

Biographie

M. Jean CHODRON de COURCEL est diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes au sein de l'administration et de cabinets ministériels, M. Jean CHODRON de COURCEL a rejoint en 1990 la direction générale du groupe Schneider, puis, en 1997, la direction générale du groupe Crédit Agricole Indosuez. De 1995 à 1997, il a participé notamment, en qualité de Directeur Adjoint, au cabinet du Premier Ministre, M. Alain JUPPÉ. Il a été Directeur Général Délégué du groupe Penauille Polyservices SA.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Néant.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

- Directeur Général Délégué de Penauille Polyservices SA ;
- Administrateur des sociétés Penauille Polyservices SA ;
- Chairman et Chief Executive de Globeground North America LLC (GGNA LLC) et de Servisair PLC ;
- Censeur de la société Rallye SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 321.

M. Jacques DERMAGNE

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 5 juin 2002.

Date de naissance : 28 novembre 1937, 70 ans.

Adresse professionnelle : 9, place d'Iéna – 75016 Paris.

Biographie

Après des études juridiques et littéraires, M. Jacques DERMAGNE a intégré en 1968 le Conseil national du commerce, dont il devient Président en 1981. Il exerce les fonctions de Vice-Président Exécutif du CNPF de 1980 à 1999, puis il est élu Président du Conseil Économique et Social réélu en 2004. En juin 2003, il est nommé Président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Président du Conseil Économique et social de la République ;
- Administrateur des sociétés Unibail SA, Cetelem SA et Devanlay SA ;
- Membre du conseil de surveillance de la société DMC SA ;
- Censeur de la société France Convention SA.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de Comité Français des expositions et conventions ;
- Vice-Président et membre du conseil de surveillance de la société France Convention SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 500.

M. Jacques DUMAS

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 19 juillet 1990.

Date de naissance : 15 mai 1952, 56 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, M. Jacques DUMAS a débuté sa carrière en tant que Juriste puis Directeur Administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale – CFAO – (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire Général Adjoint du groupe Rallye (1987) puis de Directeur des Affaires Juridiques du groupe Euris (1994), puis de Directeur Général Adjoint de la société Euris (ex. Groupe Euris) et de Conseiller du Président de Casino et de membre du Comité Exécutif.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris :

- Directeur Général Adjoint de la société Euris (ex-Groupe Euris),
- Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Membre du Comité Exécutif du Groupe Casino ;
- Administrateur de la société Mercialys SA ;
- Président du conseil d'administration de la société SAAD ;
- Membre du conseil de surveillance de la société Franprix Holding ;
- Vice-Président du conseil de surveillance de la société Geimex ;
- Président du conseil de surveillance de la société Leader Price Holding ;
- Représentant permanent de la société Asinco au conseil d'administration des sociétés Cafige SA et Financement Gestion Administration et Contrôle – FIGEAC ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au conseil d'administration de la société Baud SA ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France, membre du conseil de surveillance de la société Cofilead (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Germinal SNC, présidente de la société Théïadis ;
- Représentant permanent de la société RLPI, Administrateur de la société Vilette Discount SA ;
- Représentant permanent de la société RLPI, Administrateur de la société Clignancourt Discount SA ;
- Représentant permanent de la Société de Distribution Parisienne (SDP), Administrateur de la société Gregorim Distribution SA.

Hors groupe Euris :

- Gérant de la SCI Cognacq-Parmentier.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :

- Directeur des Affaires Juridiques de la société Euris (ex-Groupe Euris) ;
- Président-Directeur Général de la société La Bruyère SA ;
- Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution (MFD SA) et Carpinienne de Participations SA, Groupe GO Sport SA, CDiscount SA et Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Euris (ex-Groupe Euris) au conseil d'administration des sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Foncière Euris SA, de la société Parcade au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon, de la société The Athlete's Foot Group au conseil d'administration de AFME ;
- Président de la société Alpetrol (jusqu'au 25 juin 2007) et de la société Kerrous (jusqu'au 29 juin 2007) ;
- Représentant permanent de la société L'Habitation Moderne de Boulogne au conseil d'administration de la société Colisée Finance et au conseil d'administration de la société Colisée Finance II ;
- Administrateur de la Fondation Euris.

Nombre d'actions Rallye détenues : 150.

M. Pierre FÉRAUD

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 16 juin 1995.

Date de naissance : 28 septembre 1940, 67 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Diplômé de l'École des hautes Études commerciales et de l'Institut d'Études politiques de Paris, M. Pierre FÉRAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF. Il rejoint le groupe Euris en 1991 et est nommé président de la société Foncière Euris en 1992.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris :

- Directeur de la société Parande ;
- Président-Directeur Général de la société Foncière Euris SA ;
- Président du conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations SA ;
- Président de la société Mermoz Kléber SAS ;
- Administrateur de la société Mercialys SA ;
- Représentant permanent des sociétés Euris SAS (ex Groupe Euris) au conseil d'administration de la société Finatis SA, Foncière Euris SA au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Élysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Maignon Abbeville SAS, Maignon Bail SAS et Maignon Corbeil Centre SAS ;
- Représentant de la société Maignon Abbeville, Président de la société Mat-Bel 2 SAS ;
- Gérant des sociétés Centrum NS SARL, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH, Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Einkaufszentrum am Alex, Gutenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall, Loop 5 Shopping Centre, SCI Le Parc Agen Boe, SCI Le Parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Deux Lions, SCI Les Halles de Bord de Loire, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et SCI Apsys Robert de Flers ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SNC Alta Marigny Carré de Soie et SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la société Marigny Élysées, cogérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, cogérant de la société SNC Centre Commercial Porte de Châtillon, SCI Moulins Place d'Allier, SCI Les Rives de l'Orne, SCI Cité Villette ; gérant de SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la société Maignon Abbeville, gérant des socié-

tés Centrum K SARL et Centrum J SARL.

Hors groupe Euris

- Vice-Président du conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au conseil d'administration de la société Apsys International.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

- Président du conseil d'administration de la société Marigny Belfort SA ;
- Président des sociétés Maignon Marne La Vallée SAS et Marigny Expansion SAS ;
- Représentant permanent des sociétés Artois-Savoie au conseil d'administration d'Euris SA, Foncière Euris au conseil de surveillance de Casino, Guichard-Perrachon SA, Maignon Diderot SAS au conseil d'administration d'Euris SA ;
- Représentant de Foncière Euris SA, Président des sociétés Centre Commercial de l'Île Saint-Denis SAS, Maignon Meylan SAS, Marigny Percier SAS, Maignon Moselle SAS, Marigny Participations SAS, Marigny Valbréon, Marigny Tours SAS, Les Moulins à Vent SAS, Marigny Concorde SAS ;
- Gérant des sociétés SCI Maignon Lannes, SNC Maignon Commerce, Centrum Development, Centrum Gdynia, Centrum Wroclaw, Centrum Poznan ;
- Représentant de Foncière Euris, gérant des sociétés SCI des Boucles de Seine, SCI Ile Saint-Denis Développement, SCI Mas de La Serras, SCI Touquet Plage, SCI Hôtel d'Arc 1800 ;
- Représentant de la SNC Foncière Cézanne Mermoz, gérant des sociétés SCI Alta Saint Georges ;
- Représentant de la SNC Marigny Garonne, cogérant des sociétés SNC Foncière Cézanne Mermoz, SNC Altaréa Les Tanneurs, SCI Alta Maignon, SNC Bordeaux Sainte-Eulalie ;
- Représentant de Marigny-Foncière, cogérant de la société SCI Palais des Marchands ;
- Représentant de Marigny Valbréon, cogérant de la société Société d'Aménagement Valbréon (SNC) ;
- Représentant de Maignon Commerce, co-gérant des sociétés SNC Altaréa Les Tanneurs, SNC Avenue Paul Langevin, SNC Bordeaux Sainte-Eulalie, SNC Collet Berger, SNC Foncière Cézanne Maignon, SCI Reims Buirette, SNC 166 à 176 rue de Paris, SNC Alta Maignon ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris SA, Président de la société Marigny Concorde SAS ;
- Représentant de la société Maignon Abbeville SAS, Président de la société Mat-Bel 1 SAS ;
- Gérant de la SNC Marigny Garonne ;
- Représentant de Maignon Diderot SAS au conseil d'administration d'Euris SA ;
- Gérant des sociétés Centrum Development, Centrum Gdynia, Centrum Wroclaw, Centrum Poznan.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 337.

M. Christian PAILLOT

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 15 avril 2004.

Date de naissance : 9 septembre 1947, 60 ans.

Biographie

M. Christian PAILLOT a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie et la distribution de matériels photographiques, vidéo et de haute-fidélité. Il a ainsi créé et développé les activités françaises des sociétés Akai, Konica et Samsung. Il est actuellement Vice-Président de la Fédération Française d'Équitation.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

– Gérant des sociétés Écurie du Haras de Plaisance SARL, SCI Parim.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur Général de la société Konica France SA ;
- Président de la société Konica France SAS ;
- Président-Directeur Général de la société Konica Photos Services SA ;
- Censeur de la société Rallye SA ;
- Conseiller du Président de la société Konica Minolta France ;
- Administrateur de la société FG Marine SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 300.

M. Gilbert TORELLI

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 13 juin 2000.

Date de naissance : 21 août 1936, 71 ans.

Biographie

M. Gilbert TORELLI a effectué sa carrière dans le groupe Moulinex, en charge des ventes, marketing, distribution en France et à l'international. Il en fut Directeur Général de 1990 à 1993 et Président du conseil de surveillance de 1994 à 1998.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

Néant.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Le Portefeuille Diversifié SA, Victoire SA, Moulinex SA ;
- Président du conseil d'administration de la société Finamex SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 250.

Société FINATIS

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
712 039 163 RCS Paris

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 2 juin 1998.

Mandats exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

– Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations SA, Casino, Guichard-Perrachon SA et Foncière Euris SA.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Administrateur de la société Euris SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 253.

Représentant permanent :

M. Jean-Marie GRISARD

Date de naissance : 1^{er} mai 1943, 65 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, M. Jean-Marie GRISARD a débuté sa carrière dans le groupe minier Penarroya-Le-Nickel-Imétal où il a occupé différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé en 1982 Directeur Financier de la société Francarep (devenue Paris Orléans). Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire Général.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 et poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris :

- Secrétaire Général de la société Euris SAS (ex-Groupe Euris SAS) ;
- Président des sociétés Matignon Diderot SAS, Matignon Rousseau SAS et Matimmob 1SAS ;
- Directeur Général de la société Finatis SA ;
- Administrateur des sociétés Finatis SA, Foncière Euris SA, Carpinienne de Participations SA, Euris Limited, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot SAS au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Administrateur et trésorier de la Fondation Euris.

Hors du groupe Euris :

- Gérant de la société Frégatinvest SARL ;
- Membre du Comité directeur de l'association Promotion des talents.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats ci-dessus)

- Secrétaire Général de la société Euris ;
- Directeur Général de la société Euris ;
- Président des sociétés Matignon Condorcet SAS, Matignon Voltaire SAS et Eurdev SAS ;
- Administrateur de la société Green Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent des sociétés Euris SA au conseil de surveillance de Casino, Guichard-Perrachon SA, Foncière Euris au conseil d'administration de Marigny Belfort SA, Euris SA au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA et Groupe Euris SAS au conseil d'administration d'Euris SA.

Société FONCIÈRE EURIS

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros.
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
702 023 508 RCS Paris

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.

Mandats exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

- Président des sociétés Matignon Abbeville SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Marigny-Élysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Bail SAS, et Marigny Belfort (SAS) ;
- Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon SA et Apsys International SA ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Cogérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats ci-dessus)

- Président des sociétés Centre Commercial de l'Île Saint-Denis SAS, Matignon Moselle SAS, Marigny Percier SAS et Marigny Concorde SAS ;
- Administrateur des sociétés Marigny Belfort SA et Marignan Consultants SA ;
- Membre du conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Gérant des sociétés SCI Mas de Las Serras, SCI Touquet Plage et SCI Pont de Grenelle.

Nombre d'actions Rallye détenues : 22 159 533.

Représentant permanent :

M. Didier CARLIER

Date de naissance : 5 janvier 1952, 56 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

M. Didier CARLIER est diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire Général de la société équipements mécaniques spécialisés puis de Directeur Administratif et Financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur Administratif et Financier et a été nommé Directeur Général Adjoint en 2002.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris :

- Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA ;
- Président-Directeur Général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA, Colisée Finance SA, Colisée Finance II SA et La Bruyère SA ;
- Président des sociétés Alpetrol SAS, Kerrous SAS, Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Parande SAS, Parande Développement SAS, Parcade SAS, Cobivia SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Matignon Sablons SAS, MFD Finances SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS, Colisée Finance III ;
- Chairman et Chief Executive de la société MFD Inc USA ;
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Matignon Neuilly SAS jusqu'au 28 juin 2007, Pargest SAS, Pargest Holding SAS, Parinvest SAS ;
- Représentant permanent des sociétés Euris au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA et Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de Groupe GO Sport SA ;
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables, SCI des Perrières.

Hors groupe Euris :

- Gérant de la société SC Dicaro.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :

- Président-Directeur Général de la société Ancar SA ;
- Président du conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
- Président des sociétés Mermoz Kléber SAS et Syjiga SAS ;
- Administrateur de la société The Athlete's Foot Group Inc. ;
- Gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI des Îles Cordées ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Matignon Meylan SAS, Matignon Moselle SAS, Parande Concorde SAS, Parande Kléber SAS et Sybellia SAS ;
- Représentant permanent des sociétés Miramont Finance et Distribution SA au conseil d'administration de la société AFME SA ;
- Administrateur de la société Clearfringe Ltd.

Hors groupe Euris :

– Administrateur de la société Compagnie Holding de Gestion SA (CHG).

Société EURIS (anciennement dénommée GROUPE EURIS)

Société par actions simplifiée au capital de 169 806 euros.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
348 847 062 RCS Paris

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 8 juin 2005.

Mandats exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

– Administrateur des sociétés Finatis SA, Foncière Euris SA et Casino, Guichard Perrachon SA.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats ci-dessus)

– Administrateur de la société Euris SA ;
– Membre du conseil de surveillance de la société Casino, Guichard Perrachon SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 304.

Représentant permanent

Mme Catherine SOUBIE

Date de naissance : 20 octobre 1965, 42 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Paris, Mme Catherine SOUBIE a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment Directeur des Affaires Financières. Elle a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris, où elle exerçait les fonctions de Managing Director. Elle est depuis 2005 Directeur Général Adjoint de la société Rallye.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris :

– Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA ;
– Administrateur des sociétés Mercialys SA et Groupe GO Sport SA ;
– Représentant permanent de la société Finatis SA au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA ;
– Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon SA au conseil d'administration de la société Banque du Groupe Casino SA ;
– Administrateur de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris :

– Gérant de la société Eurl Bozart.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

– Président du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA ;
– Représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA administrateur de la société Groupe GO Sport SA ;

Hors groupe Euris :

– Executive Director puis Managing Director de la société Morgan Stanley.

ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2008

MATIGNON CORBEIL CENTRE

Société par actions simplifiée au capital de 57 420 000 euros.
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris
392 679 247 RCS Paris

Administrateur

Mandats exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Nombre d'actions Rallye détenues : 2 271 575.

MATIGNON DIDEROT

Société par actions simplifiée au capital de 3 038 500 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris
433 586 260 RCS Paris

Administrateur

Mandats exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

– Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

– Administrateur de la société Euris SA.

ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT N'EST PAS RENOUELABLE

M. Jean LÉVY

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 23 juin 1994.

Date de naissance : 9 novembre 1932, 75 ans.

Adresse professionnelle : 8, rue de Berri – 75008 Paris.

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études politiques de Paris (section économie), diplômé de l'université de Yale (économie internationale), M. Jean LÉVY a effectué la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe L'Oréal, de 1960 à 1987, où il fut Vice-Président en charge des produits publics, puis chez Sanofi, dont il fut membre du Comité de direction de 1987 à 1992. Depuis 1991, conseiller indépendant et administrateur de sociétés, il a exercé les fonctions de Président de l'AFCOHT (Association française du commerce hors taxes). Il est membre honoraire des Conseillers du commerce extérieur de la France.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 se poursuivant au 31 mars 2008

- Administrateurs des sociétés Interparfums Inc, Interparfums France, Price-Minister SA, Axxess SA ;
- Administrateur de la société Mont-Blanc SAS.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du conseil d'administration des sociétés Histoire d'Or SA et Financière d'Or SA ;
- Président de l'Institut du libre service ;
- Administrateur des sociétés Zannier SA, Opthtalmic ;
- Administrateur d'Escada Beauté Groupe (Allemagne) ;
- Administrateur de la société Vivactis SAS.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1

La nomination de M. Jean LÉVY en qualité de censeur est proposée à l'assemblée générale.

CENSEUR

CENSEUR DONT LA FONCTION N'EST PAS RENOUELABLE

M. Julien CHARLIER

Date de naissance : 10 novembre 1927, 80 ans

Biographie

Diplômé de l'université de Chicago (MBA), M. Julien CHARLIER fut, de 1954 à 1969, Directeur Général de la Général Medical (en Belgique), puis de 1969 à 1975 Vice-Président et Directeur Général de la division Medical Systems à la General Electric Company. En 1975, il intègre le groupe Cokerill en tant que Président-Directeur Général, puis de 1982 à 1994 exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la société Dollfus Mieg et Cie. Il a été notamment administrateur des sociétés Euris, Saint Laurent Couture et de la société des Bains de Mer à Monaco.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007

- Gérant des sociétés Sofin et Soges.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de la société Générale d'Hôtellerie à Monaco ;
- Administrateur de la société des Bains de Mer à Monaco ;
- Censeur de la société Euris SA.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration. En application des nouvelles dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers résultant de la transposition de la directive européenne « Prospectus », il est précisé qu'à la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre, aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire, et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration a décidé l'exercice unifié des fonctions de présidence du conseil d'administration et de la direction générale et a ainsi confié le mandat de Président-Directeur Général à M. Jean-Charles NAOURI.

Le conseil d'administration, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008, sera appelé à se prononcer sur le renouvellement des fonctions du Président-Directeur Général.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour

agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, conformément au règlement intérieur, toute décision susceptible d'affecter la stratégie du Groupe doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.

Mme Catherine SOUBIE et M. Didier CARLIER sont Directeurs Généraux Adjoint, salariés.

RÉMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux par la société Rallye, par les sociétés contrôlées ainsi que par la société Foncière Euris, société qui contrôle la société Rallye, sont les suivantes :

Rémunérations des dirigeants

Le mode et le montant de la rémunération, fixe et variable, des dirigeants sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et rémunérations. Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions de la société ainsi que le nombre d'actions gratuites qui leur sont éventuellement allouées.

Rémunération du Président-Directeur Général

M. Jean-Charles NAOURI n'a perçu de la société en 2007 aucune rémunération ni avantages autres que les jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur, soit la somme de 10 000 euros.

En tant que Président-Directeur Général de la société Casino, Guichard-Perrachon, société contrôlée, il a perçu une rémunération fixe de 700 000 euros et une rémunération variable au titre de 2006 de 668 038 euros ainsi que des jetons de présence d'un montant de 12 500 euros.

Il n'a reçu en 2007 aucune rémunération, ni jetons de présence de la société Foncière Euris, société contrôlante.

M. Jean-Charles NAOURI n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions. Il n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites de la société Rallye, ou des sociétés qu'elle contrôle, ou de la société Foncière Euris qui la contrôle.

Rémunération des Directeurs Généraux Adjoint

Les rémunérations globales des Directeurs Généraux Adjoint, également administrateurs, sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable fondée sur une appréciation générale prenant en compte en particulier leur contribution à la réalisation des objectifs fixés pour l'année ainsi qu'à la mise en place et à la gestion d'opérations financières de la société et de ses filiales.

Mme Catherine SOUBIE

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures versé par la société à M^{me} Catherine SOUBIE, en 2007, s'élève à 660 000 euros dont 330 000 euros de part variable au titre de 2006. La part variable au titre de 2007, versée par la société en 2008, a été fixée à la somme de 350 000 euros.

Le montant total des rémunérations perçu, en 2006 par M^{me} Catherine SOUBIE s'était élevé à 600 000 euros et en 2005 à 225 181 euros.

M^{me} Catherine SOUBIE a également perçu en 2007 de la société des jetons de présence d'un montant total de 10 000 euros. Elle n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées, ni de la société Foncière Euris, qui contrôle Rallye, autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 39 707 euros.

M. Didier CARLIER

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures versé par la société à M. Didier CARLIER, en 2007, s'élève à 684 500 euros dont 397 500 euros de part variable au titre de 2006. La part variable au titre de 2007, versée en 2008, a été fixée à la somme de 105 200 euros.

Le montant total des rémunérations perçu par M. Didier CARLIER, en 2006, s'était élevé à 356 000 euros et en 2005 à 330 000 euros.

M. Didier CARLIER a également perçu en 2007 de la société des jetons de présence d'un montant total de 10 000 euros, égal au montant de 2006. Il n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées, ni de la société Foncière Euris qui contrôle Rallye, autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 39 417 euros.

Rémunérations des autres mandataires sociaux

L'assemblée générale du 8 juin 2005 a fixé à 290 000 euros le montant global maximal des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres ainsi que la rémunération du censeur ont été fixées par le conseil d'administration et sont détaillées dans le rapport du Président.

Le montant global des jetons de présence et des rémunérations versés en juin 2007, au titre du mandat écoulé, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés, s'est ainsi élevé à 280 400 euros contre 270 800 euros et 261 333 euros pour les mandats précédents.

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versés aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux adjoints par la société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société Foncière Euris qui la contrôle, se présente comme suit :

Nom	Jetons de présence et rémunérations versés en 2007 (en euros)					Jetons de présence et rémunérations versés en 2006 (en euros)					Jetons de présence et rémunérations versés en 2005 (en euros)				
	Par la société Rallye				Par les sociétés contrôlées ou la société contrôlante	Par la société Rallye				Par la société Rallye					
	Administrateurs		Comités	Autres		Administrateurs		Comités	Autres	Administrateurs		Comités	Autres		
	Part fixe	Part variable			Part fixe	Part variable			Part fixe	Part variable					
Jean CHODRON de COURCEL	4 000	16 000				4 000	16 000				4 000	10 667			
Jacques DERMAGNE	4 000	16 000	20 000			4 000	16 000	20 000			4 000	13 333	20 000		
Jean LÉVY	4 000	16 000	10 000			4 000	12 800	10 000			4 000	16 000	10 000		
Christian PAILLOT	4 000	12 800	10 000			4 000	12 800	10 000			4 000	16 000	10 000		
Gilbert TORELLI	4 000	16 000	10 000			4 000	16 000	10 000			4 000	13 333	10 000		
André CRESTEY	4 000	6 000	20 000	20 000 ⁽⁶⁾	100 071,39 ⁽¹⁾	4 000	6 000	20 000	20 000 ⁽⁶⁾		4 000	6 000	20 000	20 000 ⁽⁶⁾	
Jacques DUMAS	4 000	6 000	10 000		410 900,96 ⁽²⁾	4 000	6 000				4 000	6 000	10 000		
Pierre FÉRAUD	4 000	6 000			482 695,96 ⁽³⁾	4 000	6 000				4 000	6 000			
Jean-Marie GRISARD	4 000	6 000			25 717,39 ⁽⁴⁾	4 000	6 000				4 000	6 000			
Société EURIS (ex Groupe Euris)				280 000 ⁽⁵⁾	420 000,00 ⁽⁵⁾				280 000 ⁽⁵⁾					280 000 ⁽⁵⁾	
Julien CHARLIER (censeur)	4 000	9 600				4 000	3 200				4 000	8 000			

(1) Dont 8217,39 euros par Foncière Euris et 91 854 euros par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Groupe GO Sport et Miramont Finance et Distribution, sociétés contrôlées.

(2) Dont 9586,96 euros par Foncière Euris et 401 314 euros par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Mercialys et Groupe GO Sport, sociétés contrôlées.

(3) Dont 9586,96 euros par Foncière Euris et 473 109,00 euros par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Mercialys et Parande, sociétés contrôlées.

(4) Dont 13 217,29 euros par Foncière Euris et 12 500 euros par la société Casino, Guichard-Perrachon, société contrôlée.

(5) Honoraires de conseil et d'assistance versés par les sociétés Rallye, Casino, Guichard-Perrachon et Foncière Euris.

(6) Jetons de présence au titre de son mandat de Vice-Président.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Les options de souscription d'actions consenties en 2007 aux mandataires sociaux par la société et les sociétés qu'elle contrôle sont les suivantes :

	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance
Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Rallye				
M. Didier CARLIER	13 333	48,73	01/10/2007	31/03/2013
M. Jacques DUMAS	4 000	48,73	01/10/2007	31/03/2013
M. Pierre FERAUD	9 533	48,73	01/10/2007	31/03/2013
Mme Catherine SOUBIE	24 000	48,73	01/10/2007	31/03/2013

Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Groupe GO Sport, société contrôlée

M. Didier CARLIER	3 000	70,59	22/05/2007	21/11/2012
M. Jacques DUMAS	3 000	70,59	22/05/2007	21/11/2012
Mme Catherine SOUBIE	3 000	70,59	22/05/2007	21/11/2012

Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Casino, Guichard-Perrachon, société contrôlée

M. Jacques DUMAS	10 000	75,75	13/04/2007	12/10/2012
------------------	--------	-------	------------	------------

Les actions gratuites attribuées sous conditions en 2007 aux mandataires sociaux par la société et les sociétés qu'elle contrôle sont les suivantes :

	Nombre d'actions gratuites	Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement en euros	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Rallye ⁽¹⁾					
M. Didier CARLIER	1 667	48,73	01/10/2007	01/01/2011	01/01/2013
M. Jacques DUMAS	500	48,73	01/10/2007	01/01/2011	01/01/2013
M. Pierre FÉRAUD	1 192	48,73	01/10/2007	01/01/2011	01/01/2013
Mme Catherine SOUBIE	3 000	48,73	01/10/2007	01/01/2011	01/01/2013
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Casino, Guichard-Perrachon, société contrôlée ⁽²⁾					
M. Jacques DUMAS	2 000	75,75	13/04/2007	13/10/2010	13/10/2012

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration est celui du ratio de couverture de la dette nette périmètre holding par les actifs réévalués.

(2) Le critère de performance retenu est celui de la croissance organique du chiffre d'affaires en France.

L'information concernant les options de souscription et d'achat d'actions exercées par les mandataires sociaux, en 2007, est donnée dans la partie « Capital et actionariat » du présent rapport.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de la société Euris, société de contrôle ultime dont M. Jean-Charles NAOURI est actionnaire majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

MM. Jean-Charles NAOURI, Didier CARLIER, André CRESTEY, Jacques DUMAS, Pierre FERAUD, Jean-Marie GRISARD et Mme Catherine SOUBIE, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupes Rallye et Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la société et le Président-Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 162. Il n'existe pas de prêt ou de garantie accordé ou constitué par la société en faveur des membres du conseil d'administration.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Rallye dispose de deux Commissaires aux comptes titulaires et de deux Commissaires aux comptes suppléants :

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG

Associé signataire : Mme Catherine CHASSAING (depuis l'exercice 2004).

Date du premier mandat : 29 juin 1993.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

ERNST & YOUNG et Autres

Associé signataire : M. Henri-Pierre NAVAS (depuis l'exercice 2004).

Date du premier mandat : 1^{er} juin 1999.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

M. Patrick-Hubert PETIT

Suppléant de KPMG.

Date du premier mandat : 6 juin 2001.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

M. Philippe PEUCH-LESTRADE

Suppléant de ERNST & YOUNG et Autres

Date du premier mandat : 9 juin 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Ces cabinets sont également (l'un et/ou l'autre) Commissaires aux comptes des principales filiales de la société.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2007 ET 2006

(En euros)	Ernst & Young et Autres				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	208 750	210 529	5	5	207 250	208 000	39	26
Filiales intégrées globalement	3 254 079	3 082 974	81	70	248 121	246 560	46	31
Missions accessoires								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement	524 976	1 036 620	13	23		75 000		9
Sous-total	3 987 805	4 330 123	98	98	455 371	529 560	85	66
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	10 216	44 072	1	1	26 631	63 059	5	8
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	51 500	62 850	1	1	52 083	211 133	10	26
Sous-total	61 716	106 922	2	2	78 714	274 192	15	34
TOTAL	4 049 521	4 437 045	100	100	534 085	803 752	100	100

RAPPORT DU PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Il intègre également les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport, joint au rapport de gestion sur l'activité de la société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration a, lors de sa réunion du 6 juin 2007, renouvelé le mandat du Président-Directeur Général et a ainsi maintenu l'exercice unifié de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale, assumées par M. Jean-Charles NAOURI.

Les règles d'organisation applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la société sont précisées par un règlement intérieur lequel, intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise », auxquels la société adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit ainsi le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement intérieur précise les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toute opération sur les titres de la société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la société. Il rappelle également l'inscription des administrateurs sur la liste des initiés permanents établie par la société dans le cadre des nouvelles dispositions visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés et à harmoniser en Europe les législations en vigueur.

Le règlement intérieur comprend également les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les dirigeants, les per-

sonnes assimilées aux dirigeants ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de ses réunions et délibérations et prévoit la possibilité de la participation des administrateurs aux séances du conseil par visioconférence ou par tous moyen de télécommunication.

Chaque administrateur s'engage à détenir un nombre d'actions de la société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence.

Afin de favoriser la participation au sein du conseil d'administration de personnalités qualifiées, la fonction de censeur a été instituée en 2002. Le censeur assiste aux réunions du conseil et fait part de ses observations et avis et participe aux délibérations avec voix consultative.

Missions et pouvoirs du conseil d'administration et du Président-Directeur Général

- Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du code de commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales ; il examine les documents de gestion prévisionnels de la société, il fixe la rémunération des dirigeants et décide l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

- Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, il convoque ainsi les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Le Directeur Général, conformément à l'article L. 225-56 du code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, en application du règlement intérieur, toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité, doit être autorisée au préalable par le conseil d'administration.

Indépendance des administrateurs

Dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise et suivant les recommandations du rapport Bouton, le conseil d'administration veille au maintien de l'indépendance de ses administrateurs. Il procède chaque année à l'examen de la situation des administrateurs au regard des relations qu'ils entretiennent avec la société de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels et, à cet effet, a apprécié leur indépendance à partir des critères proposés par ledit rapport.

Le Comité des nominations et des rémunérations a présenté ses conclusions au conseil d'administration lors de sa séance du 23 avril 2008.

La bonne gouvernance d'entreprise est également assurée par la diversité des compétences, des expériences et des origines des administrateurs, leur disponibilité et leur implication.

Information des administrateurs

Conformément à l'article L. 225-35 du code de commerce, le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du conseil des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le conseil d'administration.

En outre, la direction générale communique au conseil d'administration, une fois par trimestre, un état de l'activité de la société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la société et ses principales filiales. Le conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2007, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 90%.

Arrêté des comptes – activité de la société et de ses filiales

Le conseil d'administration a examiné les comptes provisoires et définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les comptes définitifs du premier semestre 2007 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a également arrêté les rapports et le texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 juin 2007. Le conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et des effectifs du Groupe ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.

Le conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation, notamment l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la société lors de la mise en place d'opérations financières ou immobilières. Il a également examiné les lignes de crédit mises en place par la société et ses filiales.

Le conseil d'administration a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a par ailleurs examiné sa situation au regard des principes de gouvernance d'entreprise : composition et organisation du conseil d'administration et des comités techniques, indépendance des administrateurs. À cet égard, il a eu communication des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

Il a également proposé à l'assemblée générale le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes du cabinet KPMG SA suivant la recommandation formulée par le Comité d'audit.

Rémunérations

Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération forfaitaire et variable des Directeurs Généraux Adjointes.

Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques. Il a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites aux cadres et salariés de la société et des sociétés liées.

Le conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

Comités techniques du conseil d'administration

Le conseil d'administration est assisté de deux comités techniques spécialisés, créés en 2000 : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration désigne les membres composant les comités dont il a également fixé les règles de fonctionnement et les attributions.

LE COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres, dont un indépendant et une personnalité qualifiée : MM. André CRESTEY, Président, Jean LÉVY et Christian PAILLOT, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Missions

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en termes d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité

avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Les règles d'organisation et de fonctionnement et les attributions et missions du Comité ont été fixées par le conseil d'administration et figurent dans le règlement intérieur; elles ont été précisément décrites et complétées dans une charte adoptée en avril 2004.

Activité en 2007

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'audit s'est réuni trois fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et des conclusions des Commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la société.

Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables. Il a été informé des travaux mis en œuvre dans le cadre de la préparation du rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société.

En outre, le Comité d'audit a été associé à la procédure de renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant. Dans ce cadre, il a présenté au conseil d'administration ses conclusions et ses recommandations.

Le Président du Comité a rendu compte au conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres, dont deux sont indépendants : MM. Jacques DERMAGNE, Président, Jacques DUMAS et Gilbert TORELLI, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Président-Directeur Général a vocation à être associé, sans voix délibérative, aux réunions du Comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options et d'actions gratuites.

Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la société. Il procède également, s'il y a lieu, à l'examen des rémunérations accessoires et autres avantages des dirigeants.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et ses attributions, notamment au regard de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise

et des règles de déontologie, en particulier celles issues du règlement intérieur du conseil.

Activité en 2007

Au cours de l'exercice 2007, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Le Comité des nominations et des rémunérations a formulé ses recommandations sur la proposition de renouvellement des mandats du Président-Directeur Général et du Vice-Président, du mandat des administrateurs et du censeur ainsi que sur la composition des comités techniques.

Le comité a examiné également la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le rapport Bouton.

Le Comité a émis un avis favorable sur les modalités de détermination de la rémunération fixe et variable des Directeurs Généraux Adjoins.

Le Comité a examiné la proposition de la direction générale d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites aux cadres et aux salariés de la société et des sociétés liées, ainsi que les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, au censeur et aux membres des comités techniques.

Le Président du Comité a rendu compte au conseil d'administration des travaux du Comité des nominations et des rémunérations.

Évaluation des conditions de fonctionnement du conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit la réalisation à intervalles réguliers d'un débat et d'une évaluation formalisée sur le fonctionnement du conseil d'administration confiée au Comité des nominations et des rémunérations, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur. Il est prévu de mettre en œuvre, en fin d'année 2008, une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil d'administration.

PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le mode et le montant de la rémunération des dirigeants sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

Ainsi, le conseil d'administration arrête les rémunérations des deux Directeurs Généraux Adjoins, également administrateurs; le Président-Directeur Général ne perçoit pas de rémunération de la société.

La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjoins comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations et,

s'il y a lieu, après des études réalisées par les consultants extérieurs. Le conseil d'administration a fixé les rémunérations variables des Directeurs Généraux Adjointes pour 2007 en fonction d'une appréciation générale concernant notamment la mise en place et la gestion des dossiers financiers de la société et de ses filiales et la réalisation des objectifs fixés pour l'année écoulée.

Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs et au censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques, comme suit :

- les jetons de présence comprennent une partie forfaitaire de 4 000 euros et une partie variable de 16 000 euros fixée en fonction des présences aux réunions du conseil, étant noté que les jetons de présence alloués aux administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe sont réduits de moitié et que la part variable des administrateurs absents n'est pas réattribuée ;
- le Vice-Président perçoit un jeton de présence forfaitaire supplémentaire de 20 000 euros ;
- un jeton de présence complémentaire est versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 10 000 euros, majoré du même montant pour la présidence.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RALLYE

Les informations ci-après, obtenues auprès de l'ensemble des acteurs du contrôle interne de la société Rallye et validées par la direction générale, ont permis la réalisation d'une description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

Définition et objectifs du contrôle interne

Référentiel utilisé

Rallye a retenu la définition du COSO⁽¹⁾, reconnue sur le plan international et compatible avec celle retenue par l'AFEP et le MEDEF⁽²⁾ : le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;

(1) *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.*

(2) *Recommandations de l'Association française des entreprises privées et du Mouvement des entreprises de France du 17 décembre 2003 intitulé « L'application des dispositions de la loi de sécurité financière concernant le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ».*

– d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne consiste à identifier, à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes dans le domaine comptable et financier, et de vérifier l'efficacité de cette organisation ainsi que la qualité de son système comptable et de son information financière.

Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue que ces risques sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de la société est essentiellement constitué des principes du gouvernement d'entreprise et de l'organisation du Groupe rigoureusement conçus et appliqués ; il vise à maîtriser l'ensemble des risques ainsi qu'à fournir une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels le Groupe est susceptible de faire face.

Description des procédures de contrôle mises en place

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société mère et les filiales opérationnelles intégrées dans les comptes consolidés du Groupe (ces dernières disposant à leur niveau d'un service d'audit interne destiné à maîtriser leur propre contrôle interne).

Organisation générale en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le conseil d'administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des dirigeants de la société.

À ce titre, les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du dispositif de contrôle interne sont les suivants :

La direction générale et la direction administrative et financière

La direction administrative et financière de Rallye, sous la responsabilité de la direction générale, supervise l'ensemble des directions fonctionnelles de la société : contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie et juridique.

Le conseil d'administration et le Comité d'audit

De par les missions qui leur sont confiées par les statuts et le règlement intérieur, le conseil d'administration et son Comité d'audit sont des acteurs du contrôle interne par les avis et recommandations qu'ils formulent auprès de la direction générale et par les analyses et investigations qu'ils mettent en œuvre ou font réaliser.

Les commissaires aux comptes et les consultants externes

La direction financière de la société Rallye est en contact permanent avec un collège de deux Commissaires aux comptes qui, dans le cadre de leur mission, mettent en œuvre leurs diligences

sur les comptes sociaux et consolidés conformément au cadre légal et réglementaire.

Les Commissaires aux comptes sont également appelés à l'occasion de leur mission à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations.

Par ailleurs, dans le cadre de ses projets d'investissement ou de financement, la société fait régulièrement appel à des conseils extérieurs dans les différents domaines économiques et financiers, dans le domaine de l'organisation ainsi qu'en matière juridique.

Diffusion d'informations en interne

Le Groupe s'assure de la correcte circulation des informations pertinentes et de leur transmission aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes du Groupe.

Dans le but de fournir une information financière fiable, support de la communication, Rallye veille donc à ce que l'ensemble de l'organisation respecte certaines références dans l'exécution de ses fonctions : manuel de procédures comptables et consolidées, plan comptable général, règles de déontologie décrites dans le règlement intérieur du conseil d'administration, charte du Comité d'audit et charte du Comité des nominations et des rémunérations.

Identification des risques

Le Groupe identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Il prend les mesures permettant de limiter la probabilité de survenance de tels risques et d'en limiter les conséquences.

Le Groupe est exposé dans ses activités à un ensemble de risques. Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont en partie détaillés en note 21 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2007. Sont abordés les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe : les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Les risques opérationnels liés à l'activité, les risques juridiques ainsi que la description de la politique d'assurance sont détaillés dans le document de référence au chapitre « Informations complémentaires – renseignements concernant l'activité ».

Activités de contrôle

Afin de renforcer sa maîtrise des risques préalablement identifiés, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle concernant aussi bien les processus opérationnels que l'information financière. Au sein de la société, l'organisation des procédures de contrôle interne est centralisée. Les procédures mises en place au sein de Rallye, de par son activité de holding, concernent principalement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable visant à assurer la fiabilité des comptes consolidés et le contrôle des filiales.

Au niveau des filiales opérationnelles

Chaque filiale de Rallye dispose à son niveau d'un service d'audit interne qui a pour mission d'évaluer le contrôle interne et l'efficacité des procédures en vue d'obtenir une assurance raisonnable que ses risques propres sont maîtrisés.

Le contrôle de la qualité des remontées d'informations issues des filiales s'effectue notamment par l'exercice commun de mandats au sein des organes sociaux ainsi que par les réunions des différents Comités d'audit et des nominations et rémunérations, lesquels disposent, en relation avec les directions générales, de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles des entités. Ce contrôle est également assuré grâce à la connaissance des différents systèmes d'information des filiales par le contrôle de gestion central de Rallye ainsi que par la tenue de réunions mensuelles.

La communication financière de la société et de ses filiales s'appuie sur des applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées. La sécurité des systèmes d'information des filiales est prise en compte dès la conception des projets, et une veille systématique est mise en œuvre.

La société Rallye a également mis en place, il y a six ans, une direction de l'audit juridique qui apporte son assistance à la société, mais aussi à ses filiales, en procédant à tout examen, ou investigation spécifique, jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans la gestion du Groupe.

Le service juridique de la société, en relation avec la direction de l'audit juridique, communique régulièrement à la direction générale et à la direction administrative et financière l'état des principaux litiges pouvant affecter les filiales ainsi que les risques encourus.

Au niveau de la société Rallye

• Procédures de suivi des risques opérationnels

La trésorerie, les financements et les dépenses

Au sein de la direction administrative et financière, la trésorerie assure les prévisions de trésorerie (proposition de politiques de financements et de placements, élaboration de plans de financement et de budgets de trésorerie), optimise et contrôle la position quotidienne de la trésorerie et assure le suivi des conditions bancaires préalablement négociées.

Les placements de trésorerie doivent être effectués sur des instruments de maturité adaptée à la durée prévue du placement et à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque.

Les mouvements de trésorerie de la semaine, l'état des lignes de crédit ainsi que les conditions qui y sont attachées font l'objet d'une diffusion hebdomadaire à la direction générale.

La mise en place de financements permet une gestion optimisée du bilan et de la dette financière ainsi qu'une amélioration de la structure financière. Elle donne lieu à une autorisation préalable du conseil d'administration de la société suivant le niveau de complexité (lignes bilatérales, émissions obligataires, financements structurés...), ces derniers faisant l'objet, s'il y a lieu, d'une

validation juridique, technique et comptable par des consultants extérieurs.

Afin de faciliter et de renforcer la maîtrise des dépenses de la société, qu'elles soient au titre d'investissements financiers ou de frais généraux, une procédure d'autorisation formalisée a été mise en place. Les pièces justificatives de ces dépenses reçoivent une autorisation de « bon à payer » avant l'émission de leur règlement par le niveau hiérarchique habilité.

Suivi des risques de marché

Le suivi des risques de marché est traité en note 21 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2007. À la lumière des priorités qui s'en dégagent, les responsables adaptent régulièrement le dispositif de contrôle y afférent.

Portefeuille d'investissements

Les projets d'investissements et de désinvestissements sont soumis à une procédure d'autorisation préalable visant à s'assurer de leur conformité avec les axes stratégiques et les critères financiers de rentabilité retenus par le Groupe. Un reporting hebdomadaire présentant l'évolution du portefeuille d'investissements est envoyé à la direction générale.

La paie et les rémunérations

L'organisation et la gestion de la paie sont placées sous le contrôle de la direction administrative et financière.

L'actualisation des données juridiques et sociales relatives à l'élaboration de la paie fait l'objet d'une vérification régulière par le service juridique du Groupe.

Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants font l'objet d'un examen du Comité des nominations et des rémunérations avant leur approbation par le conseil d'administration, et celles de l'ensemble des autres collaborateurs sont validées par la direction générale.

La sécurité des systèmes d'information

Afin de garantir l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des données et leur traitement face au risque de survenance d'un sinistre majeur, qu'il soit accidentel ou lié à des actes de malveillance, l'ensemble du système d'information est sécurisé par :

- un système d'habilitation et de protection d'accès au réseau ;
- des protections physiques des locaux (contrôle d'accès, détection incendie) ;
- des sauvegardes des données quotidiennes sur des supports conservés en dehors du site de sauvegarde.

● Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés

La direction administrative et financière du Groupe est responsable notamment de l'élaboration des comptes, celle-ci pouvant être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables, de la consolidation des comptes ou de la comptabilisation des engagements hors bilan.

Le service comptable assure la réalisation d'une comptabilité interne standard – logiciel « Agresso » pour les comptes sociaux et logiciel « Equilibre » pour les comptes consolidés – tenue en conformité avec les manuels de procédures comptables ; il assure également la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le conseil d'administration et ses comités spécialisés.

Chaque filiale établit un budget mensualisé qui est communiqué au contrôle de gestion central de Rallye. Mensuellement, les comptes sont analysés et rapprochés avec les résultats comptables et consolidés prévisionnels.

La consolidation des comptes est réalisée semestriellement de manière centralisée par l'équipe de consolidation sur la base des informations transmises par les filiales. L'équipe revoit dans sa globalité les comptes du Groupe, procède à l'élaboration d'un dossier recensant l'ensemble des retraitements et des éliminations effectués et documente les contrôles réalisés, assurant ainsi une traçabilité.

Le service consolidation est chargé en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes consolidés et des comptes sociaux, les Commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ces comptes dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe. Au titre de l'exercice 2007, suite à leurs travaux, les Commissaires aux comptes n'ont fait état d'aucune faiblesse significative de déficience majeure de contrôle interne.

En dernier lieu, les comptes sont soumis à la revue de la direction générale préalablement à leur examen par le Comité d'audit en préparation de la délibération du conseil d'administration qui les arrête.

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan, qui sont détaillés au sein de l'annexe consolidée. La liste de ces engagements liés à l'activité courante et aux opérations exceptionnelles fait l'objet d'un reporting semestriel et permet de déterminer s'il y a lieu de provisionner des risques dus aux engagements donnés.

Les actifs de la société holding ainsi que son niveau d'endettement font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Ce suivi rapporte la valeur des actifs de la holding, en valeur de marché et en valeur d'investissement, à sa dette financière nette.

Le contrôle de gestion

Ce service est rattaché au Directeur Financier.

Le contrôle de gestion a pour missions :

- le suivi des indicateurs clés de l'activité de la société et de ses filiales ;
- le suivi des plans d'actions, le contrôle budgétaire et l'analyse des écarts ;
- l'établissement du reporting mensuel de gestion et financier du Groupe à destination de la direction générale ;
- la participation aux arrêtés comptables ;

– l'élaboration du budget et du plan à trois ans.

La communication financière

La communication financière du Groupe permet la coordination des informations diffusées à la communauté financière afin de lui donner une compréhension claire, transparente et précise de la performance et des perspectives du Groupe.

Le message financier est en pratique élaboré par la direction financière et sa diffusion s'effectue à travers divers moyens édictés par la loi et par les règlements de l'AMF.

Par ailleurs, la société publie systématiquement un document de référence déposé auprès de l'AMF selon la procédure de contrôle a posteriori applicable depuis 2002. L'élaboration de ce document de référence suit une procédure de contrôle interne à différents stades du processus de confection ainsi qu'une vérification

par les commissaires aux comptes des informations portant sur la situation financière et les comptes jusqu'à sa distribution physique et sa diffusion électronique sur le site Internet de l'AMF et celui de la société.

À compter du 20 janvier 2007, conformément à l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (Directive 2004/109/CE), Rallye met à disposition sur son site Internet une rubrique « Information réglementée » (<http://www.rallye.fr/bin/documenta-tion.asp>) et transmet cette information par voie électronique à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le règlement général de l'AMF. Dans cette rubrique, sont publiés et archivés pendant 5 ans les documents relevant de l'information réglementée diffusés à compter de 2007.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RALLYE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rallye et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Chassaing

ERNST & YOUNG
et Autres
Henri-Pierre Navas



rallye

éléments financiers et juridiques 2007

54	COMPTES CONSOLIDÉS		
54	BILAN CONSOLIDÉ		
56	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		
57	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		
59	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ		
61	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS		
138	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	166	RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2008
140	COMPTES SOCIAUX	169	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2008
140	BILAN DE LA SOCIÉTÉ		
142	COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ		
143	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ		
144	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	170	RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2008
161	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	172	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
162	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	172	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
		175	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL
		183	INFORMATIONS BOURSIÈRES
		187	GESTION DES RISQUES
		190	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES
		191	TABLE DE CONCORDANCE

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	2007	2006
Goodwill	3	7 230	6 588
Immobilisations incorporelles	4	570	295
Immobilisations corporelles	5	5 891	5 027
Immeubles de placement	6	1 187	874
Participations dans les entreprises associées	8	279	438
Actifs financiers non courants	11	1 015	838
Actifs financiers de couverture non courants	20	66	88
Actifs d'impôts différés	12	190	146
Total de l'actif non courant		16 428	14 294
Stocks	13	2 638	2 031
Clients et comptes rattachés	14	1 665	1 490
Autres actifs	15	1 243	1 025
Créance d'impôt exigible		47	46
Autres actifs financiers courants	20	455	310
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	2 727	2 056
Actifs détenus en vue de la vente	24	2	715
Total de l'actif courant		8 777	7 673
TOTAL DE L'ACTIF		25 205	21 967

COMPTES CONSOLIDÉS

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	2007	2006
Capital		128	118
Réserves et résultat part du Groupe		1 814	1 354
Capitaux propres part du Groupe		1 942	1 472
Intérêts minoritaires		4 466	3 721
Capitaux propres	17	6 408	5 193
Provisions	18	310	246
Passifs financiers non courants	20	7 394	6 983
Autres dettes non courantes	22	63	40
Passifs d'impôts différés	12	423	338
Total passif non courant		8 190	7 607
Provisions	18	227	169
Fournisseurs		4 582	3 813
Passifs financiers courants	20	2 914	2 360
Dette d'impôt exigible		124	46
Autres dettes courantes	23	2 760	2 429
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	24		350
Total passif courant		10 607	9 167
TOTAL DU PASSIF		25 205	21 967

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	2007	2006
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffres d'affaires hors taxes	25	25 755	23 281
Autres produits de l'activité		404	314
Produits des activités ordinaires		26 159	23 595
Prix de revient des ventes	26	(18 922)	(17 240)
Marge commerciale		7 237	6 355
Frais de personnel	27	(2 611)	(2 384)
Autres charges externes	28	(2 625)	(2 285)
Amortissements et provisions		(740)	(641)
Résultat opérationnel courant		1 261	1 045
Autres produits et charges opérationnels	29	161	(31)
Résultat opérationnel		1 422	1 014
Coût de l'endettement financier net	30	(468)	(340)
Autres produits financiers	31	211	110
Autres charges financières	31	(207)	(85)
Résultat avant impôt		958	699
Charge d'impôt	32	(296)	(280)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	33	18	6
Résultat net des activités poursuivies		680	425
<i>Dont part du Groupe</i>		215	69
<i>Dont intérêts minoritaires</i>		465	356
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées		154	174
<i>Dont part du Groupe</i>		73	78
<i>Dont intérêts minoritaires</i>		81	96
Résultat net		834	599
<i>Dont part du Groupe</i>		288	147
<i>Dont intérêts minoritaires</i>		546	452
Résultat net par action de l'ensemble consolidé, part du Groupe (en €)			
De base	34	7,37	3,85
Dilué	34	7,35	3,84
Résultat net par action des activités poursuivies, part du Groupe (en €)			
De base	34	5,51	1,81
Dilué	34	5,49	1,81
Résultat net par action des activités abandonnées, part du Groupe (en €)			
De base	34	1,86	2,03
Dilué	34	1,86	2,03

COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts des minoritaires	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2005	116	1 179	(112)	245	(67)	1 361	3 470	4 831
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(77)		(77)	(111)	(188)
Résultat consolidé 2006					147	147	452	599
Total des produits et charges comptabilisés				(77)	147	70	341	411
Opérations sur capital	2	11				13	4	17
Opérations sur titres autodétenus			104	(28)		76	73	149
Dividendes distribués					(50)	(50)	(163)	(213)
Mouvements de périmètre							58	58
Divers mouvements		2				2	(62)	(60)
Au 31 décembre 2006	118	1 192	(8)	140	30	1 472	3 721	5 193
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					91	91	62	153
Résultat consolidé 2007					288	288	546	834
Total des produits et charges comptabilisés					379	379	608	987
Opérations sur capital	10	130		14	13	167	9	176
Opérations sur titres autodétenus			(11)			(11)	(7)	(18)
Dividendes distribués					(71)	(71)	(172)	(243)
Mouvements de périmètre ⁽¹⁾							359	359
Divers mouvements ⁽²⁾					6	6	(52)	(46)
Au 31 décembre 2007	128	1 322	(19)	154	357	1 942	4 466	6 408

(1) Les mouvements des intérêts minoritaires sont principalement dus à l'apparition des minoritaires suite à l'intégration globale d'Exito pour 450 millions d'euros, à la diminution des minoritaires suite à la cession de Casino USA pour - 113 millions d'euros, au renforcement du Groupe dans Casino pour - 70 millions d'euros et à l'apparition des minoritaires du Fonds immobilier promotion (FIP) de la Pologne pour 56 millions d'euros.

(2) La baisse des intérêts minoritaires est principalement liée au reclassement effectué dans le cadre des engagements d'achat donnés aux intérêts minoritaires dans le cadre des puts Asinco pour 35 millions d'euros. (cf. note x. des « Règles et méthodes comptables »).

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS

(En millions d'euros)	2007	2006
Écarts de conversion	38	(206)
Écarts actuariels	9	1
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	16	17
Variation de juste valeur des actifs et passifs antérieurement détenus ⁽²⁾	90	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	153	(188)
Résultat de l'exercice	834	599
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	987	411
<i>dont part Groupe</i>	<i>379</i>	<i>70</i>
<i>dont intérêts minoritaires</i>	<i>608</i>	<i>341</i>

(1) Nette d'impôt.

(2) Nette d'impôt. Concerne Exito note 2.1.1.

COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 24.

(En millions d'euros)	2007	2006
Résultat net – part du Groupe	288	147
Intérêts minoritaires	546	452
Résultat de l'ensemble consolidé	834	599
Dotations aux amortissements	644	583
Dotations/reprises de provisions	73	169
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	29	(34)
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	11	15
Autres charges et produits calculés	79	53
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	836	786
Résultat sur cessions d'actifs	(451)	(380)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(18)	(7)
Dividendes reçus des entreprises associées	17	12
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 218	1 010
Coût de l'endettement financier net (hors variations de juste valeur et amortissements)	419	338
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	311	295
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôts	1 948	1 643
Impôts versés	(255)	(289)
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	(79)	(192)
Flux de trésorerie nette générés par l'activité (A)	1 614	1 162
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 155)	(1 034)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	789	219
Acquisition d'actifs financiers	(67)	(41)
Cession d'actifs financiers	51	53
Variation des prêts et avances consentis	(7)	(135)
Incidence des variations de périmètre ⁽³⁾	(529)	958
Flux de trésorerie nette liés aux opérations d'investissement (B)	(918)	20
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(71)	(36)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(172)	(163)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	(45)	(45)
Réductions/augmentations de capital en numéraire	221	4
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options	28	5
Achats et ventes d'actions propres	(18)	149
Acquisitions et cessions de placements financiers	(22)	(71)
Émissions d'emprunts	2 169	610
Remboursements d'emprunts	(1 768)	(2 094)
Intérêts financiers nets versés	(433)	(394)
Flux de trésorerie nette liés aux opérations de financement (C)	(111)	(2 035)
Incidence des variations de cours des devises (D)	(16)	(6)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	569	(859)
Trésorerie nette d'ouverture (E)	1 571	2 444
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente (F)	14	
Trésorerie nette d'ouverture des activités poursuivies	1 585	
Trésorerie nette de clôture		1 585
Trésorerie nette de clôture des activités détenues en vue de la vente (G)		(14)
Trésorerie nette de clôture des activités poursuivies (H)	2 154	1 571
Variation de trésorerie et équivalent de trésorerie (H-E-F-G)	569	(859)

COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(1) Variation du BFR liée à l'activité.

(En millions d'euros)	2007	2006
Stocks	(239)	(21)
Fournisseurs	468	56
Créances clients et comptes rattachés	(49)	(186)
Créances liées aux activités de crédit	(83)	(68)
Financement des activités de crédit	50	73
Autres	(226)	(46)
Variation du BFR	(79)	(192)

(2) Y compris la cession des actifs aux OPCI AEW Immocommercial et Immocio pour respectivement 376 millions d'euros et 259 millions d'euros (cf. note 5.2).

(3) Incidence des variations de périmètre.

(En millions d'euros)	2007	2006
Groupe Casino USA	297	
Far Eastern Geant (FEG)	17	
Leader Price Polska	10	
Mercialys	95	236
Mayland (ex-Géant Polska)		714
Feu Vert		89
Prix de cession	419	1 039
Exito	(358)	(22)
Banque Groupe Casino		(14)
Disco/Lanin	(10)	(15)
Carulla	(108)	
CBD (dont Rossi et Assai)	(35)	
Latic	(80)	
Vindémia	(107)	
Cdiscount	(14)	
Vegas Argentina	(63)	
Sous-groupe Franprix et Leader Price (dont rachat Sofigep/Distrileader)	(207)	(65)
Sous-groupe Monoprix		(30)
Sous-groupe Vindémia (acquisition EBT)	(15)	
Acquisitions de titres Casino	(110)	
Autres	(39)	(41)
Prix d'acquisition	(1 146)	(187)
Leader Price (sortie de concours bancaires)		97
Far Estern Geant (FEG) (sortie de concours bancaires)	17	
Exito	135	
Carulla	19	
Casino USA	(33)	
Latic	80	
Sous-groupe Franprix et Leader Price	(21)	
Autres	1	9
Trésorerie des filiales acquises ou cédées	198	106
Incidence des variations de périmètre	(529)	958

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Données en millions d'euros)

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Informations générales

Rallye est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur Euronext Paris, compartiment A.

La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Rallye ».

En date du 23 avril 2008, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Rallye pour l'exercice 2007. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 4 juin 2008.

b. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Rallye ont été établis conformément aux normes et aux interprétations publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des terrains des sociétés du périmètre dit « centralisé » (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts d'Asinco (Franprix et Leader Price), pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres ;
- de la réévaluation, lors du passage aux IFRS, de certains actifs par le groupe Laurus, maintenue dans les comptes du Groupe ;
- des instruments financiers dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et du portefeuille de titres qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005 sont inclus par référence.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'adoption est rendue obligatoire à tous les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2007 sont les suivantes :

- la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » requiert de présenter des informations relatives à l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financière du Groupe, ainsi que des informations quantitatives et qualitatives sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Groupe est exposé. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a également été revue ;

- l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – informations à fournir sur le capital » requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital du Groupe. Ces nouvelles informations sont présentées en note 16.1 ;
- l'interprétation IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 : information financière dans les économies hyperinflationnistes » ne trouve pas à s'appliquer dans les états financiers du groupe Rallye ;
- l'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions » requiert d'appliquer la norme IFRS 2 à toutes les transactions dans le cadre desquelles des instruments de capitaux propres sont émis, alors que la contrepartie reçue se révèle être d'une valeur inférieure à la juste valeur dudit placement fondé sur des actions. Cette interprétation n'a pas eu d'effet sur les comptes du Groupe ;
- l'interprétation IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés » précise que l'analyse du contrat pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé selon la norme IAS 39 doit être effectuée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat ou en cas de changement contractuel modifiant de manière significative les flux de trésorerie de ce contrat. Cette interprétation n'a pas trouvé à s'appliquer ;
- l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et perte de valeur (dépréciation) » interdit la reprise d'une dépréciation comptabilisée à la date d'arrêté des comptes d'une période intermédiaire, au titre du goodwill, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût. L'interprétation s'applique de manière prospective à partir de la première application des normes IAS 36 et IAS 39, en l'occurrence le 1^{er} janvier 2004. Cette interprétation n'a pas eu d'effet sur les comptes du Groupe.

Les nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). Cette norme applicable au Groupe à partir du 1^{er} janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée. Les impacts potentiels sur l'annexe aux comptes consolidés du Groupe sont en cours d'analyse ;
- l'interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe » précise la comptabilisation des accords dont le paiement est fondé sur des actions portant sur les instruments de capitaux propres de l'entité et des accords dont le paiement est fondé sur des actions portant sur des instruments de capitaux propres de la mère. Cette interprétation applicable au Groupe à partir du 1^{er} janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée.

Les nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne, sont les suivantes :

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

- révision de la norme IAS 23 « Coût d'emprunt » ;
- révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- révision de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » ;
- révision de la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » ;
- amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisitions et annulations » ;
- interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients » ;
- interprétation IFRIC 14 « Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».

Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse, en particulier l'impact de l'interprétation IFRIC 13 et de la norme IAS 23 révisée sur les comptes consolidés du Groupe.

c. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et ses appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales ;
- la dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- les provisions ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés ;
- les dépréciations des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ;
- les dépréciations des participations dans les entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés ;
- les impôts différés ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe ;
- les actifs et passifs financiers.

S'agissant des actifs et passifs financiers, des éléments complémentaires sur leur sensibilité au marché sont décrites en note 21.

d. Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Certaines positions comptables sont liées à des problématiques en cours d'analyse par l'IFRIC ou l'IASB. En l'absence de norme

ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions, décrites de manière détaillée dans les rubriques appropriées de la note sur les principes comptables, concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires (note f) ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (notes f et 20.4).

e. Méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un cocontrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Les entités *ad hoc* sont intégrées après une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et aux avantages de l'entité et sont le cas échéant consolidées, même en l'absence de droits de vote.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les entités associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

f. Regroupement d'entreprise

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées par le référentiel IFRS actuellement applicable. Le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis, telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant que goodwill.

Inversement, les cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des tiers et donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

g. Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives et de Cdiscount dont la date de clôture est fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

h. Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes des sociétés Banque du groupe Casino et Store Consumer Finance sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les normes générales IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

i. Conversion des états financiers libellés en devises

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

- les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période, lorsque celui-ci est proche des cours de change en vigueur aux dates de transactions ;
- les flux sont convertis au taux moyen de la période, lorsque celui-ci est proche des cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés résultent donc :

- de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les capitaux propres d'ouverture ;
- de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sur le résultat de la période et sur les flux de variation des capitaux propres.

j. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- l'existence d'avantages économiques futurs ;
- le contrôle de ces avantages.

Les immobilisations acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises qui ne répondent pas à ces critères sont considérées comme un goodwill.

Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils ont perdu de la valeur. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs » ci-après. Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis (goodwill négatifs) sont comptabilisées directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Frais de développement	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Marques acquises	
Droits au bail	

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée ; ils ne sont donc pas amortis.

k. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Terrains	
Constructions (gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture et protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

l. Location-financement

Les contrats de location sont traités comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les biens ainsi financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location.

Les biens dont le Groupe a la disposition par contrat de location-financement sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par le bailleur en contrepartie d'un « emprunt » inscrit au passif. Ces montants financés corres-

pondent à la juste valeur des biens loués ou à la valeur actuelle des paiements minimaux à venir au titre de la location.

Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :

- par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- par une charge financière relative à l'emprunt.

Les biens en contrat de location-financement sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée de manière similaire aux autres immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure sauf s'il existe une option d'achat dont l'exercice est probable.

m. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et les durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par les experts Atisreal et Galtier, conformément aux règles de déontologie de la profession d'expert immobilier édictés par la RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la juste valeur de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Commission des opérations de Bourse (COB) et du Conseil national de la comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif. La première, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché pour un même type d'actif et en tenant compte du niveau de loyer effectif par rapport au prix de marché. La seconde, l'approche par les flux de trésorerie futurs actualisés, permet de tenir compte année après année des augmentations de loyers prévisionnelles, de la vacance, et d'autres paramètres prévisionnels, comme la durée de commercialisation, ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

n. Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt directement rattachables aux immobilisations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

o. Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciations, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Le Groupe constate une dépréciation lorsqu'un indicateur de perte de valeur est rencontré.

Indice de perte de valeur

Outre les sources d'information externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs, etc.), les indices de pertes de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

Valeur d'utilité

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou des

budgets établis sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé propre à chaque UGT ;

- de la valeur terminale actualisée au même taux.

Unités génératrices de trésorerie (UGT)

Le groupe Rallye a défini ses principales filiales comme unités génératrices de trésorerie.

L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

p. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et les créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et des avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers, en particulier les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat. Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent. Le Groupe a retenu comme indicateurs de perte de valeur :

- perte de l'ordre de 50% de la valeur d'un titre par rapport à la clôture précédente ;
- ou une baisse de l'ordre de 30% se prolongeant sur une durée de plus de vingt-quatre mois.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;

- ou les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :

- si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
- si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Dans les autres cas, il convient d'analyser le transfert de contrôle de l'actif qui a eu lieu :

- si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité ;
- si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabilise un passif associé.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et des avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

q. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO (premier entré, premier sorti). Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques et l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le Groupe enregistre en stock les actifs en cours de construction.

r. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

s. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers. Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des coentreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

t. Capitaux propres

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Lorsqu'un instrument financier comporte différents composants, l'émetteur doit classer les différents composants séparément selon qu'ils ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir sur la base d'une parité fixe une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur sont classées en capitaux propres dans le bilan consolidé. Il convient de noter que les options permettant au porteur de convertir une dette en titres d'une filiale intégrée globalement par l'émetteur relèvent également de ce mode de comptabilisation. L'allocation du montant nominal entre les différents composants doit être réalisée à l'émission. La valeur de la part de capitaux propres est calculée par différence entre la valeur nominale et la composante dette. Cette dernière correspond à la somme des flux contractuels au taux d'une dette ayant des caractéristiques similaires, mais ne comportant pas d'option de conversion ou d'échange. Tout instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que

les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Paiement en actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution et constatées en charges de personnel par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

La juste valeur des options est déterminée en utilisant les modèles de valorisation Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits. Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir. Le dénouement de ces plans se fait par livraison d'actions, ce qui permet d'affecter ces options en capitaux propres. S'agissant des actions gratuites sous condition de performance, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

u. Provisions

Engagements de retraite et assimilés

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée, pour l'essentiel, selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales y afférentes. Les taux de charges utilisés varient selon les sociétés en fonction des modalités de départ prévues. L'incidence de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 est considérée comme un changement d'hypothèses actuarielles et, de ce fait, est comptabilisée directement en capitaux propres.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation du personnel ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Conformément à l'adoption de l'amendement à IAS 19, la variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en totalité en capitaux propres.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé, formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une information en annexe.

v. Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Dans le cas d'une comptabilité de couverture de juste valeur (cf. note v), la part couverte de l'emprunt est en plus réestimée à sa juste valeur. Les frais, les primes d'émission et de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

w. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options, etc.) figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe « swappé » à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable « swappé » à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur pied du coupon du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- et l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

x. Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « Passifs financiers ».

Les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs.

Lors de la comptabilisation initiale, le put ne transférant pas immédiatement les avantages économiques associés à la propriété des titres sous-jacents, la comptabilisation suivante a été retenue : la dette a été évaluée à la juste valeur des titres objets de l'engagement, et l'acquisition des titres complémentaires a été anticipée. La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, le Groupe a opté pour la comptabilisation en goodwill. Les intérêts minoritaires ont été reclassés en dette et la différence entre le montant de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires a été comptabilisée en goodwill, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour la comptabilisation des rachats d'intérêts minoritaires.

Lors des clôtures ultérieures, la mise à jour périodique des hypothèses sous-tendant la variation de valeur des puts à prix variables entraîne mécaniquement leur inscription à la juste valeur modifiée.

Le goodwill est réajusté à chaque période de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

y. Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que :

- les modèles d'évaluation retenus pour les options ;
- l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché ;
- ou en référence à des transactions récentes.

z. Classification des actifs et des passifs en courants et en non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « Actifs non

courants ». Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les charges du mois suivant la clôture sont classés en « Passifs courants ». Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de douze mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

aa. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages et les redevances liées à l'activité de franchise.

ab. Marge commerciale

Le « Prix de revient des ventes » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Ces frais, initialement inclus dans les rubriques de charges – frais de personnel, autres charges et dotations aux amortissements et aux provisions – sont reclassés en prix de revient des ventes.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciations.

ac. Frais avant ouverture et après fermeture

Les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

ad. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable et qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ae. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière, y compris les produits et les résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents et les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

af. Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

ag. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de Groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Les passifs d'impôt différé comptabilisés sont :

- les différences temporaires imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- et les différences temporaires taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le reversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant

d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

ah. Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme « Détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Comme précisé dans la note « r » page 66, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les coentreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

ai. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions autodétenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method ») qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

aj. Information sectorielle

En application d'IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second, par secteur géographique. Cette présentation est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe.

Le secteur d'activité correspond aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la grande distribution, la vente d'articles de sport et les autres activités.

Les actifs sectoriels incluent le goodwill, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières (à l'exclusion des « Participations dans les entreprises associées » qui font l'objet d'une information séparée), les immeubles de placement, les stocks, les créances clients, les ristournes à recevoir et les charges constatées d'avance.

Les passifs sectoriels incluent les dettes fournisseurs, les obligations de retraite, les provisions pour risques et charges ainsi que les autres dettes.

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill, mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels.

COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement au million d'euros. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou les sous-totaux affichés.

Note 1. Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2007, les principales évolutions du périmètre de consolidation ont été les suivantes :

1.1 Principales entrées de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
Latic	Holding	États-Unis	Création	IG
Vegas Argentina	Holding	Argentine	Acquisition	IG
Rossi	Distribution	Brésil	Acquisition	IG
Assai	Distribution	Brésil	Acquisition	IG
Carulla Vivero	Distribution	Colombie	Acquisition	IG
AEW Immocommercial	Immobilier	France	Création	MEE

IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

Pour plus de détail cf. note 2 « Regroupement d'entreprise » et note 5 « Immobilisations corporelles ».

Le groupe Casino a également conclu un accord de partenariat avec les fonds Whitehall gérés par Goldman Sachs, pour le développement de centres commerciaux principalement en Pologne. À cet effet, les sociétés DTC Finance BV, DTC Development 1 BV, DTC Development 2 BV, DTC Development 3 BV, Centrum Handlowe Pogoria, Centrum Handlowe Jantar et Espace Warszawa ont été créées. Elles sont détenues à 25 % par le Groupe et font l'objet d'une consolidation par intégration globale, Casino détenant la majorité des droits de vote et percevant la majorité de la marge de promotion.

1.2 Principales sorties de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération
FEG	Distribution	Taïwan	Cession
Casino USA	Distribution	États-Unis	Cession

Cf. note 24 « Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente ».

1.3 Principales variations de pourcentage de détention avec modification de méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Almacenes Exito	Distribution	Colombie	Augmentation (21,2 %)	MEE → IG
Euristates Inc	Holding	États-Unis	Augmentation (76,7 %)	MEE → IG

IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

Cf. note 2 « Regroupement d'entreprise ».

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.4 Principales variations de pourcentage de détention sans modification de méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Casino, Guichard-Perrachon	Distribution	France	Augmentation (1,46 %)	IG
CBD	Distribution	Brésil	Diminution (0,18 %)	IP
Vindémia	Distribution	Océan Indien	Augmentation (30,00 %)	IG
Cdiscount	Internet	France	Augmentation (12,01 %)	IG
Cativen	Distribution	Venezuela	Augmentation (6,07 %)	IG
Disco	Distribution	Uruguay	Augmentation (4,50 %)	IP
Mercialys	Immobilier	France	Augmentation (1,8 %)	IG

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – MEE : mise en équivalence.

S'agissant de Disco, la quote-part de détention du groupe Casino est passée de 57,99 % à 62,49 %. Le pacte d'actionnaires liant le groupe Casino à ses partenaires n'a pas été modifié. La méthode de consolidation par intégration proportionnelle des coentreprises a donc été maintenue.

Suite à l'opération décrite en note 6, le groupe Casino détient directement ou indirectement 61,48 % de Mercialys au 31 décembre 2007. Postérieurement à la clôture, le 3 avril 2008, le groupe Casino s'est mis en conformité avec « SIIC 4 » (disposition conditionnant le maintien du régime fiscal SIIC à la détention par l'actionnaire principal de moins de 60 % de leur capital et droit de vote) en vendant un bloc de 1,81 %, ramenant ainsi sa participation à 59,67 % (cf. note 38 relative aux événements postérieurs à la clôture).

L'augmentation du pourcentage de détention dans Vindémia est consécutive à l'exercice le 3 juillet 2007 du put du groupe Bourbon sur les 30 % restants pour un montant de 144 millions d'euros dont 37 restent à régler au 31 décembre 2007 sous réserve de la résolution du litige en cours.

Par ailleurs, au sein du sous-groupe Asinco, les actionnaires minoritaires de Sofigep et de Distrileader ont exercé leurs puts pour un montant de 198 millions d'euros portant le taux de détention du Groupe dans ces filiales à 100 %.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en annexe.

Note 2. Regroupement d'entreprise

2.1 Grande distribution en Colombie

2.1.1 Almacenes Exito SA

Au cours du premier trimestre 2007, le groupe Casino a procédé à l'acquisition de titres isolés, portant sa participation dans Almacenes Exito de 38,6 % à 39,5 %. Au cours du deuxième trimestre, et principalement le 3 mai 2007, le groupe Casino a acquis 26 % du capital social de Almacenes Exito SA, portant ainsi sa participation à 65,5 %. Au 31 décembre 2007, la participation du groupe Casino s'établit à 59,8 %, Casino ayant partiellement souscrit à une augmentation de capital intervenue le 27 juillet 2007 (un produit de dilution de 11 millions d'euros est constaté en « Autres produits et charges opérationnels »). Almacenes Exito est une société cotée, de droit colombien. Le groupe Exito est le leader de la grande distribution en Colombie, notamment au travers des magasins Exito, Pomona et Ley.

Les états financiers consolidés incluent la mise en équivalence d'Exito du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2007, et l'intégration globale pour la période du 1^{er} mai 2007 au 31 décembre 2007.

La juste valeur provisoire des actifs et des passifs identifiables d'Exito à la date d'acquisition est résumée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Valeur nette comptable ⁽¹⁾	Ajustement de juste valeur ⁽¹⁾	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition ⁽¹⁾
Goodwill	138	(138)	
Immobilisations incorporelles	10	179	189
Immobilisations corporelles	528	300	828
Immeubles de placement	10	4	14
Actifs financiers non courants	64	26	90
Actifs d'impôts différés		19	19
Actifs non courants	750	389	1 140
Stocks	187	(1)	185
Créances clients	8		8
Autres actifs	45	6	51
Créances d'impôts courants	8		7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	130		130
Actifs courants	378	5	382
Provisions	5	3	9
Passifs financiers non courants	159	(13)	146
Passifs d'impôts différés	27	75	102
Passifs non courants	191	66	256
Provisions	6		6
Dettes fournisseurs	146	16	162
Passifs financiers courants	69	8	77
Dettes d'impôts exigibles		5	4
Autres dettes courantes	121	9	129
Passifs courants	341	38	378
Actifs et passifs identifiables, nets	596	291	887
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis			230
Goodwill			82
Coût d'acquisition			312

(1) Les valeurs nettes comptables sont celles évaluées selon les IFRS, juste avant l'acquisition. Les justes valeurs sont celles issues des expertises et des analyses menées à ce jour. Elles sont susceptibles d'être modifiées dans le délai de douze mois autorisé par IFRS 3. Consécutivement, les ajustements pourront également varier.

Le coût total d'acquisition de 312 millions d'euros se décompose en prix d'acquisition des titres pour 294 millions d'euros et de coûts directement attribuables à l'acquisition pour 18 millions d'euros. Le groupe Casino a accordé un engagement de rachat sur 0,02% des titres Exito. La juste valeur de la dette financière s'élève à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2007 ; elle donne lieu à la

comptabilisation d'un goodwill de 0,3 million d'euros (cf. note 20.4 sur les engagements de rachat des minoritaires).

Au 31 décembre 2007, le goodwill reconnu dans les comptes du Groupe, relatif à Exito, s'élève à 79 millions d'euros. Il est constitué du goodwill antérieur pour 8 millions d'euros et du goodwill provisoire relatif à cette acquisition pour 79 millions d'euros (après

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

prise en compte d'un écart de conversion négatif de 3 millions d'euros) et tient compte d'une sortie de goodwill de 8 millions d'euros suite à la dilution constatée lors de l'augmentation de capital du 27 juillet 2007.

Ce goodwill provisoire demeure susceptible de modification dans le délai d'allocation de douze mois autorisé par IFRS 3 compte tenu des expertises non définitives.

La réévaluation de la quote-part antérieurement détenue a donné

lieu à la comptabilisation provisoire de 90 millions d'euros en capitaux propres.

2.1.2 Carulla Vivero

Le groupe Exito a procédé à l'acquisition de 77 % de Carulla Vivero au cours du premier semestre 2007. L'activité de Carulla est également la grande distribution en Colombie au travers des enseignes Carulla, Vivero, Merquefacil, Surtimax et Homemart.

La juste valeur provisoire des actifs et des passifs identifiables de Carulla Vivero, à la date d'acquisition, est résumée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Valeur nette comptable ⁽¹⁾	Ajustement de juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition ⁽³⁾
Immobilisations incorporelles	5	69	74
Immobilisations corporelles	241	(27)	214
Actifs financiers non courants	3		3
Actifs d'impôts différés	11	(1)	9
Actifs non courants	260	40	300
Stocks	91	(4)	88
Créances clients	11		11
Autres actifs	26	(12)	14
Créances d'impôts courants	3		3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19		19
Actifs courants	151	(16)	135
Provisions	2	1	2
Passifs financiers non courants	78	5	83
Passifs d'impôts différés		17	17
Passifs non courants	80	22	102
Provisions			
Dettes fournisseurs	78		78
Passifs financiers courants	48		48
Dettes d'impôts exigibles	1		1
Autres dettes courantes	34	7	42
Passifs courants	161	7	168
Actifs et passifs identifiables, nets	170	(5)	165
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis			127
Goodwill			205
Coût d'acquisition			332
Dette financière relative à l'acquisition des intérêts minoritaires			139
Goodwill complémentaire			101
Goodwill total			307

(1) Les valeurs nettes comptables sont celles évaluées selon les normes comptables colombiennes, juste avant l'acquisition.

(2) La colonne « Ajustement de juste valeur » comprend les effets de la conversion en IFRS des états financiers arrêtés selon les normes comptables colombiennes, ainsi que la réévaluation des actifs et des passifs lors de l'acquisition.

(3) Les justes valeurs sont susceptibles d'être modifiées au cours du délai d'affectation autorisé par IFRS 3.

Le coût total d'acquisition de 332 millions d'euros se décompose en prix d'acquisition des titres pour 322 millions d'euros et des coûts directement attribuables à l'acquisition pour 10 millions d'euros. Exito a accordé un engagement de rachat de 22,5% des intérêts minoritaires de Carulla Vivero. La dette financière au 30 avril 2007 s'élève à 139 millions d'euros et donne lieu à un goodwill complémentaire de 101 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, la dette financière s'élève à 148 millions d'euros (cf. note 20.4 « Engagements de rachat des minoritaires »).

Au 31 décembre 2007, le goodwill total relatif à Carulla Vivero s'élève à 296 millions d'euros après prise en compte des écarts de conversion et de l'effet de la mise à jour de la valeur de la dette financière pour sa composante fixe (effet positif sur le goodwill de 10 millions d'euros).

Ce goodwill provisoire demeure susceptible d'être modifié dans le délai d'allocation de douze mois autorisé par IFRS 3 compte tenu des expertises non définitives.

2.1.3 Incidence sur les états financiers du Groupe

L'incidence sur la trésorerie du Groupe est la suivante :

(En millions d'euros)	
Trésorerie nette acquise avec la société	151
Paiements effectués	(644)
Sortie de trésorerie	(493)

Depuis la date d'acquisition, le groupe Exito, incluant Carulla Vivero, a contribué pour 52 millions d'euros au résultat net de l'ensemble consolidé (dont 7 millions reconnus en résultat des entreprises associées pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril et 45 millions pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre).

Si l'acquisition était intervenue en début d'exercice, le résultat des activités poursuivies du Groupe aurait été de 691 millions d'euros, et le chiffre d'affaires des activités poursuivies se serait élevé à 26 495 millions d'euros.

2.2 Activité bricolage – Vegas Argentina SA

Le 2 mai 2007, le groupe Casino a annoncé avoir conclu avec Cencosud un accord de partenariat en vue de créer une joint-venture.

À cet effet, le 29 juin 2007, le groupe Casino a acquis la totalité des titres de la société Vegas Argentina SA, pour 85 millions de dollars US.

Vegas Argentina, par le biais de Easy Holland contrôlée à 70% par Cencosud, détient 30% de Easy Colombia, entité destinée à développer l'activité « bricolage » en Colombie.

Le coût total d'acquisition de 64 millions d'euros se décompose en une sortie de trésorerie de 63 millions d'euros et de coûts directement attribuables à l'acquisition pour 1 million d'euros. L'actif acquis s'élève à 11 millions d'euros. Le goodwill dégagé s'élève à 53 millions d'euros à la date d'acquisition. Il est de 46 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2007 après prise en compte des écarts de conversion.

La société Vegas Argentina n'a pas contribué au résultat du Groupe de manière significative. Si l'acquisition était intervenue en début d'exercice, le résultat du Groupe et son chiffre d'affaires n'auraient pas été sensiblement modifiés.

2.3 Grande distribution au Brésil

2.3.1 Rossi

Le groupe CBD a procédé, le 2 août 2007, à l'acquisition de 100% des opérations de Rossi supermarchés. L'activité de Rossi est la grande distribution au Brésil au travers de 5 supermarchés.

Le coût total d'acquisition de 28 millions d'euros (10 millions d'euros en quote-part à 34%) se décompose en prix d'acquisition des titres pour 26 millions d'euros (9 millions d'euros en quote-part à 34%) et des coûts directement attribuables à l'acquisition pour 2 millions d'euros (1 million d'euros en quote-part à 34%).

Au 31 décembre 2007, le goodwill total relatif à Rossi s'élève à 11 millions d'euros (4 millions d'euros en quote-part à 34%). Les évaluations en juste valeur de tous les actifs et les passifs n'étant pas encore terminées, ce goodwill provisoire est susceptible d'être modifié dans le délai d'allocation de douze mois autorisé par IFRS 3 compte tenu des expertises non définitives.

2.3.2 Assai

Le groupe CBD a procédé, le 1^{er} novembre 2007, à l'acquisition de 60% des titres d'Assai. L'activité d'Assai est la distribution sous un format mixte de cash and carry et de distribution traditionnelle au Brésil au travers de 14 magasins.

Le coût total d'acquisition de 82 millions d'euros (28 millions d'euros en quote-part à 34%) se décompose en prix d'acquisition des titres pour 79 millions d'euros (27 millions d'euros en quote-part à 34%) et des coûts directement attribuables à l'acquisition pour 3 millions d'euros (1 million d'euros en quote-part à 34%).

Le groupe CBD a accordé un engagement de rachat de 40% des intérêts minoritaires de Assai. La dette financière au 1^{er} novembre 2007 s'élève à 84 millions d'euros (28 millions d'euros en quote-part à 34%) et donne lieu à un goodwill complémentaire de 82 millions d'euros (28 millions d'euros en quote-part à 34%). Au 31 décembre 2007, la dette financière s'élève à 29 millions d'euros en quote-part à 34% (cf. note 20.4 « Engagements de rachat des minoritaires »). Au 31 décembre 2007, le goodwill total relatif à Assai s'élève à 161 millions d'euros (55 millions d'euros en quote-part à 34%). Les évaluations en juste valeur de tous les actifs et les passifs n'étant pas encore terminées, ce goodwill provisoire est susceptible d'être modifié dans le délai d'allocation de douze mois autorisé par IFRS 3 compte tenu des expertises non définitives.

2.3.3 Incidence sur les états financiers du Groupe

L'incidence sur la trésorerie du Groupe est la suivante :

(En millions d'euros)	
Trésorerie nette acquise avec la société	
Paiements effectués	(37)
Sortie de trésorerie	(37)

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Depuis la date d'acquisition, Rossi et Assai ont contribué pour – 1 million d'euros au résultat net de l'ensemble consolidé du groupe CBD, retenu pour sa quote-part.

Si ces acquisitions étaient intervenues en début d'exercice, le résultat des activités poursuivies du Groupe aurait été de 682 millions d'euros, et le chiffre d'affaires des activités poursuivies se serait élevé à 25 888 millions d'euros.

Note 3. Goodwill

3.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007			2006		
	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net
Grande distribution	7 236	(28)	7 208	6 593	(27)	6 566
France	5 206	(24)	5 182	5 163	(26)	5 137
Pologne	2		2	2		2
Amérique du Sud	1 764		1 764	1 178		1 178
Argentine	40		40	46		46
Brésil	1 169		1 169	1 037		1 037
Colombie	435		435			
Uruguay	92		92	81		81
Venezuela	28		28	14		14
Thaïlande	79	(1)	78	74	(1)	73
Océan Indien	185	(3)	182	176		176
Articles de sport	22		22	22		22
France	22		22	22		22
TOTAL	7 258	(28)	7 230	6 615	(27)	6 588

3.2 Variations

(En millions d'euros)	2007	2006
Au 1^{er} janvier, valeur nette cumulée	6 588	6 816
Goodwill constaté au cours de l'exercice ⁽¹⁾	872	116
Pertes de valeur de l'exercice ⁽²⁾	(7)	(47)
Sorties de périmètre	(37)	(55)
Effet des variations de change	58	(44)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires ⁽³⁾	(260)	(75)
Reclassement et autres mouvements	16	(65)
Classement en actifs détenus en vue de la vente		(58)
Au 31 décembre, valeur nette cumulée	7 230	6 588

(1) Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a principalement augmenté son pourcentage de détention dans Exito, Cdiscount, Cativen, Casino, Disco, sous-groupe Asinco et Vindémia, et a pris une participation dans Vegas Argentina et dans les sociétés Rossi et Assai à travers CBD. Les principaux goodwill constatés au cours de l'exercice sont relatifs à Exito (420 millions d'euros y compris Carulla. Les goodwill convertis au taux de clôture s'élèvent à 388 millions d'euros, cf. note 2), Cdiscount (19 millions d'euros), Cativen (17 millions d'euros), Casino (38 millions d'euros), Vindémia (45 millions d'euros cf. note 1), sous-groupe Asinco (189 millions d'euros cf. note 1), et Vegas Argentina (50 millions d'euros. Le goodwill converti au taux de clôture s'élève à 46 millions d'euros cf. note 2) et Rossi et Assai (59 millions d'euros cf. note 2).

Par ailleurs, le groupe Casino a augmenté sa participation dans Disco, le 8 août 2007, de 57,99% à 62,49% dégageant un nouveau goodwill de 4 millions d'euros.

(2) Cf. note 7.2.1 « Pertes sur goodwill dans les filiales opérationnelles ».

(3) Ces engagements concernent principalement la variation en lien avec les puts du sous-groupe Asinco pour – 223 millions d'euros (dont 154 millions d'euros suite à l'exercice des puts Sofigep et Distrileader (cf. note 1) et à la variation du put Vindémia pour – 35 millions d'euros suite à l'exercice du put sur la part restante (cf. note 1).

Note 4. Immobilisations incorporelles

4.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007			2006		
	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽¹⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽¹⁾	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	274	(22)	252	25	(17)	8
Droit au bail	137	(3)	134	123	(5)	118
Logiciels	247	(121)	125	199	(95)	104
Autres immobilisations incorporelles	84	(26)	58	85	(20)	65
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	742	(172)	570	432	(137)	295

(1) Les pertes de valeur représentent 8 millions d'euros en 2007 et 3 millions d'euros en 2006.

4.2 Variations

(En millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droit au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2006, valeur nette cumulée	9	92	119	107	327
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise				1	1
Augmentations et autres acquisitions	7	25	14	22	68
Actifs générés en interne			1	27	28
Sorties de l'exercice	(3)			(38)	(41)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)		(27)	(8)	(40)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)			(5)		(5)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)		(2)		5	3
Effet de variations de change			(3)		(3)
Reclassements et autres mouvements		4	31	(40)	(5)
Classement en actifs détenus en vue de la vente		(1)	(26)	(11)	(38)
Au 31 décembre 2006, valeur nette cumulée	8	118	104	65	295
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise ⁽¹⁾	269	3	10	(1)	281
Augmentations et autres acquisitions	38	18	12	27	95
Actifs générés en interne				19	19
Sorties de l'exercice	(6)	(5)	(27)	(23)	(61)
Dotations aux amortissements	(6)		(31)	(9)	(46)
Pertes de valeur nettes			(5)		(5)
Effet de variations de change	(9)		(1)	2	(8)
Reclassements et autres mouvements	(41)		62	(21)	
Au 31 décembre 2007, valeur nette cumulée	252	134	125	58	570

(1) Cf. note 2 pour les principales acquisitions.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 5. Immobilisations corporelles

5.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007			2006		
	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽¹⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽¹⁾	Net
Terrains et agencements	1 419	(58)	1 361	1 230	(47)	1 183
Constructions et agencements	3 323	(988)	2 335	2 894	(967)	1 927
Autres immobilisations corporelles	4 850	(2 655)	2 195	4 356	(2 439)	1 917
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 592	(3 701)	5 891	8 480	(3 453)	5 027

(1) Les pertes de valeur représentent 79 millions d'euros en 2007 et 58 millions d'euros en 2006.

5.2 Variations

(En millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2006, valeur nette cumulée	1 255	2 432	1 974	5 661
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	15	14	23	52
Augmentations et autres acquisitions	88	163	675	926
Sorties de l'exercice	(110)	(495)	(101)	(706)
Dotations aux amortissements de l'exercice (activités poursuivies)	(6)	(110)	(364)	(480)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)		(10)	(26)	(36)
Pertes de valeur (activités poursuivies)	(6)	(18)	(2)	(26)
Pertes de valeur (activités abandonnées)		(4)	(11)	(15)
Effet de variations de change	(12)	(27)	(23)	(62)
Reclassements et autres mouvements	27	55	(80)	2
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(68)	(73)	(148)	(289)
Au 31 décembre 2006, valeur nette cumulée	1 183	1 927	1 917	5 027
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise ⁽¹⁾	269	602	244	1 115
Augmentations et autres acquisitions	33	187	744	964
Sorties de l'exercice	(117)	(212)	(189)	(518)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(8)	(138)	(417)	(563)
Pertes de valeur	(6)	(3)	(13)	(22)
Effet de variations de change	(3)	4	(5)	(4)
Reclassements et autres mouvements	11	(30)	(87)	(106)
Classement en actifs détenus en vue de la vente		(2)		(2)
Au 31 décembre 2007, valeur nette cumulée	1 361	2 335	2 195	5 891

(1) Cf. note 2 pour les principales acquisitions.

Le 21 décembre 2007, le groupe Casino a cédé ou apporté les murs de 156 supérettes et de 94 supermarchés urbains et péri-urbains en France à l'OPCI (Organisme de placement collectif dédié à l'immobilier) AEW Immocommercial pour une valeur d'actifs de 427 millions d'euros. Le groupe Casino a ensuite cédé 82 % du capital de l'OPCI (les 18 % conservés sont mis en équivalence dans les comptes du Groupe, cf. note 8 « Participations dans les entreprises associées »). Le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 17 relatives à la capitalisation des contrats de location et de SIC 12 relatives au contrôle des actifs, opéré la déconsolidation des actifs objets de la transaction et reconnu la plus-value en résultant. Cette dernière correspond à la plus-value sur cession de 82 % des titres de l'OPCI qui s'élève à 169 millions d'euros,

nette de frais et avant impôt. Les loyers opérationnels que Casino paiera à AEW Immocommercial, estimés à 25 millions d'euros pour 2008, seront intégralement variables et exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires des magasins, sans minimum garanti, ni indexation ICC (indice INSEE du coût de la construction).

Le 19 décembre 2007, le groupe Casino a également cédé les murs de 6 hypermarchés, 7 supermarchés et 6 entrepôts localisés à La Réunion, à l'OPCI Immocio (Generali), dégageant une plus-value avant impôt de 86 millions d'euros. Vindémia bénéficie de baux commerciaux de 9 ans fermes renouvelables. Les loyers sont indexés sur l'ICC.

En 2007, Groupe Go sport a cédé les murs de 6 magasins générant une plus-value avant impôt de 27,5 millions d'euros.

5.3 Information en matière de location-financement

(En millions d'euros)	2007			2006		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains et agencements	81	(2)	79	89	(2)	87
Constructions et agencements	293	(119)	174	350	(133)	217
Autres immobilisations corporelles	669	(534)	135	620	(505)	115
IMMOBILISATIONS FINANCÉES EN LOCATION-FINANCEMENT	1 043	(655)	388	1 059	(640)	419

Note 6. Immeubles de placement

6.1 Variations

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Pertes de valeur	Net
Au 1^{er} janvier 2006	938	(145)		792
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	1	(1)		
Augmentations et autres acquisitions	50	(10)		39
Sorties de l'exercice	(6)	3		(4)
Pertes de valeur (nettes)			(36)	(36)
Effet de variations de change	3		(1)	3
Reclassements et autres mouvements	103	(9)		94
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(15)	1		(14)
Au 31 décembre 2006	1 074	(163)	(37)	874
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise ⁽¹⁾	66	(1)		65
Augmentations et autres acquisitions	112	(35)		77
Sorties de l'exercice	(25)	2		(23)
Pertes de valeur (nettes)				
Effet de variations de change	9	(2)	(2)	5
Reclassements et autres mouvements ⁽²⁾	189			189
Classement en actifs détenus en vue de la vente				
Au 31 décembre 2007	1 425	(199)	(39)	1 187

(1) Cf. note 2 pour les principales acquisitions.

(2) Dont 141 millions d'euros correspondant à l'ouverture du centre commercial Alexanderplatz.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2007 s'élève à 2 853 millions d'euros (1 956 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs du marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Le 21 décembre 2007, Vindémia a apporté ou cédé 5 galeries commerciales réunionnaises à Mercialys pour un montant de 74 millions d'euros, droits d'enregistrement inclus. Le prix a été acquitté pour 60 millions d'euros en actions nouvelles Mercialys et pour 14 millions d'euros en numéraire.

6.2 Loyers nets

(En millions d'euros)	2007	2006
Produits locatifs des immeubles de placement	175	138
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré des produits locatifs au cours de la période	(6)	(6)
Loyers nets	168	132
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(38)	(32)

À l'exception des actifs immobiliers de Mercialys, placés sous le régime fiscal des apports et des ventes à une SIIC (Société d'investissement immobiliers cotée), et pour lesquels la société a pris notamment un engagement de conservation pendant cinq ans, les autres actifs immobiliers ne sont pas soumis à des régimes particuliers. Le non-respect de cet engagement ou des dispositions légales liées au régime SIIC entraîne une pénalité fiscale égale à 25 % de la valeur d'apport ou d'acquisition de l'actif concerné. Au 31 décembre 2007, l'engagement calculé sur les valeurs d'apports ou d'acquisitions des immeubles de placement porte sur 1 069 millions d'euros dont les principales échéances sont 2010 pour 850 millions d'euros, 2011 pour 78 millions d'euros et 2012 pour 118 millions d'euros.

Note 7. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de test de perte de valeur au 31 décembre 2007 selon la méthodologie décrite en note o. des « Règles et méthodes comptables ».

7.1 Pertes de valeur sur goodwill du holding

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe.

La valeur d'utilité des UGT est calculée à partir de l'actualisation aux taux mentionnés ci-dessous des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

La valeur recouvrable des UGT du groupe Rallye n'a pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

Secteur d'activité	Taux de croissance	Valeur terminale (x EBITDA) ⁽¹⁾	Taux d'actualisation
Grande distribution	2 – 10 %	9,1	6,4 %
Articles de sport	2 – 3,2 %	7,6	8,1 %

(1) La valeur terminale est calculée par l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie projeté auquel est appliqué un taux de croissance de 2%.

7.2 Pertes de valeur dans les filiales opérationnelles

Dans chacun des secteurs d'activité du Groupe, les UGT retenues sont des magasins ou des réseaux. Les dépréciations constatées sur ces UGT ont été conservées au niveau du holding afin de refléter la valeur intrinsèque du Groupe.

Sur l'ensemble des actifs, la direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2007 par les filiales opérationnelles ont conduit à enregistrer des pertes de valeur sur actifs pour un montant net total de 29 millions d'euros dont une dotation de 7 millions affectée aux goodwill et une dotation nette de 22 millions d'euros affectée aux autres actifs non financiers.

7.2.1 Pertes sur goodwill dans les filiales opérationnelles

Les goodwill des filiales opérationnelles se situent essentiellement dans l'activité Grande distribution. Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

	Taux de croissance	Valeur terminale (x EBITDA) ⁽¹⁾	Taux d'actualisation
Activité Grande distribution			
France	1,6 – 3,6 %	9	6,7 %
Amérique latine	5,5 – 19,7 %	9,5	11,5 à 24,1 %
Asie	3,20 %	9	7,0 à 11,7 %
Océan Indien	2,80 %	9	6,7 à 11,7 %

(1) La valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA, tel que constaté lors de transactions comparables.

Le Brésil a fait l'objet d'une expertise externe montrant l'absence de nécessité de dépréciation.

Les pertes de valeur sur goodwill comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 7 millions d'euros et concernent les actifs de Vindémia (3 millions d'euros), Geimex (2 millions d'euros), et Distribution Casino France (3 millions d'euros).

7.2.2 Pertes de valeur sur autres actifs non financiers dans les filiales opérationnelles

Au cours de l'exercice 2007, le groupe Casino a procédé à des dotations nettes de pertes de valeur sur autres actifs non financiers pour 18 millions d'euros.

Les dotations de l'exercice s'élèvent à 24 millions et portent principalement sur certains magasins d'Asinco pour 16 millions et sur Casino Information Technology pour 5 millions d'euros. Certaines pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents ont été reprises pour 6 millions et concernent principalement le sous-groupe immobilier.

Note 8. Participations dans les entreprises associées

Laurus (Pays-Bas), Financeira Itau CBD (Brésil), et les sociétés du sous-groupe RLP Investissement détenues à moins de 50 % sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe exerce sur ces sociétés une influence notable.

8.1 Méthode de consolidation et valorisation de Laurus au 31 décembre 2007

Pour le cas particulier de Laurus, participation détenue à 44,99 %, les éléments suivants, de droit ou de fait, démontrent l'absence de contrôle par Casino sur cette société :

- Laurus NV est une « structure company » au sens du droit des sociétés néerlandais. Dans ce type de société, l'essentiel du contrôle est entre les mains du conseil de surveillance et de l'assemblée générale, dans laquelle Casino, qui ne dispose que de 44,99 % des droits de vote, a un rôle réduit ;

- l'accord de gouvernance signé avec Laurus et les banques n'est pas un pacte d'actionnaires mettant en place un concert. Cet accord autorise Casino à bénéficier de deux sièges sur cinq au conseil de surveillance tant que Casino n'aura pas au moins 50 % des droits de vote. Les autres sièges sont occupés par des membres indépendants. Casino n'a pas le droit de nommer le « Chief Executive Officer » mais simplement d'en proposer le nom, la décision appartenant au conseil de surveillance en tant qu'organe collégial ;
- l'assemblée générale n'est pas autorisée à révoquer individuellement un membre du conseil de surveillance, mais seulement le conseil dans son ensemble. Dans ce cas, elle devrait demander au tribunal du commerce de procéder à sa nomination collégiale et celle-ci ne pourrait à nouveau qu'intégrer deux membres Casino sur cinq du fait de l'accord de gouvernance ;
- l'option détenue par Casino sur 6,2 % du capital et des droits de vote ne sera exerçable qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- Laurus n'a pas de liens de dépendance économique avec Casino ;
- aux termes d'un contrat d'assistance technique, Casino fournit des prestations de conseil inhérentes à l'activité d'un distributeur portant principalement sur les achats et la logistique ;
- Casino n'accorde pas de garantie sur les crédits de Laurus NV ni vis-à-vis de ses fournisseurs, ni vis-à-vis de ses banques ;
- Laurus NV a une parfaite autonomie opérationnelle.

La valeur de la participation au 31 décembre 2007 a été déterminée conformément aux principes d'IAS 28, et sur la base d'une étude demandée à une banque d'affaires, en retenant la plus élevée entre la juste valeur (définie par le cours de Bourse) et la valeur d'utilité (mesurée par les flux de trésorerie actualisés).

C'est cette dernière qui a été retenue et comparée à la valeur comptable de la participation dans Laurus. Une reprise sur dépréciation de la participation de 14 millions d'euros a résulté de cette comparaison et a été constatée dans les états financiers en « Autres produits et charges opérationnels ».

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Cette évaluation est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie de Laurus basés sur le budget de la direction de Laurus (2008) et sur le consensus d'analystes (2008-2009). Les hypothèses financières suivantes ont été retenues : taux de croissance 1,5%, taux d'actualisation 8,5% (coût moyen pondéré du capital), valeur terminale calculée par capitalisation à l'infini des flux de trésorerie prévisionnels de la dernière période.

8.2 Décomposition

(En millions d'euros)	2007	2006
Entreprises associées du groupe CBD	12	8
Exito		210
Laurus	177	159
Entreprises associées du groupe Franprix et Leader Price	59	59
Easy Holland BV	10	
AEW Immocommercial	18	
Autres entreprises	2	2
TOTAL	279	438

8.3 Variation des participations dans les entreprises associées

(En millions d'euros)	Ouverture	Perte de valeur	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation de périmètre et change	Clôture
Variations en 2006						
Feu Vert	44		1	(2)	(44)	(1)
Entreprises associées du groupe CBD			(9)		17	8
Exito	191		24	(8)	3	210
Laurus	258	(78)	(20)			160
Entreprises associées du groupe Franprix et Leader Price	51		11	(3)		59
Autres entreprises	7				(5)	2
TOTAL	551	(78)	7	(13)	(29)	438
Variations en 2007						
Entreprises associées du groupe CBD	8		(4)		8	12
Exito (cf. note 2.1.1)	210		7	(8)	(210)	
Laurus	159	14	4			177
Entreprises associées du groupe Franprix et Leader Price	59		9	(10)	1	59
Easy Holland BV (cf. note 2.2)			1		9	10
AEW Immocommercial (cf. note 5)					18	18
Autres entreprises	2		1			3
TOTAL	438	14	18	(18)	(174)	279

8.4 Comptes agrégés retraités aux normes IFRS, des principales entreprises associées

(En millions d'euros pour la quote-part détenue)	Exito		Laurus	
	2007 ⁽¹⁾	2006	2007	2006
Quote-part détenue	38,62 %	38,62 %	44,99 %	44,99 %
Chiffre d'affaires	189	545	836	1 302
Résultat net	7	18	4	(20)
Actifs non courants		272	324	331
Actifs courants		118	63	108
Actifs destinés à la vente			4	14
TOTAL DE L'ACTIF		391	391	454
Situation nette		209	158	140
Passifs non courants		48	56	77
Passifs courants		134	177	237
TOTAL DU PASSIF		391	391	454

(1) Exito est consolidée par intégration globale à partir de mai 2007.

Au 31 décembre 2007, la contribution de Laurus aux capitaux propres consolidés est négative à hauteur de – 147 millions d'euros. Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 37.2.

8.5 Valeur boursière des participations dans les entreprises associées pour lesquelles il existe des prix cotés publiés

(En millions d'euros)	2007	2006
Exito ⁽¹⁾		435
Laurus	176	148
TOTAL	176	583

(1) Exito est consolidée par intégration globale à partir de mai 2007.

Les autres sociétés sont des entités privées non cotées. Par conséquent, il n'existe pas de cours pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

8.6 Quote-part des passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels dans les entreprises associées.

Note 9. Participations dans les coentreprises

Les sociétés Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, IRTS, C'Asia, dunnhumby France, Alexa et Loop 5 (Allemagne) et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés Banque du groupe Casino, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes, et le groupe CBD, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

9.1 Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales coentreprises

(En millions d'euros)	Total 2007	Dont CBD	Dont Monoprix	Total 2006	Dont CBD	Dont Monoprix
Quote-part détenue		34,00 %	50,00 %		34,18 %	50,00 %
Produits	5 666	1 947	2 104	5 509	1 807	1 974
Charges	(5 525)	(1 909)	(2 017)	(5 434)	(1 791)	(1 897)
Actifs non courants	2 771	1 163	1 025	2 673	952	1 000
Actifs courants	1 942	793	359	1 829	696	340
TOTAL DE L'ACTIF	4 713	1 956	1 384	4 502	1 648	1 340
Situation nette	1 917	877	546	1 897	782	518
Passifs non courants	676	467	81	464	273	85
Passifs courants	2 120	612	757	2 141	593	737
TOTAL DU PASSIF	4 713	1 956	1 384	4 502	1 648	1 340

9.2 Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas de passifs éventuels dans les coentreprises à l'exception de risques considérés comme possibles mais non probables et consécutivement non provisionnés chez CBD pour 178 millions d'euros (en quote-part).

Note 10. Juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture.

Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité, est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant.

Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

10.1 Ventilation des instruments financiers actifs au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	31/12/2007		Ventilation par catégories d'instruments				Autres actifs
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	506	506				506	
Autres actifs financiers disponibles à la vente	213	213				213	
Actifs financiers disponibles à la vente	719	719				719	
Prêts	62	62			62		
Dérivés actifs non courants	23	23	23				
Loyers prépayés	133	133			133		
Dépôts cautionnements et autres	11	11		11			
Créances rattachées aux participations	67	67			67		
Actifs financiers non courants	1 015	1 015	9	11	262	733	
Actifs financiers de couverture non courants	66	66	66				
Créances clients et comptes rattachés	1 129	1 129			1 129		
Créances de l'activité de crédit (Banque du groupe Casino)	536	536			536		
Clients et comptes rattachés	1 665	1 665			1 665		
Autres actifs	1 243	1 243	48		1 045		150
Titres de placement et assimilés	287	287	254		33		
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	168	168	168				
Autres actifs financiers courants	455	455	422		33		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 727	2 727	2 727				

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

10.2 Ventilation des instruments financiers actifs au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	31/12/2006		Ventilation par catégories d'instruments				Autres actifs
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	285	285				285	
Autres actifs financiers disponibles à la vente	149	149				149	
Actifs financiers disponibles à la vente	434	434				434	
Prêts	59	59			59		
Dérivés actifs non courants	24	24	24				
Loyers prépayés	93	93			93		
Dépôts cautionnements et autres	14	14		14			
Créances rattachées aux participations	214	214			214		
Actifs financiers non courants	838	838	24	14	366	434	
Actifs financiers de couverture non courants	88	88	88				
Créances clients et comptes rattachés	1 035	1 035			1 035		
Créances de l'activité de crédit (Banque du groupe Casino)	455	455			455		
Clients et comptes rattachés	1 490	1 490			1 490		
Autres actifs	1 025	1 025	40		829		156
Titres de placement et assimilés	152	152	152				
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	158	158	158				
Autres actifs financiers courants	310	310	310				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	2 056	2 056				

Note 11. Actifs financiers non courants

11.1 Décomposition des actifs financiers non courants

(En millions d'euros)	2007	2006
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	506	284
Autres actifs disponibles à la vente	213	150
Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)	719	434
Prêts	62	59
Dérivés actifs non courants	23	24
Loyers prépayés ⁽¹⁾	133	93
Dépôts, cautionnements et autres	11	14
Créances rattachées aux participations	67	214
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1 015	838

(1) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de trente ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

11.2 Variation des actifs financiers disponibles à la vente

(En millions d'euros)	2007	2006
Au 1^{er} janvier	434	350
Augmentations	304	183
Diminutions ⁽¹⁾	(85)	(56)
Variations de juste valeur, brutes d'impôt différé ⁽²⁾	25	19
Perte de valeur	(9)	(6)
Variation de périmètre et de change	56	(49)
Autres	(6)	(7)
Au 31 décembre	719	434

(1) Les diminutions regroupent les cessions et les remboursements de capital.

(2) Dont 17 millions d'euros d'ajustement de juste valeur antérieurement constatés en capitaux propres et recyclés en résultat en 2007, contre 3 millions d'euros en 2006.

Note 12. Impôts différés

12.1 Variation des impôts différés actifs

(En millions d'euros)	2007	2006
Situation au 1^{er} janvier	146	170
Produit (charge) de l'exercice (activités poursuivies)	24	23
Produit (charge) de l'exercice (activités abandonnées)		(13)
Effet de variations de taux de change, de périmètre et reclassements	6	4
Variations constatées directement en capitaux propres	13	(5)
Classement en « Actifs détenus en vue de la vente »		(32)
TOTAL	190	146

12.2 Variation des impôts différés passifs

(En millions d'euros)	2007	2006
Situation au 1^{er} janvier	338	271
Produit (charge) de l'exercice	(5)	66
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	87	
Variations constatées directement en capitaux propres	2	2
TOTAL	423	338

(1) Concerne principalement Exito.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

12.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

(En millions d'euros)	Actifs		Passifs		Net	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Immobilisations incorporelles	(15)	(8)	(53)	(1)	(68)	(9)
Immobilisations corporelles	67	74	(404)	(416)	(337)	(342)
<i>dont contrat de location-financement</i>			(116)	(136)	(116)	(136)
Stocks	52	51	(1)	(3)	51	48
Instruments financiers	(1)		(25)	(12)	(26)	(12)
Autres actifs	27	9	(27)	(26)		(17)
Provisions	40	27	31	29	71	56
Provisions réglementées			(116)	(103)	(116)	(103)
Autres passifs	89	117	11	5	100	122
<i>dont emprunt sur location-financement</i>	42	72			42	72
Reports fiscaux déficitaires	91	65			91	65
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	350	335	(583)	(527)	(233)	(192)
Impôts différés actifs au bilan					190	146
Impôts différés passifs au bilan					(423)	(338)
SOLDE NET					(233)	(192)

Au 31 décembre, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires activés dont l'échéance se répartit comme suit :

(En millions d'euros)	2007	2006
2007		4
2008	5	5
2009	6	6
2010 et au-delà	80	50
TOTAL	91	65

Les déficits fiscaux reportables sont localisés principalement :

- dans la société Cdiscount ;
- dans le sous-groupe CBD ;
- dans le sous-groupe Euristates.

Les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires. L'impôt différé sur les retraitements de consolidation est essentiellement dû au retraitement des immobilisations au coût historique.

Un échéancier de recouvrement de la créance d'impôt différé a été établi. Les taux d'impôt retenus sont ceux en vigueur dans chacun des pays ou, le cas échéant, les taux d'impôt votés pour les années à venir en cas de changement.

Note 13. Stocks

Les stocks sont principalement constitués de marchandises.

(En millions d'euros)	2007			2006		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Grande distribution	2 507	(46)	2 461	1 874	(41)	1 833
Articles de sport	184	(9)	175	203	(7)	196
Autres	2		2	2		2
TOTAL	2 693	(55)	2 638	2 079	(48)	2 031

Note 14. Créances clients

14.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	1 196	1 085
Dépréciations clients et comptes rattachés	(67)	(50)
Créances de l'activité de crédit	584	498
Dépréciations de l'activité de crédit	(48)	(43)
CRÉANCES CLIENTS EN VALEUR NETTE	1 665	1 490

14.2 Dépréciation des créances clients

(En millions d'euros)	2007	2006
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés		
Situation au 1^{er} janvier	(50)	(40)
Dotation	(26)	(19)
Reprise		
Utilisation	11	9
Variation de périmètre	(2)	1
Différences de change		
Situation au 31 décembre	(67)	(50)
Dépréciation des créances de l'activité de crédit		
Situation au 1^{er} janvier	(43)	(33)
Dotation	(15)	(18)
Reprise		
Utilisation	12	14
Variation de périmètre	(2)	(6)
Différences de change		
Situation au 31 décembre	(48)	(43)

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 21.4 « Risques de crédit ».

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

14.3 Ancienneté des créances clients

(En millions d'euros)	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	1 196	1 085
Créances dans les délais	965	908
Retard n'excédant pas un mois	100	66
Retard compris entre un et six mois	43	43
Retard supérieur à six mois	88	68
Provision sur créance	(67)	(50)
VALEUR NETTE	1 129	1 035
Créances de l'activité de crédit	584	498
Créances dans les délais	534	453
Retard n'excédant pas un mois	3	3
Retard compris entre un et six mois	10	9
Retard supérieur à six mois	37	33
Provision sur créance	(48)	(43)
VALEUR NETTE	536	455

Note 15. Autres actifs

15.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007	2006
Autres créances	1 001	857
Comptes courants des sociétés non consolidées	122	58
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(25)	(23)
Dérivés actifs hors couverture	23	8
Charges constatées d'avance	120	125
AUTRES ACTIFS	1 243	1 025

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatifs à des périodes postérieures à celle-ci.

15.2 Dépréciation des autres créances et comptes courants

(En millions d'euros)	2007	2006
Situation au 1^{er} janvier	(23)	(25)
Dotation	(5)	(3)
Reprise	1	
Utilisation	2	4
Variation de périmètre		
Différences de change		
Situation au 31 décembre	(25)	(23)

Note 16. Trésorerie et endettement financier nets

16.1 Décomposition de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2006	Augmentation Diminution	Variation de juste valeur et autres variations	2007
Équivalents de trésorerie	1 349	(510)	133	973
Disponibilités	707	942	106	1 754
Trésorerie brute	2 056	432	239	2 727
Crédits spots et lignes confirmées	(99)	7		(92)
Concours bancaires courants	(386)	118	(212)	(481)
Trésorerie nette	1 571	557	27	2 154
Dette financière (hors découvert bancaire)	(8 460)	(240)	(514)	(9 214)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(6 889)	317	(487)	(7 060)

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100 % est d'environ 174 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100 % et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des minoritaires représente environ 2319 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 234 millions d'euros (CBD, Banque du groupe Casino, Monoprix, Alexa). À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence des minoritaires, contrôle la politique de distribution.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

16.2 Analyse de la trésorerie brute par devise

(En millions d'euros)	2007	%	2006	%
Euro	2 272	83	1 765	86
Dollar américain	110	4	9	
Peso argentin	5		4	
Real brésilien	144	5	166	8
Baht thaïlandais	42	2	42	2
Peso colombien	96	4	11	1
Dong vietnamien	5		12	1
Peso uruguayen	11		10	
Bolivar vénézuélien	31	1	18	1
Zloty polonais	3		1	
Autres devises	8		19	
TRÉSORERIE BRUTE	2 727	100	2 056	100

Le poste trésorerie inclut à hauteur de 163 millions d'euros la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Au 31 décembre 2007, les équivalents de trésorerie sont constitués d'OPCVM de trésorerie « monétaires euro » et autres. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé au communiqué de l'AFG-AFTE du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie ».

Deux catégories ont été distinguées :

- les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie « monétaire euro » qui sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères tels que rappelés dans les principes comptables ;
- les OPCVM de trésorerie, autres que les OPCVM « monétaires euro », satisfaisant à des critères juridiques, qualitatifs ou quantitatifs, cumulatifs tels que prescrits par IAS 7.

Sur la base d'un examen systématique des critères de manière rétrospective, le Groupe a conclu à la qualification d'équivalents de trésorerie de ses placements au 31 décembre 2007.

Note 17. Capitaux propres et intérêts minoritaires

17.1 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de

l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité de ses actionnaires ainsi qu'au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Rallye a mis en œuvre en juin 2005 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AFEI afin d'assurer l'animation du marché.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale, Rallye est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social.

En vertu des autorisations données au conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne peut excéder une valeur nominale de 200 millions d'euros.

17.2 Capital social et réserves liées au capital

Le capital est composé de 42 652 592 actions ordinaires représentant une valeur nominale de 128 millions d'euros. Les primes d'émission, de fusion et les autres primes rattachées au capital s'élèvent respectivement à 919 millions d'euros, 363 millions d'euros et 40 millions d'euros.

17.3 Variation du capital

Actions ordinaires émises et entièrement libérées (la valeur nominale de l'action est de 3 euros)

	2007	2006
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	39 211 028	38 807 587
Exercice de bons de souscription d'actions	314 300	186
Paiement du dividende en actions 2005 (solde)		403 255
Conversion d'Océane ⁽¹⁾	3 127 264	
Nombre d'actions au 31 décembre	42 652 592	39 211 028

(1) Au 31 décembre 2007, la conversion de 3 314 454 Océane a donné lieu à la création de 3 127 264 actions nouvelles et à la remise de 253 478 actions existantes.

17.4 Autres capitaux propres

	2007	2006
Primes ⁽¹⁾	1 322	1 187
Titres autodétenus ⁽²⁾	(42)	(21)
Instruments de capitaux propres (TSSDI) ⁽³⁾	600	600
Autres instruments de capitaux propres ⁽⁴⁾	(24)	(23)
Réserves stock-options ⁽⁵⁾	67	56
Réserves consolidées ⁽⁶⁾	3 198	2 389
Écart de conversion ⁽⁷⁾	325	288
TOTAL DES AUTRES CAPITAUX PROPRES	5 446	4 476

(1) Primes : ce sont les primes (émission, apport et fusion) de la société mère.

(2) Titres auto-détenus : au 31 décembre 2007, le nombre d'actions autodétenues s'élève à 405 828, représentant 19 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, la société a :

- acquis 198 150 titres suite à l'exercice automatique à leur échéance de 198 150 options d'achat d'actions Rallye (calls) destinées à couvrir un plan d'achat d'actions Rallye consenti par la société aux dirigeants et aux salariés du Groupe ;
- acquis 426 606 titres et cédés 409 506 actions dans le cadre du contrat de liquidité qui contient 54 100 titres au 31 décembre 2007 ;
- cédé 13 000 titres dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions par des bénéficiaires d'options ;
- acquis 253 478 titres Rallye suite à l'exercice d'options d'achat d'actions Rallye (calls) destinées à assurer une partie de la conversion de l'Océane Rallye. Cette opération a généré une moins-value de 2,1 millions d'euros affectée aux capitaux propres.

(3) Instruments de capitaux propres (TSSDI) : le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres « super subordonnés » à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des douze derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, pour un montant de 600 millions d'euros.

Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

Le dividende, au taux de 7,5% les années 1 à 3 puis Constant Maturity Swap + 100 bp les années suivantes, est comptabilisé en minoration des capitaux propres nets de l'effet d'impôt.

(4) Autres instruments de capitaux propres : Rallye détient des calls achetés en couverture des plans d'options de souscriptions d'action pour une valeur de 6 millions d'euros, permettant d'acquérir 649 830 actions Rallye.

(5) Réserves stock-options : ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(6) Réserves consolidées : ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales, diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(7) Écarts de conversion : ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

17.5 Écart de conversion

(En millions d'euros)	2007			2006		
	Part du Groupe	Intérêts des minoritaires	Total	Part du Groupe	Intérêts des minoritaires	Total
Brésil	159	164	323	101	113	214
Argentine	(14)	(15)	(29)	(5)	(5)	(10)
Colombie	2	(24)	(22)	13	14	27
Uruguay	6	7	13	5	6	11
Venezuela	(16)	(22)	(38)	(11)	(17)	(28)
États-Unis	(1)	(11)	(12)		(9)	(9)
Taïwan				1	2	3
Thaïlande	17	34	51	9	17	26
Pologne	22	24	46	27	31	58
Autres	(1)	(6)	(7)		(4)	(4)
TOTAL ÉCARTS DE CONVERSION	174	151	325	140	148	288

17.6 Paiements en actions

Date d'attribution	04/06/2003	09/06/2004	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007
Date d'échéance	04/12/2008	09/12/2009	08/12/2010	07/12/2011	31/03/2013
Nombre de bénéficiaires à l'origine	49	46	58	61	60
Nombre d'options accordées à l'origine	380 980	314 550	224 084	254 120	181 127
Nombre d'options auquel il a été renoncé	53 050	12 500	7 500	5 250	320
Nombre d'options exercées	304 300	10 000			
Nombre d'options restant en fin de période	23 630	292 050	216 584	248 870	180 807
Prix d'exercice en euros	29,51	41,38	40,16	36,84	48,73
Valorisation des options					
Juste valeur à l'attribution en euros	5,50	8,51	8,64	7,20	10,16
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	29,51 %	31,60 %	31,60 %	26,37 %	26,08 %
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2				
Taux d'intérêt sans risque	2,98 %	3,76 %	2,60 %	3,79 %	4,23 %
Dividende projeté	4,00 %	4,00 %	0,00 %	4,00 %	4,00 %

Aucun de ces plans ne prévoit la possibilité d'un exercice anticipé.

Rallye a également attribué en juin 2005, en juin 2006 et en octobre 2007 des plans d'attribution d'actions gratuites. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu est la couverture de la dette financière nette par les actifs.

Le détail des plans d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007
Date d'échéance	08/06/2008	07/06/2009	01/01/2011
Nombre de bénéficiaires à l'origine	58	61	60
Nombre d'options accordées à l'origine	37 151	40 858	29 686
Nombre d'options auquel il a été renoncé	1 875	1 312	80
Nombre d'options restant en fin de période	35 276	39 546	29 606
Valorisation des actions			
Juste valeur à l'attribution en euros	35,26	32,40	42,60
Durée d'acquisition des droits	3 ans	3 ans	3 ans et 3 mois
Taux d'intérêt sans risque	2,21%	3,52%	4,15%

En 2007, l'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par Rallye s'élève à 3 millions d'euros.

L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par les sociétés du Groupe s'élève à 12 millions d'euros pour 2007.

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

	2007		2006	
	Prix d'exercice moyen pondéré (En euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (En euros)	Nombre d'options
En circulation en début de période	36,57	1 105 684	36,49	851 564
Attribuées pendant la période	48,73	181 127	36,84	254 120
Auxquelles il est renoncé pendant la période	38,77	10 570		
Exercées pendant la période	29,89	314 300		
Expirées pendant la période				
En circulation en fin de période	41,02	961 941	36,57	1 105 684
Exerçables en fin de période	29,51	23 630		

17.7 Distribution de dividende

Au cours de l'année 2007, la société Rallye a procédé :

- au versement du solde du dividende au titre de 2006 pour 0,94 euro par action ;
- au versement d'un acompte sur dividende pour 0,80 euro par action.

Le conseil d'administration propose le versement d'un dividende de 1,83 euro par action au titre de l'exercice 2007, soit un solde restant à verser de 1,03 euro par action compte tenu de l'acompte de 0,80 euro mis en paiement en octobre 2007.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 18. Provisions

18.1 Décomposition et variations

(En millions d'euros)	Au 01/01/2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice ⁽¹⁾	Variation de périmètre et transferts ⁽²⁾	Variation de change	Au 31/12/2007
Service après-vente	21	16	21			16
Médaille du travail	20					20
Retraite	49	35	15	10		79
Services rendus	14					14
Litiges divers	30	24	17	(1)	1	37
Risques et charges divers ⁽³⁾	249	153	110	19	9	320
Restructurations	8	2	8	1		3
Programme de fidélité	24	28	23	19		48
TOTAL DES PROVISIONS	415	258	194	48	10	537
<i>dont non courant</i>	<i>246</i>	<i>70</i>	<i>22</i>	<i>5</i>	<i>11</i>	<i>310</i>
<i>dont courant</i>	<i>169</i>	<i>188</i>	<i>172</i>	<i>43</i>	<i>(1)</i>	<i>227</i>

(1) Dont reprises de provisions devenues sans objet : 19 millions d'euros.

(2) Dont écarts actuariels reconnus en capitaux propres : 1 million d'euros.

(3) Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires, etc.), fiscale ou économique (contrefaçons, etc.).

18.2 Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies sont principalement pour la France des indemnités de fin de carrière et d'un régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés.

En 2006, le Groupe a adopté l'amendement à IAS 19 et comptabilise désormais immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies. L'information relative au total des écarts actuariels constatés par les capitaux propres depuis l'adoption de l'amendement est la suivante :

(En millions d'euros)	2004	2005	2006	2007
Provisions et autres passifs courants	7	15	12	(3)
Impôts différés actifs	3	6	5	(1)
Diminution cumulée des capitaux propres	4	8	7	(2)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>(1)</i>
Résultat après impôt, enregistré en capitaux propres	(4)	(4)	1	9

L'incidence de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 est considérée comme un changement d'hypothèses actuarielles et, de ce fait, est comptabilisée directement en capitaux propres.

18.2.1 Évolution des provisions

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Valeur actuelle des obligations couvertes	125	120			125	120
Juste valeur des actifs du régime	(71)	(84)			(71)	(84)
Sous-total	54	36			54	36
Valeur actuelle des obligations non couvertes	11	10	12	1	23	11
PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN	65	46	12	1	77	47

18.2.2 Variation des provisions

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
En début d'exercice	46	43	1	56	47	99
Amendement à IAS 29	(1)	2			(1)	2
Classement en « Actifs détenus en vue de la vente »	12			(55)	12	(55)
Charge de l'exercice (activités poursuivies)		10				10
Charge de l'exercice (activités abandonnées)						
Décassements	(6)	(10)			(6)	(10)
Remboursement partiel des actifs du régime	14				14	
Variation de périmètre		1	11		11	1
Variation de change						
En fin d'exercice	65	46	12	1	77	47

Les « Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés » ont été cédés en 2007.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

18.2.3 Valeur actuelle des obligations

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
En début d'exercice	130	123	2	118	132	241
Classement en « Actifs détenus en vue de la vente »				(116)		(116)
Coût des services rendus	10	9			10	9
Coût financier	4	3			4	3
Décaissements	(8)	(9)			(8)	(9)
Écarts actuariels de l'exercice		3				3
Variation de change			(1)		(1)	
Coût des services passés			11		11	
Variation de périmètre		1				1
Réduction/liquidation de régime						
En fin d'exercice	136	130	12	2	148	132

18.2.4 Évolution de la juste valeur des actifs du régime

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
En début d'exercice	84	80		62	84	142
Classement en « Actifs détenus en vue de la vente »				(62)		(62)
Rendement attendu	4	4			4	4
Écarts actuariels	1	(1)			1	(1)
Cotisations		5				5
Prestations payées	(4)	(4)			(4)	(4)
Remboursement partiel des actifs du régime	(14)				(14)	
Variation de change						
En fin d'exercice	71	84			71	84

Les « Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés » ont été cédés en 2007.

18.2.5 Charge comptabilisée en résultat

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Activités poursuivies						
Coût financier	4	3			4	3
Rendement attendu des actifs	(2)	(2)			(2)	(2)
Charge comptabilisée en résultat financier	2	1			2	1
Coût des services rendus	10	9			10	9
Coût des services passés						
Réduction/liquidation de régime						
Charge comptabilisée en frais de personnel	10	9			10	9
Activités abandonnées						
Charge comptabilisée en résultat net des activités abandonnées				5		5
CHARGE DE L'EXERCICE	12	10		5	12	15

18.2.6 Principales hypothèses actuarielles

(En millions d'euros)	France		International	
	2007	2006	2007	2006
Taux actualisation	4,5 – 5,0%	4,50%		0,0 – 5,75%
Taux augmentation des salaires	2,5 – 3,0%	2,5 – 2,75%		0,0 – 4,0%
Âge de départ à la retraite	62 – 64 ans	62 – 64 ans		60 – 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	4%	4,0 – 4,5%		

Pour les entités françaises, la table de mortalité TGH05/TGF 05 est appliquée à partir de 2006.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime correspond, en 2007, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent.

Le rendement effectif en 2007 pour la France s'est élevé à 4 millions d'euros.

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages retraite et s'élèvent à 240 millions d'euros.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 19. Juste valeur des instruments financiers au passif du bilan

19.1 Ventilation des instruments financiers passifs au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs
Passifs					
Emprunts obligataires	5 766	5 874	5	5 761	
Autres emprunts	2 799	2 796		2 799	
Contrats de location-financement	177	177		177	
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	156	156	156		
Dettes financières ⁽¹⁾	837	837	15	822	
Dettes fournisseurs	4 582	4 582		4 582	
Autres dettes	2 823	2 823	20	659	2 144
Concours bancaires courants	573	573		573	

(1) Dont 706 millions de dette financière à la juste valeur correspondant aux puts (cf. note 20.4). Conformément aux principes comptables décrits à la note w., la contrepartie de la variation de la juste valeur est en goodwill (cf. note 3).

19.2 Ventilation des instruments financiers passifs au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs
Passifs					
Emprunts obligataires	5 974	6 122		5 974	
Autres emprunts	1 680	1 680	2	1 678	
Contrats de location-financement	185	185		185	
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	110	110	110		
Dettes financières ⁽¹⁾	909	909	11	898	
Dettes fournisseurs	3 813	3 813		3 813	
Autres dettes courantes et non courantes	2 469	2 469	21	591	1 857
Concours bancaires courants	485	485		485	

(1) Dont 889 millions de dette financière à la juste valeur correspondant aux puts (cf. note 20.4). Conformément aux principes comptables décrits à la note w., la contrepartie de la variation de la juste valeur est en goodwill (cf. note 3).

Note 20. Passifs financiers

20.1 Décomposition de la dette financière

(En millions d'euros)	2007	2006
Emprunts obligataires	4 594	5 128
Autres emprunts	2 285	1 121
Contrats de location-financement	136	138
Emprunts (part à plus d'un an)	7 015	6 387
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur) non courants	138	92
Dettes financières non courantes ⁽¹⁾	241	504
Passifs financiers non courants	7 394	6 983
Emprunts obligataires	1 172	853
Autres emprunts	514	560
Contrats de location-financement	41	46
Emprunts (part à moins d'un an)	1 727	1 459
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	596	404
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur) courants	18	12
Concours bancaires courants et crédits spots	573	485
Passifs financiers courants	2 914	2 360
Actifs financiers de couverture non courants	(66)	(88)
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dettes	(168)	(158)
Dette financière	10 074	9 097
Titres de placement et assimilés	(287)	(152)
Équivalents de trésorerie	(973)	(1 349)
Disponibilités	(1 754)	(707)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	7 060	6 889

(1) Ces lignes intègrent notamment les dettes financières relatives aux engagements de rachat accordés aux minoritaires (cf. note 20.4).

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

20.2 Variation

(En millions d'euros)	2007	2006
Dette financière à l'ouverture	9 097	10 800
Nouveaux emprunts	2 473	763
Remboursements (principal et intérêts)	(2 017)	(2 254)
Conversion de l'Océane	(146)	
Variation juste valeur (contrepartie résultat)	9	(45)
Écarts de conversion	(7)	(86)
Variation de périmètre	970	(84)
Reclassements en passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente		(87)
Autres	(305)	90
Dette financière à la clôture	10 074	9 097
<i>dont non courant</i>	<i>7 328</i>	<i>6 894</i>
<i>dont courant</i>	<i>2 746</i>	<i>2 203</i>

20.3 Détail de la dette financière

(En millions d'euros)	Devise	Taux	Maturité	Échéance	2007	2006
Emprunts obligataires						
Rallye 2003 ⁽¹⁾	EUR	taux fixe				
Océane 2008		3,750 %	5 ans	Janvier 2008	119	264
Rallye 2003 ⁽²⁾	EUR	taux fixe	10 ans			
Emprunt obligataire échangeable 2013		3,250 %	3 mois	Juillet 2013	300	300
Rallye 2004	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2009		5,375 %	5 ans	Janvier 2009	500	500
Rallye 2004	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		5,625 %	7 ans	Octobre 2011	500	500
HMB 2000 ⁽³⁾	EUR	taux variable				
Emprunt zéro coupon 2008		E3M + 0,40 %	8 ans	Juin 2007		189
Casino 2004 ⁽⁴⁾	EUR	taux variable	2 ans			
Obligations indexées 2007		E3M + 0,45 %	3 mois	Mars 2007		81
Casino 2004 ⁽⁴⁾	EUR	taux variable	3 ans			
Obligations indexées 2008		E3M + 0,60 %	3 mois	Mars 2008	78	78
Casino 2004 ⁽⁴⁾	EUR	taux variable	4 ans			
Obligations indexées 2009		E3M + 0,725 %	3 mois	Mars 2009	76	76
Casino 2002	EUR	taux fixe	4 ans			
Emprunt obligataire 2007		5,875 %	11 mois	Novembre 2007		500
Casino 2001	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2008		6,000 %	7 ans	Mars 2008	882	1 069

(En millions d'euros)	Devise	Taux	Maturité	Échéance	2007	2006
Casino 2002 ⁽⁵⁾ Emprunt obligataire 2009	EUR	taux fixe 5,452 %	7 ans	Juin 2009	522	497
Casino 2003 Emprunt obligataire 2010	EUR	taux fixe 5,250 %	7 ans	Avril 2010	500	500
Casino 2004 Emprunt obligataire 2011	EUR	taux fixe 4,750 %	7 ans	Juillet 2011	400	400
Casino 2002 Emprunt obligataire 2012	EUR	taux fixe 6,000 %	10 ans	Février 2012	700	700
Casino 2007 Emprunt obligataire 2014	EUR	taux fixe 4,880 %	7 ans	Avril 2014	750	
Casino 2002 Placement privé 2011	USD	taux fixe 6,460 %	9 ans	Novembre 2011	255	255
Casino 2002 Placement privé 2009	USD	taux fixe 5,920 %	7 ans	Novembre 2009	10	10
Exito/Carulla ⁽⁶⁾ Emprunts obligataires	COP	taux variable			117	
CBD Emprunt obligataire	BRL	taux variable CDI + 0,5 % (8)	4, 5 et 6 ans	Mars 2011, 2012, 2013	114	
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES					5 823	5 919
Emprunts bancaires	Devise	Taux	Maturité	Échéance	2007	2006
HMB Prêt structuré	EUR	taux fixe	5 ans	Juillet 2011	125	125
Rallye Prêt syndiqué	EUR	taux variable	5 ans	Juillet 2010	240	240
Cobivia Prêt structuré	EUR	taux variable	5 ans	Juillet 2010	200	200
Rallye Prêt bancaire	EUR	taux variable	4 ans 11 mois	Novembre 2011	125	
Alpétrol Prêt structuré	EUR	taux fixe	5 ans	Octobre 2011	100	100
Alpétrol Prêt bancaire	EUR	taux variable	5 ans	Janvier 2012	50	
Alpétrol Prêt structuré	EUR	taux variable	5 ans	Juin 2012	100	
Kerrous Prêt structuré	EUR	taux variable	5 ans	Juillet 2012	150	
Rallye Prêt bancaire	EUR	taux variable	7 ans	Mai 2014	150	

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Devise	Taux	Maturité	Échéance	2007	2006
Casino	EUR					
Prêt syndiqué		taux fixe	8 ans	Février 2007		34
Casino	EUR					
Prêt syndiqué		taux variable	8 ans	Février 2007		14
Casino	EUR					
Prêt bancaire		taux variable	6 ans	Septembre 2007		100
Casino	EUR					
Prêt structuré		taux variable	6 ans	Juin 2013	183	
Emprunts bancaires divers ⁽⁷⁾	EUR				1 130	600
TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES					2 553	1 413
Ajustement de juste valeur à amortir					51	77
Intérêts courus sur emprunts					186	179
Variation de la juste valeur de la dette					(108)	(56)
Instruments dérivés juste valeur sur dette					157	103
Dérivés actifs					(234)	(246)
Engagements donnés aux minoritaires (puts)					725	901
Emprunts de location-financement					176	185
Autres emprunts					126	137
Concours bancaires courants et crédits spots					619	485
TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES					10 074	9 097

(1) Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions Rallye à raison de 1,02 action pour 1 obligation remboursable au plus tard le 1^{er} janvier 2008 à 109,7% du nominal. Le montant nominal de l'émission s'élève à 264 millions d'euros. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2007 est de 2 696 908 titres (cf. note 17.3). La prime de remboursement finale est de 11,5 millions d'euros.

(2) Emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino (OEAO) émis par la société Rallye pour un montant de 300 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire au plus tard le 1^{er} juillet 2013 à 119,07% du nominal et assortie d'une option d'échange exercable à tout moment au gré du porteur jusqu'au 1^{er} juillet 2013 contre une action Casino. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} juillet 2006. Les porteurs d'obligations bénéficient d'une option de remboursement anticipé les 1^{er} juillet 2008 et 2011.

(3) Emprunt obligataire constitué d'un nominal de 150 millions d'euros et 43 millions d'euros d'intérêts capitalisés remboursés en juillet 2007.

(4) Casino, Guichard-Perrachon a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 236 millions d'euros. Les trois tranches s'élèvent à 81 millions d'euros, 78 millions d'euros et 76 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30 mars 2007, 30 mars 2008 et 30 mars 2009. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'AO Casino : il sera d'un montant minimum de 60 millions d'euros, et son montant maximum sera de 280 millions d'euros. La dette est inscrite au bilan pour la valeur actualisée du montant maximum de remboursement. L'indexation sur le cours de l'action Casino constitue un dérivé qui est inscrit à l'actif pour sa juste valeur dont la variation d'une période sur l'autre transite par le compte de résultat.

(5) Casino, Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99% par une banque et à hauteur de 1% par Casino, Guichard-Perrachon. Conformément aux principes décrits dans la partie « Méthode de consolidation », la quote-part de l'obligation qui se trouve être financée par les investisseurs externes constitue une dette hors Groupe, apparaissant en emprunt dans les comptes consolidés à hauteur de 522 millions d'euros (nominal de 400 millions d'euros + intérêts capitalisés).

(6) Exito a émis, en avril 2005 et en avril 2006, deux emprunts obligataires à taux variable pour respectivement 10 millions d'euros à échéance avril 2011 et 26 millions d'euros à échéance avril 2013.

Carulla a émis, en avril 2000 et en mai 2005, deux emprunts obligataires à taux variable pour respectivement 24 millions d'euros à échéance avril 2008 et 57 millions d'euros à échéance mai 2015.

(7) Les emprunts bancaires divers sont constitués d'un grand nombre d'emprunts dont les échéances sont pour l'essentiel à moins d'un an. Les emprunts Exito représentent 333 millions d'euros au 31 décembre 2007.

(8) CDI : Certificado de Deposito Interbancario.

Les deux emprunts obligataires de Rallye émis en 2003 ont été comptabilisés selon la méthode du « split accounting » qui consiste :

- à séparer le dérivé incorporé à l'émission, et à le comptabiliser en capitaux propres. Les variations de juste valeur ultérieures ne sont pas prises en compte ;
- à valoriser le dérivé par différence entre la valeur nominale de l'emprunt et la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'options de conversions ;
- et à appliquer la méthode du coût amorti.

20.4 Engagements de rachat des minoritaires

ENGAGEMENTS DE RACHAT AU 31 DÉCEMBRE 2007

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Hors bilan	Écart d'acquisition
Franprix et Leader Price ⁽¹⁾	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	853	F/V	46	472	335	480
Monoprix	50,00 %	50,00 %	850	F			850	
Disco (Uruguay)	62,49 %	33,83 %	54	F		11	44	11
Sendas Distribuidora (Brésil) ⁽²⁾	42,57 %	57,43 %	91	V			91	
Assai (Brésil) ⁽³⁾	60,00 %	40,00 %	29	V	29			28
Carulla Vivero (Colombie) ⁽⁴⁾	77,00 %	22,50 %	148	V	148			98
Exito (Colombie) ⁽⁵⁾	59,82 %	0,02 %		V				
Autres			19		18	1		
TOTAL DES ENGAGEMENTS			2 044		241	484	1 320	617

(1) En mars et en avril 2007, Casino a décidé de nommer une nouvelle équipe dirigeante au sein de Franprix et de Leader Price. Les actionnaires de Leader Price Holding ont fait part, début avril 2007, du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et de gestionnaires et ont déclaré exercer leur option de vente par anticipation. Le groupe Casino, compte tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, réfute totalement cette position et a notifié aux actionnaires minoritaires la caducité de leurs droits. Il est confiant dans l'issue des procédures qui sont engagées. Néanmoins, cette issue n'étant pas connue, le Groupe a cependant maintenu, par prudence, la dette financière courante correspondant au calcul issu de l'application des termes contractuels.

(2) L'engagement d'achat accordé aux minoritaires de la société Sendas se traduira par une remise d'actions préférentielles CBD. La famille Sendas a notifié l'exercice de son option le 5 janvier 2007. Il existe un litige portant sur le prix d'exercice de cette option. En conséquence, la remise de titres n'a pas eu lieu au 31 décembre 2007. Une provision de 6 millions d'euros a été constatée sur l'exercice afin d'anticiper l'effet négatif de cette dilution future.

(3) CBD a accordé aux minoritaires d'Assai (40%) un engagement de rachat assis sur un multiple des résultats de la filiale minoré de la dette financière nette. Les minoritaires d'Assai pourront exercer leur put entre le 1^{er} janvier et le 15 janvier de chaque année calendaire de 2012 à 2014. Casino a estimé la valeur de cet engagement au 31 décembre 2007 sur la base du plan établi par la direction de CBD.

(4) Dans le cadre de l'acquisition de Carulla, Exito a accordé aux minoritaires de Carulla (22,5%) un engagement de rachat assis sur la plus haute des formules suivantes :

- multiple de l'EBITDA de la filiale, minoré de la dette financière nette ;
- prix fixe portant intérêt jusqu'à l'exercice ;
- cours de Bourse Exito, moyen sur les six mois précédant la levée d'option.

La première fenêtre d'exercibilité du put débutera le 15 mars 2010 et durera quarante-cinq jours. Casino a estimé la valeur de cet engagement au 31 décembre 2007 sur la base du plan établi par la direction d'Exito.

(5) Le 19 décembre 2007, Casino a annoncé la modification du pacte d'actionnaires d'Exito signé le 7 octobre 2005. Les principales dispositions du pacte d'actionnaires amendé portent sur la renonciation des actionnaires minoritaires à leur option de vente et la prise en compte de la position majoritaire de Casino. À la même date, les actionnaires minoritaires Suramericana de Inversiones SA ainsi que d'autres partenaires stratégiques colombiens ont signé avec Citi des accords d'options de vente et d'achat portant sur leur participation dans Exito (pour respectivement 6,9% et 5,1%). En conséquence de ces signatures, ces partenaires ont renoncé à l'option de vente dont ils bénéficiaient par le pacte d'actionnaires historique avec Casino, libérant ainsi le Groupe de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Les options de vente seront exerçables pendant une période de trois mois à compter du 16 décembre des années 2009, 2010 et 2011 pour les 6,9% détenus par Suramericana, et pendant une période de trois mois à compter du 16 décembre des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 pour les 5,1% détenus par les autres partenaires stratégiques colombiens. Les options d'achat seront exerçables par Citi pour une période de trois mois à compter du 16 mars 2012 pour les 6,9% détenus par Suramericana, et pour une période de trois mois à compter du 16 mars 2015 pour la participation de 5,1% des autres partenaires stratégiques colombiens. Le prix d'exercice de ces options sera la plus élevée des valeurs suivantes :

- un prix fixe de 19 477 COP par action, réévalué de l'inflation + 1 % ;
- un multiple de l'EBITDA minoré de la dette financière nette ;
- un multiple des ventes minoré de la dette financière nette ;
- la moyenne des six derniers mois du cours de Bourse.

Grupo Nacional de Chocolates SA a par ailleurs cédé à Citi, le 8 janvier 2008, les 2,0% qu'il détient dans le capital de Exito à 19 477 COP par action.

Concomitamment, Casino a signé avec Citi un contrat de Total Return Swap (TRS) avec règlement net en numéraire pour la participation de 2,0% dans Exito acquise auprès de Chocolates, et s'est engagé à signer d'autres contrats de TRS portant sur la participation cumulée des autres partenaires (12,0% au total), objet des accords d'options de vente et d'achat mentionnés ci-dessus.

Selon les termes du TRS concernant la participation de 2,0% cédée par Chocolates, Casino recevra, à l'échéance, la différence entre le prix de marché et un montant minimum de 19 477 COP par action, si celle-ci est positive, ou, dans le cas inverse, versera cette somme à Citi. Le TRS est effectif pour une période maximale de trois ans et de trois mois.

Les TRS ultérieurs entreront en vigueur pour une période maximale de trois ans et de trois mois à compter de la date d'exercice de toute option de vente et d'achat relative à la participation cumulée de 12,0% détenue par Suramericana et les autres partenaires stratégiques colombiens.

Casino n'a aucun engagement de rachat des titres auprès de Citi en fin de TRS (dénouement net en numéraire).

Le TRS et les engagements de TRS futurs sont comptabilisés comme des instruments financiers dans les états financiers de Casino. Au 31 décembre 2007, la valeur des dérivés, telle qu'estimée par une banque indépendante, est nulle. Sur la base du prix fixe, le montant nominal des TRS pourrait s'élever, si toutes les options de vente étaient exercées, à 259 millions d'euros.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS DE RACHAT AU 31 DÉCEMBRE 2007

(En millions d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Dettes financières	Fixe ou variable	Indicateur	Incidence d'une variation de +/- 10% de l'indicateur
Franprix et Leader Price	46	472	518	F/V	Résultat net	+/- 2
Lanin et Disco (Uruguay)		11	11	F		
Assai (Brésil)	29		29	V	CA	+/- 3
Carulla Vivero (Colombie)	148		148	V	Cours de Bourse	+/- 7
Exito (Colombie)				V	Cours de Bourse	
Autres	18	1	19	V		+ 5/- 4
TOTAL DES ENGAGEMENTS	223	483	706			+ 17/- 16

ENGAGEMENTS DE RACHAT AU 31 DÉCEMBRE 2006

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Hors bilan	Écart d'acquisition
Franprix et Leader Price	26,00 à 95,00%	5,00 à 74,00%	1 086	F/V	494	239	353	703
Monoprix	50,00%	50,00%	857	F			857	
Vindémia	70,00%	30,00%	143	V		143		33
Lanin et Disco (Uruguay)	57,99%	33,83%	67	F		13	54	13
Sendas Distribuidora (Brésil)	42,57%	57,43%	85	V			85	
Autres			12	V	10	2		
TOTAL DES ENGAGEMENTS			2 250		504	397	1 349	749

Les modalités d'évaluation sont indiquées en note 35.

Note 21. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats et ventes à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe.

21.1 Risque de taux

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à rendre variables certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux.

Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, caps, floors ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2007

(En millions d'euros)	Moins de un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	1 282	3 736	805
Emprunts bancaires	2 332	191	184
Location financière	124	49	1
Concours bancaires courants et crédits spots	573		
Total dette	4 311	3 976	990
Équivalents de trésorerie	973		
Disponibilités	1 754		
Total actif	2 727		
Position nette avant gestion ⁽¹⁾	1 584	3 976	990
Swap prêteur taux fixe	4 103		
Swap emprunteur taux fixe	(1 800)	(500)	
Options			
Hors bilan	2 303	(500)	
Position nette après gestion	3 887	3 476	990
Position nette à renouveler à moins d'un an	3 887		
Variation de 1 %	39		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1		
Variation des frais financiers	38		
Frais financiers nets 2007	468		
Impact variation frais financiers/charges financières	8,18%		

(1) Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus, ne sont pas inclus dans ce calcul.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts à court terme appliquée aux actifs et aux passifs financiers à taux variable aurait une incidence maximale, après prise en compte des produits dérivés, estimée à 38 millions d'euros de gain/perte sur le résultat consolidé du Groupe avant impôt (32 millions au 31 décembre 2006).

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2006

(En millions d'euros)	Moins de un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	925	3 995	1 000
Emprunts bancaires	1 487	56	
Location financière	133	51	2
Autres dettes	485		
Mobilisation de créances			
Total dette	3 030	4 102	1 002
Équivalents de trésorerie	1 349		
Disponibilités	707		
Total actif	2 056		
Position nette avant gestion⁽¹⁾	974	4 102	1 002
Swap prêteur taux fixe	4 167		
Swap emprunteur taux fixe	(1 800)		
Options			
Hors bilan	2 367		
Position nette après gestion	3 341	4 102	1 002
Position nette à renouveler à moins d'un an	3 341		
Variation de 1 %	33		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1		
Variation des frais financiers	32		
Frais financiers nets	340		
Impact variation frais financiers/charges financières	9,36 %		

(1) Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus, ne sont pas inclus dans ce calcul.

Pour préserver sa marge financière de la volatilité des taux d'intérêt, Banque du groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

21.1.1 Risque de juste valeur

Lorsque le Groupe contracte des dettes à taux fixe, il est exposé à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt. Afin de se couvrir contre le risque de juste valeur, le Groupe souscrit des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels il échange les flux d'intérêts à taux fixe contre des flux d'intérêts à taux variable.

Comptabilité de couverture : dans le cadre de la politique de gestion des risques de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur.

L'objectif est de couvrir une partie du risque de variation de juste valeur associée au risque de taux d'intérêt d'un emprunt à taux fixe.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour ses achats à terme de devises.

La juste valeur des instruments dérivés placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élève à 28 millions d'euros au 31 décembre 2007 (76 millions au 31 décembre 2006).

21.1.2 Risque de taux d'intérêt et de devises sur les flux de trésorerie

Le Groupe détient, au 31 décembre 2007, des contrats de swap de devises (USD/COP) et de swap de taux (variable/fixe) destinés à couvrir les flux de trésorerie attendus en Colombie pour le remboursement d'emprunts contractés pour 367 millions de dollars auprès de JPMorgan, Citibank et Bancolombia. Le dernier flux couvert aura lieu en décembre 2011.

Par ailleurs, le Groupe dispose de placements en dollars pour lesquels une couverture de change est mise en place afin de garantir le montant qui sera reçu à l'échéance des placements, en pesos colombiens. Le dernier flux aura lieu en décembre 2008.

Le Groupe détient également des contrats de change à terme afin de couvrir les paiements futurs dus aux fournisseurs de l'activité de promotion immobilière en Pologne. Les flux sont attendus en zlotys alors que les emprunts sont contractés en euros. Le dernier décaissement couvert aura lieu en mars 2009.

Les contrats sont utilisés pour couvrir le risque de change et de taux pour des engagements fermes.

Les conditions des contrats ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE – FLUX COUVERTS

(En millions d'euros)	2007		2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Swaps de taux d'intérêt et de devises (Colombie)				
Juste valeur des flux	89	247		
Contrat d'achat à terme de devises (Pologne)				
Juste valeur des flux		108		

Les couvertures de flux de trésorerie ont été évaluées comme hautement efficaces.

Un gain latent de 0,4 million d'euros relatif aux contrats de change à terme en Pologne, net d'impôt différé, est comptabilisé dans les capitaux propres.

Une perte latente de 6 millions d'euros, nette d'impôt différé relative aux couvertures de flux de trésorerie en Colombie, a également été comptabilisée par les capitaux propres. Une part d'inefficacité a été comptabilisée en compte de résultat pour 0,2 million d'euros.

21.1.3 Ventilation par type de couverture

(En millions d'euros)	Juste valeur 2007	Juste valeur 2006
Instruments de couverture de flux de trésorerie	6	
Instruments de couverture de juste valeur ⁽¹⁾	28	76
Instruments détenus à des fins de transaction		5

(1) Principalement des swaps de taux.

21.2 Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'essentiel de ces opérations est réalisé dans un objectif de couverture, notamment pour couvrir des achats de marchandises ainsi qu'un portefeuille d'investissements financiers en devises.

S'agissant de la couverture des achats de marchandises effectués en dollars dans la zone euro, la politique du Groupe consiste à couvrir l'intégralité des budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

S'agissant du portefeuille d'investissements financiers, comptabilisés à la juste valeur dans les actifs financiers disponibles à la vente (cf. note 11), la politique du Groupe est de couvrir par des ventes à terme les investissements libellés en devises étrangères et pour un nominal correspondant à leur juste valeur en devise. Les instruments dérivés placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élèvent à 11 millions d'euros au 31 décembre 2007 (4 millions d'euros au 31 décembre 2006).

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	USD	PLN	JYP	CHF	Euros	Divers	Total 2007	Total 2006
Créances commerciales exposées	(5)				(1)		(6)	(6)
Autres actifs financiers exposés	(185)	(18)	(15)		(5)	(10)	(233)	(300)
Dettes fournisseurs exposées	21	14					35	12
Dettes financières exposées	530	16	15	1	3		566	253
Exposition brute dette/(créance)	361	12		1	(3)	(10)	362	(41)
Créances commerciales couvertes								
Autres actifs financiers couverts	178		15	5		10	208	286
Dettes fournisseurs couvertes	3	11					14	
Dettes financières couvertes	282		2				284	145
Exposition nette dette/(créance)	254	1	13	6	(3)		274	99

ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ DE L'EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CHANGE

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient, au 31 décembre 2007, à 1 euro pour 1,4721 dollar et, au 31 décembre 2006, à 1 euro pour 1,3170 dollar.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient, au 31 décembre 2007, à 1 euro pour 164,93 yens et, au 31 décembre 2006, à 1 euro pour 156,93 yens.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises conduirait à des incidences de sens contraire.

(En millions d'euros)	Total 2007	Total 2006
Dollar américain	25	9
Yen japonais	1	1
Autres devises	1	
TOTAL	27	10

21.3 Risque sur actions

21.3.1 Participations consolidées

Dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels à travers des achats ou des ventes d'options d'achat ou de vente, ou inclus dans des instruments financiers composés émis tels que les obligations échangeables en titres Casino ou des obligations indexées sur le cours du titre Casino, dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, ou dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

21.3.2 Portefeuille d'investissements

La diversification du portefeuille (géographique et sectorielle, par taille, par type d'investissement, par partenaire) permet une forte mutualisation des risques renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille.

En effet, au 31 décembre 2007, le portefeuille comprend près de 230 lignes, inférieures à 4 millions d'euros pour les quatre cinquièmes d'entre elles, et se caractérise par une rotation rapide des actifs. À la clôture, seules 7 lignes d'investissement sont supérieures à 7 millions d'euros en cash investi net, la plus importante s'élevant à 16 millions d'euros. Par ailleurs, la proportion du portefeuille investie dans des secteurs défensifs et peu corrélés entre eux, a été renforcée.

Enfin, le portefeuille investi en devises étrangères fait l'objet d'une couverture du risque de change systématique.

Risque de prix lié à une variation défavorable de 10 % du prix des titres détenus :

(En millions d'euros)	2007	2006
Juste valeur du portefeuille au bilan	545	408
Sensibilité sur les capitaux propres	(55)	(41)

21.3.3 Portefeuille de placements

La valeur des titres de placement au bilan est de 236 millions d'euros au 31 décembre 2007. En tenant compte également d'instruments dérivés pour un notionnel de 138 millions d'euros (principalement des TRS), l'exposition totale est de 374 millions d'euros. Plus de 80 % de ces valeurs mobilières de placement sont cotées sur Euronext Paris. Elles sont en outre très liquides pour la très grande majorité d'entre elles et appartiennent à des secteurs d'activité très diversifiés.

Compte tenu à la fois de la corrélation au marché (β) des actions détenues et des couvertures optionnelles contractées, une baisse de 10 % des marchés boursiers par rapport à leur niveau du 31 décembre 2007, appliquée à cette exposition globale de 374 millions d'euros aurait eu un impact négatif de 31 millions d'euros sur le résultat avant impôt. Cette même analyse réalisée sur le portefeuille de valeurs mobilières de placement détenu au 31 décembre 2006 (149 millions d'euros), indique que le résultat du Groupe aurait été diminué de 15 millions d'euros (avant impôt) en cas de baisse de 10 % des marchés actions.

Risque de prix lié à une variation défavorable du marché de 10 % :

(En millions d'euros)	2007	2006
Exposition totale (juste valeur)	374	149
Position bilan (juste valeur)	236	149
Sensibilité sur le résultat	(31)	(15)

21.4 Risque de crédit

21.4.1 Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

21.4.2 Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant au moins une échéance impayée. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant

compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur une base statistique conformément aux principes décrits ci-avant.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers, la société est exposée au risque de contrepartie. Rallye privilégie les relations financières avec différentes banques de tailles internationales bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées et évite une trop grande concentration des opérations sur un nombre restreint d'établissements financiers. Dès lors, Rallye considère être faiblement exposé au risque de contrepartie. Par ailleurs, les dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec l'organisme prêteur, il n'y a donc pas de risque de contrepartie additionnel.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

21.5 Risque d'exigibilité des dettes financières –

Risque de liquidité

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu) et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation (« rating trigger ») ou à l'évolution du cours de Bourse des actifs. Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers. Certains financements bancaires de Rallye contiennent l'obligation de respecter les deux ratios financiers suivants aux dates d'arrêtés des comptes jusqu'à l'échéance des contrats :

- EBITDA consolidé/coût de l'endettement financier net consolidé > 2,75 ;
- fonds propres de la société Rallye SA > 1,2 milliard d'euros.

Au niveau du groupe Casino, les ratios financiers à respecter aux dates d'arrêtés jusqu'à l'échéance des contrats sont les suivants :

- les deux lignes bancaires confirmées mises en place en 2007 sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,7 ;
- les autres lignes bancaires confirmées à moyen terme, le placement privé 2009 et les obligations indexées sont soumis au seul engagement de respecter un ratio de dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 4,3 ;
- le placement privé réalisé aux États-Unis est soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :
 - dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,7,
 - dette financière nette consolidée/fonds propres consolidés < 1,2,
 - actifs incorporels consolidés/fonds propres consolidés < 1,25.

Au 31 décembre 2007, tous les ratios sont respectés.

Par ailleurs, afin de garantir la liquidité le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées et immédiatement disponibles pour un montant total de 3,5 milliards d'euros qui se décompose de la façon suivante :

21.5.1 Lignes bancaires confirmées non utilisées

(En millions d'euros)	Taux	Montant disponible		Échéance
		Groupe Casino	Rallye	
Lignes bancaires confirmées	Variable	55	270	Avant décembre 2008
Lignes bancaires confirmées	Variable	943	430	Après décembre 2008
Lignes syndiquées	Variable	1 200	575	Juillet 2012 (groupe Casino)/ Février 2010 (Rallye)
Ligne pour le financement de l'activité de crédit	Variable	55		Décembre 2008
TOTAL		2 254	1 275	

21.5.2 Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan

Échéancier au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Moins de un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	5 766	1 170	3 445	1 151
Autres emprunts	2 799	515	2 004	280
Contrats de location-financement	177	41	107	29
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	156	18	138	
Dettes financières	837	595	213	29
Dettes fournisseurs	4 582	4 582		
Autres dettes	679	668	11	
Concours bancaires courants	573	573		
TOTAL	15 569	8 162	5 918	1 489

Échéancier au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	5 974	854	4 144	976
Autres emprunts	1 680	559	1 012	109
Contrats de location-financement	185	47	107	31
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	110	11	98	
Dettes financières	909	404	504	
Dettes fournisseurs	3 813	3 813		
Autres dettes	612	610	2	
Concours bancaires courants	485	485		
TOTAL	13 768	6 783	5 867	1 116

Note 22. Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes correspondent à des dettes dont l'échéance est supérieure à douze mois (principalement des dettes d'impôt à hauteur de 33 millions d'euros).

Note 23. Autres dettes courantes

(En millions d'euros)	2007	2006
Dettes sur immobilisations	246	231
Comptes courants	85	72
Dettes fiscales et sociales	1 253	1 105
Dettes diverses	574	465
Financement de l'activité de crédit	574	518
Produits constatés d'avance	18	19
Dérivés passifs hors couverture	10	19
AUTRES DETTES COURANTES	2 760	2 429

Note 24. Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Dans le cadre de son objectif de recentrage stratégique, le Groupe a annoncé en 2006 et en 2007 les cessions de ses participations dans Feu Vert, de ses activités de distribution en Pologne, de sa participation dans Far Eastern Géant et dans Smart & Final.

Les activités de distribution en Pologne et les activités en Amérique du Nord étant constitutives de zones géographiques principales et distinctes, leurs comptes de résultat sont présentés en « Activités abandonnées ».

24.1 Activités en Pologne

Le 17 juillet 2006, Casino annonçait la cession de ses activités de distribution en Pologne : les fonds des hypermarchés Géant sont cédés à Real (groupe Metro), les murs des hypermarchés Géant sont cédés à GE Real Estate, et la société Leader Price Polska au groupe Tesco. Au 31 décembre 2006, la majeure partie des cessions était réalisée.

En 2007, le Groupe a cédé le reste des actifs prévus dans son programme de cession pour 95 millions d'euros, entraînant une plus-value nette d'impôt de 34 millions d'euros. Avec prise en compte du résultat 2007, le résultat net des activités abandonnées de la Pologne s'élève à 28 millions d'euros sur l'exercice 2007.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

24.2 Far Eastern Géant

Au 31 décembre 2006, la cession de la participation de 50 % dans Far Eastern Géant n'étant pas définitive, les titres étaient classés en « Actifs détenus en vue de la vente » pour 91 millions d'euros et en « Passifs associés » pour 70 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la cession est totalement réalisée. L'effet sur le résultat de l'exercice est nul compte tenu de la dotation en 2006 d'une dépréciation de 21 millions d'euros.

24.3 Activités en Amérique du Nord

Le 20 février 2007, Casino annonçait la cession de ses activités en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2006, la cession n'étant pas réalisée, les actifs et les passifs associés étaient présentés en « Détenus en vue de la vente » et les résultats étaient montrés en « Activités abandonnées ».

Au 31 décembre 2007, la cession est totalement réalisée (prix de vente de 297 millions d'euros après prise en compte des frais associés), et le résultat de l'exercice des activités abandonnées s'élève à 127 millions d'euros dont une plus-value nette d'impôt de 114 millions d'euros.

24.4 Incidence sur les états financiers

Le compte de résultat des activités polonaises et américaines, présenté sur une seule ligne « Résultat net des activités abandonnées », se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2007			2006		
	Pologne	États-Unis	Total	Pologne	États-Unis	Total
Chiffre d'affaires, hors taxes	9	617	626	734	1 676	2 410
Autres produits de l'activité	2	1	3	6	1	7
Produits des activités ordinaires	11	618	629	740	1 677	2 417
Prix de revient des ventes	(6)	(492)	(498)	(568)	(1 336)	(1 904)
Marge commerciale	5	126	131	172	341	513
Frais de personnel	(1)	(52)	(53)	(44)	(137)	(181)
Autres charges	(4)	(54)	(58)	(91)	(139)	(230)
Amortissements et provisions	(1)	1		(20)	(21)	(40)
Résultat opérationnel courant	(1)	21	20	16	45	61
Autres charges et produits opérationnels	34	111	145	143	(3)	140
Résultat opérationnel	34	132	166	159	42	201
Coût de l'endettement financier net		(2)	(2)	(8)	(9)	(16)
Autres produits financiers		5	5	2	3	5
Autres charges financières				(1)	(1)	(2)
Résultat avant impôt	34	135	168	152	36	188
Charge d'impôt	(6)	(9)	(15)	(3)	(12)	(15)
Quote-part de résultat des sociétés associées		1	1		1	1
Résultat net des activités abandonnées	28	127	154	149	25	174
<i>dont part du Groupe</i>	<i>13</i>	<i>60</i>	<i>73</i>	<i>35</i>	<i>3</i>	<i>78</i>
<i>dont intérêts minoritaires</i>	<i>14</i>	<i>67</i>	<i>81</i>	<i>114</i>	<i>22</i>	<i>96</i>

Les flux de trésorerie des activités polonaises et américaines se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	Pologne	États-Unis	2007
Flux net de trésorerie généré par l'activité		15	15
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(44)	(44)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(3)	(3)
Écart de conversion			
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées		2	2
Trésorerie d'ouverture		31	31
Trésorerie de clôture		(31)	(31)
Trésorerie de Leader Price Polska cédée			
Trésorerie de FEG reclassée en actifs détenus en vue de la vente			17
TRÉSORERIE NETTE RECLASSÉE EN VUE DE LA VENTE			(14)

(En millions d'euros)	Pologne	États-Unis	2006
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(40)	48	8
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(44)	(41)	(85)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	22	(1)	21
Écart de conversion		(3)	(3)
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	(62)	2	(60)
Trésorerie d'ouverture	(35)	29	(6)
Trésorerie de clôture	(97)	31	(66)
Trésorerie de Leader Price Polska cédée	97		97
Trésorerie de FEG reclassée en actifs détenus en vue de la vente			(17)
TRÉSORERIE NETTE RECLASSÉE EN VUE DE LA VENTE			14

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 25. Information sectorielle

25.1 Secteur primaire : activité

Le secteur d'activité « Grande distribution » correspond au sous-groupe Casino, le secteur d'activité « Articles de sport » concerne le sous-groupe Groupe GO Sport et le secteur d'activité « Autres » correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements.

25.1.1 Au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2007
Chiffre d'affaires sectoriel	24 972	773	10	25 755	626	26 381
Résultat opérationnel avant amortissements, provisions	1 839	17	78	1 934	21	1 955
Amortissements des actifs sectoriels	(602)	(19)		(621)		(621)
Provisions y compris dépréciation goodwill	(48)	(1)	(10)	(59)	(1)	(60)
Résultat sectoriel	1 189	(3)	68	1 254	20	1 274
Quote-part de résultat des entreprises associées	17		1	18		18

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Sous-total	Actifs et passifs en vue de la vente	Total 2007
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	23 203	383	1 338	24 924	2	24 926
Participations dans les entreprises associées	277		2	279		279
Total des actifs consolidés	23 480	383	1 340	25 203	2	25 205
Total des passifs consolidés	15 330	271	3 196	18 797		18 797
Coût des investissements	3 027	26	152	3 205	11	3 216
Effectif inscrit	159 946	5 963	93	166 002		166 002

Le résultat sectoriel des activités poursuivies de 1 254 millions d'euros correspond au résultat opérationnel courant des activités poursuivies de 1 261 millions d'euros et inclut les dépréciations de goodwill pour 7 millions d'euros (cf. note 7 « Dépréciation des actifs »).

Les autres produits et charges opérationnels hors dépréciations de goodwill s'élèvent à 168 millions d'euros et sont positionnés au niveau de la « Grande distribution » pour 146 millions d'euros, au niveau de l'activité « Articles de sport » pour 20 millions d'euros et au niveau de l'activité holding et au portefeuille d'investissements pour 2 millions d'euros.

25.1.2 Au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2006
Chiffre d'affaires sectoriel	22 505	771	6	23 282	2 410	25 692
Résultat opérationnel avant amortissements, provisions	1 582	12	26	1 620	101	1 721
Amortissements des actifs sectoriels	(517)	(21)		(538)	(43)	(581)
Provisions y compris dépréciation goodwill	(63)	(2)	(12)	(77)	3	(74)
Résultat sectoriel	1 002	(11)	14	1 005	61	1 066
Quote-part de résultat des entreprises associées	7		(1)	6	1	7

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Sous-total	Actifs et passifs en vue de la vente	Total 2006
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	19 601	414	798	20 813	708	21 521
Participations dans les entreprises associées	436		2	438	7	445
Total des actifs consolidés	20 037	414	800	21 251	715	21 966
Total des passifs consolidés	13 445	313	2 666	16 424	350	16 774
Coût des investissements	1 029	31	37	1 097	75	1 172
Effectif inscrit	130 811	6 038	85	136 934	16 022	152 956

Le résultat sectoriel des activités poursuivies de 1 005 millions d'euros correspond au résultat opérationnel courant des activités poursuivies de 1 045 millions d'euros et inclut les dépréciations de goodwill pour 40 millions d'euros. Les autres produits et charges opérationnels hors dépréciations de goodwill s'élèvent à 9 millions d'euros et sont positionnés au niveau de la « Grande distribution ».

25.2 Secteur secondaire : zone géographique

25.2.1 Au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	France	Autres pays européens	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Éliminations et non affectés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2007
Chiffre d'affaires	18 625	74		4 686	1 536	834		25 755	626	26 381
Valeur nette comptable des actifs	13 559	556	297	4 847	909	398	4 358	24 924	2	24 926
Coût des investissements	692	140	50	2 141	126	56		3 205	11	3 216

25.2.2 Au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	France	Autres pays européens	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Éliminations et non affectés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2006
Chiffre d'affaires	18 313	64		2 637	1 445	823		23 282	2 410	25 692
Valeur nette comptable des actifs	13 046	508	238	2 620	678	622	3 539	21 251	715	21 966
Coût des investissements	826	61		129	69	12		1 097	75	1 172

Note 26. Prix de revient des ventes

(En millions d'euros)	2007	2006
Achats et variations de stocks	(18 032)	(16 378)
Coûts logistiques	(890)	(862)
PRIX DE REVIENT DES VENTES	(18 922)	(17 240)

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 27. Charges de personnel

(En millions d'euros)	2007	2006
Salaires et traitements	(2 061)	(1 904)
Charges sociales	(622)	(580)
Intéressement	(41)	(45)
Participation des salariés	(44)	(38)
Charges liées aux paiements en actions	(12)	(16)
Autres charges de personnel	(36)	(11)
Charges de personnel	(2 816)	(2 594)
Frais de personnel relatifs à l'activité logistique	205	210
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(2 611)	(2 384)

Note 28. Autres charges externes

(En millions d'euros)	2007	2006
Frais de publicité	(432)	(375)
Location immobilière	(400)	(344)
Location mobilière	(49)	(53)
Charges locatives	(139)	(126)
Dépenses d'entretien, d'énergie et de fournitures diverses	(556)	(481)
Impôts et taxes	(326)	(302)
Divers	(1 371)	(1 230)
Autres charges externes	(3 273)	(2 911)
Autres charges relatives à l'activité logistique	648	626
TOTAL AUTRES CHARGES	(2 625)	(2 285)

Note 29. Autres produits et charges opérationnels

(En millions d'euros)	2007	2006
Résultat de cessions d'actifs ⁽¹⁾	298	229
Pertes de valeur des actifs ⁽²⁾	(34)	(174)
Restructuration	(28)	(42)
Provisions pour litiges	(18)	(9)
Provisions pour risques	(24)	(13)
Divers	(33)	(22)
Total autres charges opérationnelles nettes	(137)	(260)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	161	(31)

(1) Cf. note 5.2.

(2) Cf. détail ci-dessous.

(En millions d'euros)	2007	2006
Dépréciation des goodwill	(7)	(41)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(5)	5
Dépréciation des immobilisations corporelles	(22)	(25)
Reprise de dépréciation des titres Laurus	14	(36)
Dépréciation des créances Pologne	(8)	(77)
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente	(2)	
Dotation aux provisions	(4)	
TOTAL PERTES NETTES DE VALEUR DES ACTIFS	(34)	(174)

Les résultats des audits comptables, financiers et commerciaux mis en œuvre sur les filiales Franprix et Leader Price et les constatations faites par la nouvelle équipe de direction de ces deux sociétés ont conduit le Groupe à constater une charge de 37 millions d'euros. Cette charge relative en majorité à l'année 2006 correspond à des engagements contractuels, à des risques liés aux contrôles fiscaux et à diverses mises au rebut d'actifs et se trouve répartie dans les différentes rubriques ci-dessus.

Note 30. Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2007	2006
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	35	29
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	32	48
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	67	77
Charges d'intérêt sur opérations de financement après couverture ⁽¹⁾	(515)	(384)
Résultat de change sur opérations de financement	(13)	(23)
Charges financières de crédit-bail	(7)	(10)
Coût de l'endettement financier brut	(535)	(417)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(468)	(340)

(1) Cette ligne comprend notamment la variation de juste valeur d'instruments de couverture qui s'établit à 0,7 million d'euros en 2007 (34 millions d'euros au 31 décembre 2006). Par ailleurs, le changement de méthode de consolidation d'Exito fait apparaître, en 2007, 27 millions d'intérêts supplémentaires.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 31. Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)	2007	2006
Produits financiers de participation	9	3
Gains de change (hors opération de financement)	62	16
Produits d'actualisation et de désactualisation	7	1
Produits d'escompte financiers		26
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	25	24
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	66	10
Autres produits financiers	42	30
Total autres produits financiers	211	110
Pertes de change (hors opération de financement)	(54)	(27)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(29)	(11)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(40)	(12)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(42)	(9)
Autres charges financières	(42)	(26)
Total autres charges financières	(207)	(85)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	4	25

Les « Produits financiers des participations » représentent les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

Note 32. Charge d'impôt

32.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007	2006
Impôts exigibles	(322)	(237)
Impôts différés	26	(43)
TOTAL IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(296)	(280)

32.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(En millions d'euros)	2007	2006
Résultat avant impôts et quote-part de résultat net des entreprises associées	958	699
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(330)	(241)
Impacts dus à des taux d'imposition différents ⁽¹⁾	80	(3)
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro	(39)	(26)
Divers impôts	(7)	(10)
<i>Dont entrepôts (exit tax – reprise d'impôts différés passifs)</i>		(12)
<i>Dont divers</i>	(7)	2
Charge d'impôt réelle	(296)	(280)
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Taux d'impôt réel	30,88 %	40,03 %

(1) Principalement taux réduit sur cessions aux OPCI (cf. note 5).

32.3 Principales différences « permanentes »

(En millions d'euros)	2007	2006
Effet des déficits non activés	(145)	(136)
Dépréciation/reprise Laurus	14	(78)
Cession participation Feu Vert et titres Mercialys (quote-part non imposée)		79
Cession des entrepôts soumis à exit tax		71
Perte de valeur goodwill		(22)
Résultat Mercialys non imposé	23	24
Résultats exonérés (produits/pertes de dilution)	3	
Stock-options	(13)	(13)
Divers	5	(1)
Total des principales différences temporelles imposées à taux zéro	(113)	(76)
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages temporels imposés à taux zéro	(39)	(26)

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 33. Quote-part du résultat net des entreprises associées

(En millions d'euros)	2007	2006
CBD	(4)	(9)
Laurus	4	(20)
Exito ⁽¹⁾	7	24
Feu Vert		1
Entreprises associées du groupe Franprix et Leader Price	9	11
Autres	2	(1)
QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	18	6

(1) La quote-part de résultat net d'Exito correspond à la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2007, la société étant intégrée globalement après cette date (cf. note 2.1.1).

Note 34. Résultat net par action

Le résultat par action de base et le résultat par action dilué ont le même numérateur.

34.1 Nombre moyen pondéré d'actions

	2007	2006
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période		
– actions totales ⁽¹⁾	39 268 811	39 210 842
– actions autodétenues	(190 513)	(1 115 874)
Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution	39 078 298	38 094 968
Équivalents actions provenant des :		
– BSA C ⁽²⁾	na	1 552 454
– Plan d'option de souscription	826 212	995 681
Nombre moyen pondéré total	826 212	2 548 135
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(360 758)	(2 548 135)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	465 454	
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽³⁾	(371 046)	
Effet de dilution des plans d'options de souscription	94 408	
– Plan d'attribution d'actions gratuites	82 203	53 024
Effet de toutes les actions potentielles dilutives	176 611	53 024
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS APRÈS DILUTION	39 254 909	38 147 992

(1) Les actions émises en 2006 pour le service du dividende en actions sont considérées sans pondération comme si l'émission s'était produite au premier jour du premier exercice présenté (soit ici le 1^{er} janvier 2006). 403 255 actions ont été émises en 2006.

(2) Les BSA C sont venus à échéance le 30 novembre 2006. La dilution potentielle est calculée jusqu'à cette date.

(3) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

34.2 Résultat net, part du Groupe

	2007	2006
Résultat net, part du Groupe (En millions d'euros)	288	147
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	39 078 299	38 094 968
Par action (En euros)	7,37	3,85
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	39 254 910	38 147 992
PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	7,34	3,84

34.3 Résultat net des activités poursuivies part du Groupe

	2007	2006
Résultat net, part du Groupe (En millions d'euros)	215	69
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	39 078 299	38 094 968
Par action (En euros)	5,51	1,81
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	39 254 910	38 147 992
PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	5,49	1,81

34.4 Résultat net des activités abandonnées part du Groupe

	2007	2006
Résultat net, part du Groupe (En millions d'euros)	73	78
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	39 078 299	38 094 968
Par action (En euros)	1,86	2,03
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	39 254 910	38 147 992
PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	1,86	2,03

Note 35. Actifs et passifs éventuels, autres obligations contractuelles

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

35.1 Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	2007	2006
Cautions et garanties bancaires reçues	71	64
Créances assorties de garanties	101	94
Lignes de crédit confirmées non utilisées ⁽¹⁾	3 671	3 677
Total des engagements reçus	3 843	3 835
Cautions et garanties données	36	117
Sûretés réelles accordées ⁽²⁾	99	61
Réserve de crédit autorisée à la clientèle ⁽¹⁾	1 601	1 507
Autres engagements donnés	90	122
Total des engagements donnés	1 826	1 807
Autres engagements réciproques	434	229
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	434	229

(1) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du groupe Casino pour 1 601 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la commission bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis deux ans. Par ailleurs, une ligne de crédit non utilisée à hauteur de 55 millions d'euros est disponible pour le financement de l'activité de crédit.

(2) Les sûretés réelles accordées concernent une garantie hypothécaire sur un magasin en Argentine au profit du gouvernement de la province de Cordoba, divers immeubles de CBD donnés en garantie à l'administration fiscale brésilienne et des hypothèques sur divers actifs et valeurs mobilières dans l'océan Indien au profit des organismes prêteurs.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit individuel à la formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2007 à 3 483 859 heures. Ils étaient de 2 687 412 heures au 31 décembre 2006. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 19 788 heures.

Par ailleurs, le groupe Casino a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant, d'une part, la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et, d'autre part, la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le groupe Casino conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre.

Au 31 décembre 2007, 11 002 534 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

35.2 Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(En millions d'euros)	2007	2006
Garanties données dans le cadre de la cession ⁽¹⁾ :		
– des activités polonaises	96	94
– des titres de Smart & Final	3	
– des actifs à l'OPCI AEW Immo commercial	23	
– des actifs à l'OPCI Immocio (Generali)	5	
Autres engagements donnés	15	
Total des engagements donnés	142	94
Promesses d'achats d'actions ⁽²⁾ :		
– Monoprix	850	857
– Franprix et Leader Price	335	353
– Uruguay	44	54
– Sendas Distribuidora (Brésil)	91	85
Autres engagements réciproques		54
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	1 320	1 403

(1) Le groupe Casino a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

- au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de dix-huit mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques ;
- au titre de la cession des fonds des hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de vingt-quatre mois ;
- au titre de l'apport/cession des actifs à l'OPCI AEW Immo commercial, Immobilière groupe Casino garantit l'OPCI à hauteur de 23 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2008 pour tout préjudice résultant du non-respect des déclarations et des garanties consenties.

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le groupe Casino a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en « Passifs financiers » pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (cf. note x. « Engagements de rachat donnés aux minoritaires »).

Monoprix : le groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50% de Monoprix qu'il détient, option exerçable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé soit d'un prix par action indexé (*) soit de la somme de 50% du prix indexé et de 50% d'une valeur d'expertise. À compter du 1^{er} avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10% des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21% exerçable à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de douze mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40% de Monoprix au même prix d'expert majoré d'une prime de 21%.

La valorisation de 850 millions d'euros est estimée sur la base du prix minimum indexé. Le prix réellement payé pourrait être supérieur. La juste valeur de Monoprix étant, au 31 décembre 2007, supérieure au prix minimum à payer, aucun dérivé n'est reconnu en tant qu'instrument financier.

(*) Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majorés d'un intérêt au taux de l'Euribor trois mois plus 210 points de base capitalisés prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminués de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

Franprix et Leader Price : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2020 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3% du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 52 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5% par an.

Brésil : CBD a accordé aux actionnaires de la société brésilienne Sendas Distribuidora une option de vente sur leur participation. Ainsi, la famille Sendas a le droit d'échanger ses 42,57% du capital contre des actions préférentielles de CBD. Cet échange peut être structuré comme il semble le plus approprié à CBD, c'est-à-dire par émission de titres ou par remise de cash. La famille Sendas a notifié l'exercice de son option le 5 janvier 2007. Il existe un litige portant sur le prix d'exercice de cette option. En conséquence, la remise de titres n'a pas eu lieu au 31 décembre 2007. L'engagement reste en hors-bilan.

CBD et AIG se sont accordés mutuellement des options d'achat et de vente portant sur la participation de 14,86% d'AIG dans le capital de la société. L'exercice de l'option représentera un crédit pour AIG à l'encontre de CBD qui pourra être utilisé pour souscrire jusqu'à 6 millions d'actions préférentielles émises par CBD lors d'une future augmentation de capital. L'excédent du crédit sur les 6 millions d'actions sera payé en cash.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe Casino a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le cocontrôle de CBD au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4% et 8,5% du capital de CBD. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, Casino élit le président du conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années démarrant en 2015. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4% du capital de CBD. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.

Exito : le groupe Casino a consenti un engagement dans le cadre de l'opération de Total return Swap Exito décrite en note 20.4 « Engagements de rachat des minoritaires ».

Par ailleurs, le groupe Casino bénéficie d'une promesse de vente portant sur 6,24% du capital de Laurus, exerçable à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 mars 2009 (cf. note 38 « Événements postérieurs à la clôture »), et d'une promesse de vente portant sur 40% des titres de la société Banque du groupe Casino et exerçable avec un préavis de dix-huit mois jusqu'en juin 2025.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60% des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non-renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40%) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys ;
- dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20% sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

35.3 Actifs et passifs éventuels

Aucune action nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés n'a été engagée à l'encontre du Groupe. Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les coentreprises sont décrits dans les notes 8.6 et 9.2.

35.4 Engagements sur contrats de location-financement et contrats de location simple

35.4.1 Preneur de location-financement sur actifs immobiliers

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2007	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins de un an	39	34
Entre un et cinq ans	112	98
À plus de cinq ans	38	24
Paiements minimaux totaux au titre de la location	190	
Moins les montants représentant des charges de financement	(34)	
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION	156	156

(En millions d'euros)	2006	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins de un an	40	39
Entre un et cinq ans	99	95
À plus de cinq ans	38	31
Paiements minimaux totaux au titre de la location	178	
Moins les montants représentant des charges de financement	(13)	
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION	165	165

35.4.2 Preneur de location-financement sur actifs mobiliers

Le Groupe a des contrats de location-financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2007	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins de un an	11	9
Entre un et cinq ans	13	12
À plus de cinq ans		
Paiements minimaux totaux au titre de la location	24	
Moins les montants représentant des charges de financement	(3)	
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION	21	21

(En millions d'euros)	2006	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins de un an	9	8
Entre un et cinq ans	14	13
À plus de cinq ans	1	
Paiements minimaux totaux au titre de la location	23	
Moins les montants représentant des charges de financement	(2)	
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION	21	21

35.4.3 reneur de location simple actifs immobiliers

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2007	2006
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins de un an	353	328
Entre un et cinq ans	681	638
À plus de cinq ans	463	483

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

35.4.4 Preneur de location simple actifs mobiliers

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2007 Paiements minimaux	2006 Paiements minimaux
À moins de un an	20	33
Entre un et cinq ans	19	37
À plus de cinq ans		

35.4.5 Bailleur de location simple

Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables est le suivant :

(En millions d'euros)	2007 Paiements minimaux	2006 Paiements minimaux
À moins de un an	160	120
Entre un et cinq ans	170	119
À plus de cinq ans	70	28

Note 36. Cours des devises

(En millions d'euros)	2007		2006	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Cours en devises pour un euro				
Dollar américain (USD)	1,4721	1,3706	1,3170	1,2557
Livre sterling (GBP)	0,7334	0,6846	0,6720	0,6820
Zloty polonais (PLN)	3,5935	3,7831	3,8310	3,8951
Forint hongrois (HUF)	253,7300	251,3243	251,7700	264,1320
Leu roumain (RON)	3,6077	3,3379		
Peso argentin (ARS)	4,6300	4,2718	4,0462	3,8608
Peso uruguayen (UYU)	31,6319	32,0498	32,1587	30,1955
Dollar taiwanais (TWD)	47,7097	44,9918	42,9184	40,8476
Baht thaïlandais (THB)	43,8000	44,2133	46,7700	47,5733
Peso colombien (COP)	2 967,8800	2 836,5830	2 949,8600	2 965,2510
Real brésilien (BRL)	2,6119	2,6635	2,8125	2,7322
Bolivar vénézuélien (VEB)	3 159,22	2 945,0684	2 827,7800	2 697,2980
Dong vietnamien (VND)	23 543,7000	22 102,1100	21 126,4000	20 045,9700

Note 37. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises ;
- les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les entreprises détenues entre 33,34 % et 50 % sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

37.1 Transactions avec les sociétés mères

Les comptes du groupe Rallye sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris (n° Siren : 702 023 508) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2007.

Il n'y a pas eu de transactions entre le groupe Rallye et la société Foncière Euris au cours de l'exercice 2007.

La seule transaction significative concerne le rachat des 60 % d'Euristates auprès de Finatis et Euris pour 0,5 million d'euros.

37.2 Transactions avec les coentreprises et les entreprises associées

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
	Montant des transactions	Solde	Montant des transactions	Solde
Total des transactions avec les coentreprises				
Prêts		4	1	4
Créances	3	18		15
Dettes	(15)	49	24	64
Charges	66		68	
Produits	51		50	
Total des transactions avec les entreprises associées				
Prêts	3	28	25	25
Créances	(146)		6	146
Dettes	(1)	1	2	2
Charges	1			
Produits			10	

37.3 Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

(En millions d'euros)	2007	2006
Montant des rémunérations allouées ⁽¹⁾	4	3
Avantages à court terme (charges sociales)	2	1
Paiements en actions ⁽²⁾	1	1
TOTAL	7	5

(1) Salaires bruts, primes, avantages en nature et jetons de présence.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 38. Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements postérieurs à la clôture et qui pourront avoir une incidence sur les comptes du Groupe sont les suivants :

38.1 Achat d'ADP Casino au 1^{er} trimestre 2008

Rallye a acquis 665 818 ADP Casino au cours du 1^{er} trimestre 2008, pour un montant total de 34,0 millions d'euros.

38.2 Super de Boer (anciennement Laurus)

Le 1^{er} janvier 2008, la dénomination sociale de Laurus a été modifiée en Super de Boer.

Le groupe Casino bénéficiant d'une promesse de vente portant sur 6,24% du capital de Laurus, exerçable à partir du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, ces droits de vote potentiels seront inclus dans l'appréciation du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles dès le 1^{er} janvier 2008. En l'application de IAS 27, Super de Boer sera consolidé par intégration globale dans les états financiers du Groupe, dès cette date.

Le 28 janvier 2008, le Groupe a notifié au directoire de Super de Boer son intention d'acquérir 7 millions d'actions représentant 6% du capital de Super de Boer, auprès d'Amber à un prix par action de 3,80 euros. L'acquisition a eu lieu le 19 février 2008.

Le 17 mars 2008, le Groupe a acquis 6% du capital de Super de Boer auprès d'Amber Fund à un prix de 4,30 euros par action. Cette opération, d'un montant de 30 millions d'euros, porte la participation de Casino dans Super de Boer à 57% du capital et des droits de vote.

38.3 Mercialys

Le 3 avril 2008, le groupe Casino a procédé à la cession hors marché d'un bloc de 1 357 962 actions Mercialys au prix de 27,75 euros par action, soit un montant total de 37,7 millions d'euros.

Cette transaction, qui a été réalisée avec 7 investisseurs internationaux réputés, permet à Casino de ramener sa participation dans le capital de Mercialys de 61,48% à 59,67%, conformément à l'obligation « SIIC 4 » (disposition conditionnant le maintien du régime fiscal SIIC à la détention par l'actionnaire principal de moins de 60% de leur capital et droits de vote).

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité		% d'intérêt	% de contrôle
Rallye SA*	75008 Paris	Holding			Société mère
Alpétrol SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Colisée Finance 2 SA (ex-AM Finances II SA)	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Bruyère (La) SA	75017 Paris	Holding	IG	67,0	67,0
Cobivia SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Colisée Finance SA	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Colisée 3 SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Genty Immobilier SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100,0	100,0
HMB SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Kerrous SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Kergorju SCI	29200 Brest	Immobilier	IG	100,0	100,0
Magasins Jean SAS	29200 Brest	Grande distribution	IG	100,0	100,0
Matignon Sablons SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100,0	100,0
Matimmob 1 SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100,0	100,0
Mermoz Kléber SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
MFD Finance SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
MFD Inc. (ex-Athlete's Foot Group Inc.)	GA 30331 Atlanta	Holding	IG	100,0	100,0
Miramont Finance & Distribution SA	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
OCP SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Parcade SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Perrières (Des) SCI	75008 Paris	Immobilier	IG	100,0	100,0
Sables (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	IG	62,5	62,5
Sivigral SCI	75008 Paris	Immobilier	ME	40,0	40,0
Soparin SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Sybellia SAS	75008 Paris	Holding	IG		
Syjiga SAS	75008 Paris	Holding	IG		
Parande SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Alexa Group GmbH	Düsseldorf	Immobilier	IP	27,0	50,0
Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH	Berlin	Immobilier	IG	54,0	54,0
Centrum Alexa SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	60,0	60,0
Centrum Weiterstadt SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	60,0	60,0
Einkaufszentrum Am Alex GmbH	Berlin	Immobilier	IG	54,0	90,0
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Berlin	Immobilier	IG	48,0	80,0

* Sociétés cotées.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité		% d'intérêt	% de contrôle
HBF Königswall	Berlin	Immobilier	ME	48,0	48,0
IG Real Estate Investments SRL	Roumanie	Immobilier	IG	81,6	100,0
IG Romanian Investments Ltd	Chypre	Immobilier	IG	81,6	81,6
Loop 5 Shopping Centre GmbH (ex-Project Sierra Germany 1 GmbH)	Düsseldorf	Immobilier	IP	24,0	50,0
Matignon Neuilly SAS	75008 Paris	Holding	IG		
Matignon Rousseau SAS	75008 Paris	Holding	IG	95,0	95,0
Matignon-Tours SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Montech SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Montparnet SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Parande Développement SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Parande Ventures (partnership)	New York	Holding	IG	99,0	99,0
Parantech SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Parantech Expansion SAS	75008 Paris	Holding	IG		
Par-Bel 1 SAS	75008 Paris	Holding	IG		
Parinvest SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Rivoli Participations SAS	75008 Paris	Holding	ME	29,5	29,5
Euristates Inc.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100,0	100,0
555 Watertown LLC	Watertown, Massachusetts 02472	Immobilier	IG	95,5	100,0
Alameda Main LLC	Dover, Delaware 19901	Immobilier	IG	95,5	100,0
Beacon Pleasant Street LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	84,4	86,2
EREC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	97,9	100,0
EREC Ventures II LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	99,8	100,0
Euris North America Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100,0	100,0
ENAC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19802	Holding	IG	99,4	100,0
Euris Real Estate Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100,0	100,0
Parande Brooklyn Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100,0	100,0
Parande Brooklyn Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	95,7	100,0
Repton Place LLC	Boston, Massachusetts 02110	Immobilier	IG	84,4	100,0
Ross Akard Acquisition LP	Dallas, Texas	Immobilier	IG	83,2	85,0
Groupe Go Sport SA*	94266 Fresnes	Sport	IG	73,1	78,9
Buissières (Les) SAS	38360 Sassenage	Immobilier	IG	73,1	100,0
Club Sports Diffusion SA	1050 Bruxelles	Sport	IG	73,0	99,9
Courir France SAS	94260 Fresnes	Sport	IG	73,1	100,0
Delort Sports SARL	38360 Sassenage	Sport	IG	73,1	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité		% d'intérêt	% de contrôle
Go Sport France SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,1	100,0
Go Sport Hungary KFT	2151 Fot (Budapest)	Sport	IG	73,1	100,0
Go Sport International SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,1	100,0
Go Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	Sport	IG	73,1	100,0
Gosport.com SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,1	100,0
Go Sport Polska SP Zoo	02801 Varsovie	Sport	IG	73,1	100,0
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,1	100,0
Limpert Investments BV	1102 Amsterdam	Sport	IG	73,1	100,0
Casino, Guichard-Perrachon SA*	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	63,1
Acos SNC	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Actimmo SCI	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
AEW Immo commercial SPIICAV	75012 Paris	Immobilier	ME	8,8	18,0
Alwenna Restauration Traiteur SAS	04000 Dignes-les-Bains	Restauration	IG	24,9	51,0
Groupe Anfilco (Disco)	Montevideo	Grande distribution	IP	30,5	62,5
Banque du Groupe Casino SA	75116 Paris	Banque	IP	29,3	60,0
Bergsaar BV	Amsterdam	Holding	IG	48,9	100,0
Groupe Big C*	Lupini	Grande distribution	IG	30,9	63,2
Bonuela	Caracas	Holding	IG	48,9	100,0
Canal du Midi SAS	75116 Paris	Immobilier	IG	48,8	100,0
Carré Gramont SAS	31000 Toulouse	Immobilier	IP	24,4	50,0
Capédès SAS	44240 La Chapelle-sur-Erdre	Grande distribution	IG		
C'Asia SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IP	24,4	50,0
Casiband SAS	75009 Paris	Immobilier	IG	48,9	100,0
Casino Cafétéria SAS	42100 Saint-Étienne	Restauration	IG	48,9	100,0
Casino Carburants SAS	42100 Saint-Étienne	Stations-service	IG	48,9	100,0
Casino Développement SNC	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Casino Entreprise SAS	42100 Saint-Étienne	Nouvelles activités	IG	48,9	100,0
Casino Information Technology SAS	42100 Saint-Étienne	Services	IG	48,9	100,0
Casino International SAS	42100 Saint-Étienne	Services	IG	48,9	100,0
Casino Ré SA	Luxembourg	Assurance	IG	48,9	100,0
Casino Services SAS	42100 Saint-Étienne	Services	IG	48,9	100,0
Casino USA Inc.	Californie	Grande distribution	IG		
Casino Vacances SNC	75009 Paris	Voyages	IG	48,9	100,0
Cativen	Caracas	Grande distribution	IG	32,8	78,6

* Sociétés cotées.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité		% d'intérêt	% de contrôle
CBD (Companhia Brasileira de Distribuição)*	São Paulo	Grande distribution	IP	16,6	50,0
CDiscout SA	33700 Mérignac	E-commerce	IG	44,3	78,4
Centrum Handlowe Jantar Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,7	25,0
Centrum Handlowe Pogoria Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,7	25,0
Club Avantages SAS	42100 Saint-Étienne	Cartes de fidélité	IG	47,9	98,0
Coboop BV	Amsterdam	Holding	IG	48,9	100,0
Codim 2 SA (groupe Codim)	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Comacas SNC	42100 Saint-Étienne	Achats	IG	48,9	100,0
Costa Verde SNC	20230 San Nicolao	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Cuersup SA	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	48,8	99,9
Devoto	Montevideo	Grande distribution	IG	47,2	100,0
Dinetard SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Distribution Casino France SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Distridyn SA	75008 Paris	Grande distribution	IP	24,4	50,0
DTC Development 1 BV	Hertogenbosch	Holding	IG	12,2	25,0
DTC Development 2 BV	Hertogenbosch	Holding	IG	12,2	25,0
DTC Development 3 BV	Hertogenbosch	Holding	IG	12,2	25,0
DTC Finance BV	Hertogenbosch	Holding	IG	12,2	25,0
Dunnhumby France SAS	42100 Saint-Étienne	Marketing	IP	24,4	50,0
Easy Colombia SA	Bogotá	Holding	ME	14,7	30,0
Easydis SAS	42160 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	IG	48,9	100,0
Easydis Services SAS	42161 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	IG	48,9	100,0
Easy Holland BV	Amsterdam	Holding	ME	14,7	30,0
EMC Distribution SAS	75116 Paris	Achats	IG	48,9	100,0
Espace Gdansk SARL	Varsovie	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Espace Warszawa Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,7	25,0
Groupe Exito*	Medellín	Grande distribution	IG	29,2	59,8
Far Eastern Géant Company Ltd	Taipei	Grande distribution	IP		
Finovadis SNC	92800 Puteaux	Financier	IG	0,5	1,0
Floréal SA	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Fox SA	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,7	99,7
Fructidor SNC	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Géant Argentina	Capital Federal Argentina	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Géant Foncière BV	Amsterdam	Holding	IG	48,9	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité		% d'intérêt	% de contrôle
Géant Holding BV	Amsterdam	Holding	IG	48,9	100,0
Géant International BV	Amsterdam	Holding	IG	48,9	100,0
Géant Inversiones	Montevideo	Financier	IG	48,9	100,0
Geimex SA	75001 Paris	Grande distribution	IP	24,4	50,0
Gelase SA	Bruxelles	Holding	IG	48,9	100,0
Germinal SNC	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Grande Colline (De la) SAS	75116 Paris	Immobilier	IG	48,8	100,0
Hamearis SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
IGC Promotion SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Imagica SAS	42100 Saint-Étienne	Nouvelles activités	IG	48,9	100,0
Immobilière Groupe Casino Services SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Groupe International Fruit France SAS (Casitalia)	06000 Nice	Grande distribution	IG		
IRTS SARL	Le Grand-Saconnex	Services	IP	24,4	50,0
Lanin	Montevideo	Holding	IG	47,2	96,6
Larenco	Montevideo	Holding	IG	48,9	100,0
Latic	Wilmington, Delaware	Holding	IG	48,9	100,0
Laurus NV*	Hertogenbosch	Grande distribution	ME	22,0	45,0
Libertad SA	Cordoba	Grande distribution	IG	48,9	100,0
L'Immobilière Groupe Casino SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Malaz (De) SAS	75116 Paris	Immobilier	IG	48,8	100,0
Maud SNC	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Marushka Holding BV	Amsterdam	Holding	IG	48,9	100,0
Mayland (ex-Géant Polska)	Varsovie	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Messidor SNC	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,8	100,0
Groupe Monoprix	92516 Boulogne-Billancourt	Grande distribution	IP	24,4	50,0
M&S Polska korporacja Handlu SA	Varsovie	Immobilier	IG	48,9	100,0
Nésitic SAS	42100 Saint-Étienne	Société financière	IG		
NRG	Varsovie	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Océan (De l') SCI	13127 Vitrolles	Immobilier	IG	48,9	100,0
Odysée Restauration Traiteur SAS	50300 Saint-Martin-des-Champs	Restauration	IG	24,9	51,0
Pachidis SA	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	48,9	100,0
Periaz (De) SNC	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Plateau des Glières SCI	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Plouescadis SAS	75016 Paris	Holding	IG	48,8	99,8

* Sociétés cotées.

COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité		% d'intérêt	% de contrôle
Polca Holding SA	Bruxelles	Holding	IG	48,9	100,0
Prical 2 SNC	20260 Calvi	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Pumpido LTDA	São Paulo	Holding	IG	48,9	100,0
Régie Média Trade SAS	75008 Paris	Services	IP	24,4	50,0
Restauration Collective Casino SAS	42100 Saint-Étienne	Restauration	IG	48,9	100,0
RMC 2 SNC	42160 Andrézieux-Bouthéon	Transport	IG	48,9	100,0
Saowanee	Bangkok	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Ségisor SA	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	48,9	100,0
Serca SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Smart & Final Inc. (SFI)*	Commerce, California 90040	Grande distribution	IG		
SMNA SNC	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Sodemad SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Soderip SNC	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,9	100,0
Spice Investments Mercosur SA	Montevideo	Holding	IG	48,9	100,0
Spice 2000 Investment SA	Rio de Janeiro	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Store Consumer Finance FCC	75116 Paris	Financier	IP		
Sudaco LTDA	São Paulo	Holding	IG	48,9	100,0
Sudéco SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,8	100,0
Sun Resort SP Zoo	Varsovie	Immobilier	IG	48,9	100,0
Tevir SA	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	48,9	100,0
Théiadis SAS	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	48,9	100,0
Thor SNC	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
TPLM SARL	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Uranie SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Vegas Argentina SA	Buenos Aires	Holding	IG	48,9	100,0
Villa Plancha SAS	42100 Saint-Étienne	Restauration	IG	48,9	100,0
Vindémia SA	Sainte-Marie (Réunion)	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Vulaines Distribution SA	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Wilkes SA	São Paulo	Holding	IP	33,6	50,0
ZAC du Roubaud Saint-Jean SCI	78000 Versailles	Immobilier	IG	48,9	100,0
Asinco SA (groupe Franprix et Leader Price)	75002 Paris	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Baud SA	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	46,4	100,0
Cafige	75009 Paris	Holding	IG	29,3	60,0
Cofilead	75017 Paris	Holding	IG	29,3	60,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité		% d'intérêt	% de contrôle
Groupe Cogefisd	75017 Paris	Grande distribution	IG	41,0	84,0
Cogeleader SARL	67150 Erstein	Holding	IG	18,7	51,0
DBA SNC	56312 Lorient	Holding	IG	18,7	51,0
Distribution Leader Price SNC	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	IG	36,6	100,0
Groupe Figeac	75017 Paris	Grande distribution	IG	41,0	84,0
Franprix Holding SA	75002 Paris	Grande distribution	IG	46,4	95,0
H2A	92700 Colombes	Financier	IG	29,3	60,0
LCI	94600 Choisy-le-Roi	Financier	IG	29,3	60,0
Leader Price Argentina SA	Buenos Aires	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Leader Price Holding SA	75002 Paris	Grande distribution	IG	36,6	75,0
Groupe Leadis	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	24,9	51,0
Lecogest SARL	92500 RUEIL-MALMAISON	Holding	IG	36,6	100,0
Groupe Minimarché	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	46,4	100,0
Pro Distribution SA	92370 Chaville	Holding	IG	29,3	60,0
Groupe Retail Leader Price	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	36,6	100,0
RLP Investissement SA	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	IG	36,6	100,0
Sarjel	94100 Saint-Maur-des-Fossés	Financier	IG	29,3	60,0
Sédifrais SA	95560 Montsout	Grande distribution	IG	46,1	100,0
Socogem SA	75017 Paris	Holding	IG	20,5	50,0
Sodigestion	92000 Nanterre	Financier	IG	29,3	60,0
Groupe Sofigep	92500 RUEIL-MALMAISON	Grande distribution	IG	48,9	100,0
Mercialys SA*	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	30,0	61,5
Bourg-en-Bresse Kennedy SCI	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	29,0	96,5
Centre commercial Kerbernard SCI	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	29,5	98,3
Corin Asset Management SAS	20600 Furiani	Immobilier	IP	12,0	40,0
Diane (La) SCI	13100 Aix-en-Provence	Immobilier	IG	30,0	100,0
Mercialys Gestion SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	30,0	100,0
Mery 2 SAS	75116 Paris	Immobilier	IG	30,0	100,0
Point Confort SA	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	30,0	100,0
Toulon Bon Rencontre SCI	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	29,0	96,5

* Sociétés cotées.

IG : intégration globale.

IP : intégration proportionnelle.

MEE : mise en équivalence.

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rallye relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note 8 « Participations dans les entreprises associées » de l'annexe décrit le principe comptable retenu pour la consolidation de la participation dans la société Super de Boer (anciennement Laurus). Nous avons apprécié les éléments de droit et de fait existant entre le Groupe et la société Super de Boer, qui sous-tendent le caractère approprié de la comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence retenue par le Groupe.

Nous avons également examiné les traitements comptables retenus par votre société pour la comptabilisation d'acquisition d'intérêts minoritaires et des engagements d'achat d'intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et nous nous sommes assurés que les rubriques f. « Regroupements d'entreprises » et x. « Engagements d'achat donnés aux minoritaires » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des goodwill et des participations dans les entreprises associées (rubrique o. « Dépréciation des actifs » de la note « Règles et méthodes comptables », note 7 « Dépréciation des actifs » et note 8 « Participations dans les entreprises associées » de l'annexe) et l'évaluation des coopérations commerciales (rubrique AB. « Marge commerciale » de la note « Règles et méthodes comptables »). S'agissant des actifs, le Groupe dispose de plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour s'assurer de leur valeur recouvrable. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Chassaing

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

COMPTES SOCIAUX

BILAN DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	2007 Net	2006
Immobilisations incorporelles	1	0,3	0,3		
Immobilisations corporelles	1	1,2	0,7	0,5	0,6
Immobilisations financières	2-7	1 940,8	238,0	1 702,8	1 549,1
Total de l'actif immobilisé		1 942,3	239,0	1 703,3	1 549,7
Créances	3-7	2 083,4	0,1	2 083,3	2 125,8
Valeurs mobilières de placement	4	155,1		155,1	26,2
Disponibilités	4	0,2		0,2	0,1
Total de l'actif circulant		2 238,7	0,1	2 238,6	2 152,1
Charges constatées d'avance	5	0,9		0,9	1,0
Charges à répartir	5	8,1		8,1	11,6
Primes de remboursement des obligations	5	1,2		1,2	1,7
Écarts de conversion					
TOTAL DE L'ACTIF		4 191,2	239,1	3 952,1	3 716,1

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	2007	2006
Capital social		128,0	117,6
Primes d'émission		1 321,9	1 188,0
Réserves		170,6	125,0
Acompte sur dividende		(34,0)	(31,2)
Résultat de l'exercice		39,4	113,6
Total des capitaux propres	6	1 625,9	1 512,9
Provisions	7	52,1	51,7
Emprunts et dettes financières	8	2 088,4	1 952,6
Dettes d'exploitation	9	15,8	15,4
Autres dettes	9	169,7	183,4
Total des dettes		2 273,9	2 151,3
Comptes de régularisation		0,2	0,1
TOTAL DU PASSIF		3 952,1	3 716,1

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

(En millions d'euros)	Notes	2007	2006
Chiffre d'affaires hors taxes	10	3,3	2,2
Autres achats et charges externes		(14,1)	(13,3)
Impôts et taxes		(1,2)	(1,1)
Charges de personnel		(8,4)	(8,7)
Reprises / (dotations) nettes aux amortissements et dépréciations		(4,7)	
Autres charges nettes de gestion courante		(0,3)	(0,4)
Résultat d'exploitation	10	(25,4)	(21,3)
Produits financiers		195,5	312,1
Charges financières		(128,5)	(180,4)
Résultat financier	11	67,0	131,8
Résultat courant avant impôts		41,6	110,5
Reprises/(dotations) exceptionnelles de provisions			(5,1)
Autres produits (charges) exceptionnels nets		(2,0)	8,2
Résultat exceptionnel	12	(2,0)	3,1
Impôts sur les bénéfices	13	(0,2)	
RÉSULTAT NET		39,4	113,6

COMPTES SOCIAUX

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

(En millions d'euros)	2007	2006
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	39,4	113,6
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
– Amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	0,5	21,3
– Plus-values de cession nettes d'impôts	1,8	2,9
Marge brute d'autofinancement	41,6	137,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
– Stocks nets		
– Créances d'exploitation nettes	(39,2)	(13,8)
– Dettes d'exploitation	10,9	3,9
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	13,2	128,0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,1)	(0,1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,1
Acquisition d'immobilisations financières	(190,7)	(271,5)
Cession d'immobilisations financières	37,7	69,7
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(153,0)	(201,8)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société	(70,7)	(36,4)
Augmentation de capital en numéraire	9,4	
Remboursement du capital		
Émission d'emprunts	325,0	63,0
Remboursement d'emprunts	(75,4)	(778,9)
Variation des intérêts courus	2,0	(16,7)
Avance en comptes courants en faveur des filiales de la société	60,8	(28,1)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	251,1	(797,1)
Variation de trésorerie (A + B + C)	111,3	(870,9)
Trésorerie d'ouverture (D)	(10,7)	860,2
Trésorerie de clôture (E)	100,6	(10,7)
Variation de trésorerie (E-D)	111,3	(870,9)

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant et des comptes de régularisation.

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes, aux normes et aux méthodes comptables définis par le Plan comptable général de 1999 conformément au règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable.

Les règles et les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements, aménagements	10 ans

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La société Rallye apprécie la valeur d'utilité des titres de participation en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net comptable, l'actif net réévalué, l'actualisation des flux financiers nette de l'endettement, le cours de Bourse ou des évaluations externes. Une dépréciation de l'éventuel compte courant ou une provision pour risques peuvent être constituées lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.

Autres immobilisations financières

Les prêts et les créances, et les autres titres immobilisés figurant dans les « Autres immobilisations financières » sont inscrits au bilan au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Pour les actions Rallye acquises dans le cadre des programmes de rachat, la valeur probable de réalisation retenue est le cours de Bourse moyen des 20 derniers jours de l'exercice.

Créances

Les créances figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est calculée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable brute. La valeur de marché correspond :

- pour les valeurs mobilières de placement à la valeur liquidative à la date de clôture ;
- pour les actions Rallye destinées à couvrir des plans d'attribution d'actions gratuites au cours de Bourse moyen des 20 derniers jours de l'exercice.

Comptes de régularisation

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement. Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

Provisions

En application du règlement CRC n° 2000-06, les risques et les charges liés à une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue entraînent la comptabilisation d'une provision.

La provision pour contentieux fiscal correspond à l'appréciation des risques financiers en l'état actuel de la procédure.

Au titre des engagements de retraite, la dette provisionnelle correspondant à la totalité des droits acquis par les personnes concernées est comptabilisée en provision pour charge conformément à la recommandation 2003 R-01 du CNC. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

Les primes de remboursement conditionnelles d'emprunts obligataires peuvent faire l'objet d'une provision dès lors que leur versement devient probable. Leur montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt. La société a apprécié la nécessité de provisionner les primes de remboursement notamment en tenant compte de l'échéance des emprunts et de la différence entre le cours de Bourse actuel des actions sous-jacentes et la valeur de remboursement des obligations.

Les autres provisions correspondent à des risques et des charges identifiés de manière spécifique, le montant des provisions est précisé à la note 7 de l'annexe.

Dettes

Les dettes d'exploitation et les autres dettes figurant au passif sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Instruments financiers

La couverture de risque de taux d'intérêt utilisée par Rallye vise à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable. Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice *pro rata temporis*. La juste valeur de ces instruments financiers s'établit à - 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Résultat courant

Le résultat courant correspond aux produits et aux charges afférents aux activités ordinaires de la société.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges ayant un caractère exceptionnel ou étant significatifs eu égard à leur montant.

Impôts sur les bénéfices

La société Rallye a opté pour le régime de l'intégration fiscale et prend en charge l'impôt dû par le groupe intégré. Au 31 décembre 2007, le périmètre comprend 25 sociétés.

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Rallye et les sociétés membres du Groupe expose les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés :

- la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés, les contributions additionnelles afférentes aux bénéfices et aux plus-values réalisées par les filiales membres du groupe d'intégration fiscale ;
- les filiales membres du groupe d'intégration fiscale verseront à la société Rallye la fraction de l'impôt forfaitaire annuel due de leur fait ;
- en cas de sortie d'une filiale membre du groupe d'intégration fiscale, la société Rallye sera seule tenue au paiement des impositions et de toute autre charge éventuelle. La société Rallye pourra indemniser la filiale sortante des surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause.

FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Conversion de l'Océane Rallye

Les Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« Océane ») émises pour un montant de 264,5 millions d'euros en janvier 2003 et de maturité 1^{er} janvier 2008 ont été pour partie présentées à la conversion au cours de l'exercice.

Plus de 55 % des Océane ont été converties, permettant une amélioration des fonds propres de la société à hauteur de 141,6 millions d'euros, et une diminution de la dette financière de 145,8 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Annulation d'actions en propre Rallye au 1^{er} trimestre 2008

Au cours du 1^{er} trimestre 2008, Rallye a procédé à l'annulation de 316452 actions en propre. À l'issue de cette opération, le capital social s'établit à 127 008 420 euros composé de 42336 140 actions.

Achat d'ADP Casino au 1^{er} trimestre 2008

Rallye a acquis 665 818 ADP Casino au cours du 1^{er} trimestre 2008, pour un montant total de 34,0 millions d'euros.

COMPTES INDIVIDUELS

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

Note 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations incorporelles brutes	0,3	0,2
Amortissements	(0,3)	(0,2)
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles		
Terrains	0,1	0,1
Constructions	0,6	0,6
Autres immobilisations corporelles	0,5	0,5
Immobilisations corporelles brutes	1,2	1,2
Amortissements	(0,7)	(0,6)
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	0,5	0,6
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES NETTES	0,5	0,6

1.2 Variation

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Net
Au 1^{er} janvier 2006	1,6	(0,8)	0,8
Augmentations		(0,1)	(0,1)
Diminutions	(0,2)	0,1	(0,1)
Au 31 décembre 2006	1,4	(0,8)	0,6
Augmentations	0,1	(0,2)	(0,1)
Diminutions			
Au 31 décembre 2007	1,5	(1,0)	0,5

Note 2. Immobilisations financières

2.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007	2006
Titres de participation	1 920,0	1 776,5
Dépréciations	(238,0)	(238,1)
Valeurs nettes des titres de participation	1 682,0	1 538,4
Autres immobilisations financières	20,8	10,6
Dépréciations		
Valeurs nettes des autres immobilisations financières	20,8	10,6
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	1 702,8	1 549,1

Au 31 décembre 2007, le poste « Autres immobilisations financières » comprend 370552 actions Rallye pour une valeur nette de 17,2 millions d'euros.

2.2 Variations

(En millions d'euros)	Brut	Provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2006	1 576,3	(232,5)	1 343,7
Augmentations	278,0	(7,0)	271,0
Diminutions	(67,2)	1,5	(65,7)
Au 31 décembre 2006	1 787,1	(238,0)	1 549,1
Augmentations	204,1	(0,2)	203,9
Diminutions	(50,4)	0,2	(50,2)
Au 31 décembre 2007	1 940,8	(238,0)	1 702,8

L'augmentation des immobilisations financières correspond principalement à :

- l'acquisition (interne au Groupe) d'actions ordinaires Casino pour 37,8 millions d'euros ;
- l'acquisition (interne au Groupe) d'actions à dividende prioritaire Casino pour 100,8 millions d'euros ;
- l'acquisition (externe au Groupe) de titres Rallye pour 23,3 millions d'euros ;
- la souscription à l'augmentation du capital de sa filiale Mermoz Kléber pour 5 millions d'euros ;
- l'acquisition dans le cadre du contrat de liquidité de fonds communs de placement (FCP) pour 16,9 millions d'euros, et de titres Rallye pour 20,4 millions d'euros.

Les diminutions d'immobilisations financières correspondent essentiellement à :

- des cessions dans le cadre du contrat de liquidité de fonds communs de placement (FCP) pour 17,5 millions d'euros, et de titres Rallye pour 19,3 millions d'euros ;
- et la conversion d'une partie de l'Océane en actions existantes pour 13 millions d'euros.

Note 3. Créances

Le montant et l'échéance des créances nettes figurant à l'actif du bilan se ventilent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2007	2006
Créances de l'actif immobilisé	0,1	0,1
Créances clients et comptes rattachés	125,5	96,7
Comptes courants	1 916,9	2 001,8
Autres créances d'exploitation	40,9	27,3
Créances de l'actif circulant	2 083,3	2 125,8
Créances nettes	2 083,4	2 125,9
<i>dont : à un an au plus</i>	<i>2 065,8</i>	<i>2 120,4</i>
<i>à plus de un an</i>	<i>17,6</i>	<i>5,5</i>

Au 31 décembre 2007, le poste « Autres créances d'exploitation » comprend :

- des produits à recevoir pour 18,7 millions d'euros correspondant à des intérêts à recevoir au titre d'opérations de couverture de taux d'intérêt ;
- des primes d'options d'achat d'actions Rallye pour 5,6 millions d'euros (dont 3,9 millions d'euros à moins de un an) ;
- des primes d'options d'achat d'actions Casino pour 15,8 millions d'euros.

Les avances en compte courant versées par la société Rallye à ses filiales sont réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an.

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Note 4. Trésorerie nette

4.1 Valeurs mobilières de placement

(En millions d'euros)	2007	2006
Actions en propre	1,5	1,6
Valeurs mobilières de placement	153,6	24,9
Valeurs brutes	155,1	26,5
Dépréciations		(0,3)
VALEURS NETTES	155,1	26,2

Au 31 décembre 2007, le poste « Actions en propre » est composé de 35 276 actions Rallye destinées à servir un plan d'attribution d'actions gratuites. Au cours de l'exercice, 1 250 de ces actions ont été reclassées en titres immobilisés à la suite du départ des bénéficiaires. Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend essentiellement des placements de trésorerie à très court terme.

4.2 Actions en propre

	2007			2006
	VMP	Immobilisations financières	Total	
Nombres de titres détenus				
Au 1^{er} janvier	36 526	167 052	203 578	463 485
Réaffectation	(1 250)	1 250		
Achats		878 234	878 234	671 074
Ventes		(675 984)	(675 984)	(930 981)
Au 31 décembre	35 276	370 552	405 828	203 578
Valeur brute des titres détenus (en millions d'euros)				
Au 1^{er} janvier	1,6	6,4	8,0	21,0
Réaffectation	(0,1)	0,1		(1,7)
Achats		43,6	43,6	25,5
Ventes		(32,9)	(32,9)	(36,8)
Au 31 décembre	1,5	17,2	18,7	8,0

Dans le cadre du contrat de liquidité signé entre la société Rallye et Rothschild & C^{ie} Banque en juin 2005, la société a acquis 426 606 et cédé 409 506 titres Rallye. Au 31 décembre 2007, la société Rallye reste propriétaire de 54 100 titres dont la valeur probable de réalisation est de 2,6 millions d'euros.

Au cours de l'année 2007, la société a également acquis :

- 253 478 titres Rallye suite à l'exercice d'options d'achat d'actions Rallye (calls) destinées à couvrir l'Océane Rallye ; cette remise d'actions ayant donné lieu à constatation d'une moins-value de 2,1 millions d'euros ;
- 198 150 titres Rallye suite à l'exercice automatique à leur échéance de 198 150 options d'achat d'actions Rallye (calls) destinées à couvrir un plan d'achat d'actions Rallye consenti par la société aux dirigeants et aux salariés du Groupe.

Les 35 276 titres Rallye figurant en valeurs mobilières de placement sont détenus dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites consenti au profit des dirigeants et ses salariés du Groupe. Ces titres ont une valeur boursière de 1,5 million d'euros au 31 décembre 2007.

4.3 Trésorerie nette

(En millions d'euros)	2007	2006
Valeurs mobilières de placement	153,6	24,9
Dépréciations		(0,2)
Valeurs nettes	153,6	24,7
Disponibilités	0,2	0,1
Découverts bancaires	(3,2)	(0,5)
Crédits spots	(50,0)	(35,0)
TRÉSORERIE NETTE	100,6	(10,70)

Note 5. Comptes de régularisation et assimilés

(En millions d'euros)	2007	2006
Charges constatées d'avance	0,9	1,0
Charges à répartir	8,1	11,6
Primes de remboursement des obligations	1,2	1,7
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS	10,2	14,3

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement des obligations sont amortis sur la durée des emprunts de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

Note 6. Capitaux propres

6.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007	2006
Capital social	128,0	117,6
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 321,9	1 188,0
Réserve légale	11,8	11,6
Réserves réglementées	1,4	1,4
Autres réserves	60,4	60,4
Report à nouveau	97,0	51,5
Acompte sur dividende	(34,0)	(31,2)
Résultat de l'exercice	39,4	113,6
CAPITAUX PROPRES	1 625,9	1 512,9

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

6.2 Variation

(En millions d'euros)	2007	2006
Au 1^{er} janvier	1 512,9	1 435,7
Augmentation de capital	10,4	1,2
Prime d'émission	133,9	12,0
Réduction de capital		
Autres mouvements		
Dividende versé	(70,7)	49,6
Résultat de l'exercice	39,4	113,6
Au 31 décembre	1 625,9	1 512,9

L'augmentation du capital et de la prime d'émission résulte de la création :

- de 3 127 264 actions au titre de la conversion d'une partie de l'Océane ;
- de 314 300 actions consécutives à l'exercice d'options de souscription d'actions.

6.3 Variation du capital en nombre d'actions

	2007	2006
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	39 211 028	38 807 587
Exercice de bons de souscription d'actions		186
Paiement du dividende en actions 2005 (solde)		403 255
Exercice d'options de souscription	314 300	
Conversion d'obligations	3 127 264	
Nombre d'actions au 31 décembre	42 652 592	39 211 028

Au 31 décembre 2007, le capital social s'établit à 127 957 776 euros, composé de 42 652 592 actions au nominal de 3 euros.

6.4 Titres donnant accès au capital

6.4.1 Options de souscription d'actions

	Nombre résiduel d'options attribuées	Nombre d'actions nouvelles pouvant être créées	Prix d'exercice	Échéance
Plan d'option de souscription de juin 2003	23 630	23 630	29,51 €	Décembre 2008
Plan d'option de souscription de juin 2004	292 050	292 050	41,38 €	Décembre 2009
Plan d'option de souscription de juin 2005	216 584	216 584	40,16 €	Décembre 2010
Plan d'option de souscription de juin 2006	248 870	248 870	36,84 €	Décembre 2011
Plan d'option de souscription d'octobre 2007	180 807	180 807	48,73 €	Mars 2013

6.4.2 Océane

En janvier 2003, Rallye a émis 6 011 362 Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« Océane ») pour un montant de 264,5 millions d'euros. Ces obligations, d'une valeur nominale de 44 euros et de maturité 1^{er} janvier 2008, pouvaient être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1,02 action Rallye pour 1 Océane.

Au 31 décembre 2007, la conversion de 3 314 454 Océane a donné lieu à la création de 3 127 264 actions nouvelles et à la remise de 253 478 actions existantes.

Note 7. Provisions

7.1 Provisions pour dépréciation des actifs

(En millions d'euros)	Dépréciation des actifs		Total
	Immobilisations financières	Actif circulant	
Au 1^{er} janvier 2006	232,5	8,5	241,1
Dotations	7,0		7,0
Reprises	(1,5)	(8,1)	(9,6)
Au 31 décembre 2006	238,0	0,4	238,5
Dotations	0,2		0,2
Reprises	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Au 31 décembre 2007	238,0	0,1	238,2

7.2 Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	Risques et charges			Total
	Litiges fiscaux	Primes de remboursement	Risques divers	
Au 1^{er} janvier 2006	4,3	74,5	2,5	81,3
Dotations	5,0	15,2	0,6	20,8
Reprises		(48,7)	(1,7)	(50,4)
Au 31 décembre 2006	9,3	41,0	1,4	51,7
Dotations		7,9	4,3	12,2
Reprises		(11,2)	(0,6)	(11,8)
Au 31 décembre 2007	9,3	37,7	5,1	52,1

Au cours de l'exercice 2007, la société Rallye a constaté une provision pour risques et charges au titre des primes de remboursement des emprunts obligataires :

- 5,6 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros ;
- 2,3 millions d'euros au titre de l'Océane.

La reprise de provision pour 11,2 millions d'euros concerne la prime liée au remboursement de l'Océane pour la partie de la dette qui a fait l'objet d'une conversion en actions. Au 31 décembre 2007, la provision relative à la prime de remboursement de l'Océane s'élève à 11,5 millions d'euros.

La provision pour litiges fiscaux correspond au risque maximal relatif aux litiges concernant les vérifications des exercices 1992 à 1994. La provision pour risques divers concerne un plan d'attribution d'actions gratuites existantes ainsi que des options d'achat d'actions Casino. La reprise de 0,6 million d'euros concerne des options d'achat d'actions Rallye échues en 2007.

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Note 8. Dettes financières

8.1 Ventilation des dettes financières

(En millions d'euros)	2007	2006
Emprunts bancaires	575,6	306,1
Océane	123,1	274,4
Obligations échangeables en AO Casino	304,9	304,9
Autres emprunts obligataires	1 031,6	1 031,7
Crédits spots	50,0	35,0
Autres dettes financières	3,2	0,5
Emprunts et dettes financières	2 088,4	1 952,6
<i>dont : à taux fixe</i>	<i>934,1</i>	<i>1 085,5</i>
<i>à taux variable</i>	<i>1 154,3</i>	<i>867,1</i>

Le montant des charges à payer sur les emprunts et les concours bancaires figurant dans le poste « Emprunts et dettes financières » s'élève à 51,7 millions d'euros au 31 décembre 2007.

8.2 Échéance des dettes financières

(En millions d'euros)	2007	2006
À moins d'un an	273,4	148,1
Entre un et cinq ans	1 365,0	1 504,5
À plus de cinq ans	450,0	300,0
TOTAL	2 088,4	1 952,6

Au 31 décembre 2007, la société Rallye disposait de lignes de crédit non utilisées à hauteur de 1 275 millions d'euros. La partie à moins de un an des emprunts et des dettes auprès des établissements de crédit correspond à des financements arrivant à échéance en 2008 ainsi qu'aux intérêts courus au 31 décembre 2007 des dettes financières.

8.3 Caractéristiques des emprunts obligataires

Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes Océane

	Océane
Montant nominal de l'émission	264,5 millions d'euros
Date d'émission	Janvier 2003
Taux d'intérêt annuel	3,75 %
Valeur nominale	44 euros
Amortissement normal	Le 1 ^{er} janvier 2008
Valeur de remboursement	48,25 euros
Conversion	1,02 action contre 1 obligation
Cotation	Oui
Visa COB	03.003 du 07/01/2003
Nombre d'obligations en circulation :	
– à l'émission	6 011 362
– au 31 décembre 2007	2 696 908

Emprunt obligataire échangeable en actions ordinaires Casino

	OEAO
Montant nominal de l'émission	300 millions d'euros
Date d'émission	Avril 2003
Taux d'intérêt annuel	3,25 %
Valeur nominale	80 euros
Amortissement normal	Le 1 ^{er} juillet 2013
Valeur de remboursement	95,25 euros
Échange	1 action contre 1 obligation ⁽¹⁾
Cotation	Oui
Visa COB	–
Nombre d'obligations en circulation :	
– nombre à l'émission	3 750 000
– nombre au 31 décembre 2007	3 750 000

(1) Option d'échange exercable jusqu'au 20 juin 2013, option de remboursement anticipé au gré de Rallye à partir du 1^{er} juillet 2006, option de remboursement anticipé au gré du porteur le 1^{er} juillet 2008 et le 1^{er} juillet 2011.

Autres emprunts obligataires

	Janvier 2004	Octobre 2004
Montant nominal de l'émission	500 millions d'euros	500 millions d'euros
Date d'émission	Janvier 2004	Octobre 2004
Taux d'intérêt annuel	5,375 %	5,625 %
Valeur nominale	1 000 euros	1 000 euros
Amortissement normal	Le 20 janvier 2009	Le 13 octobre 2011
Valeur de remboursement	1 000 euros	1 000 euros
Cotation	Oui	Oui
Visa COB	Na	Na
Obligations en circulation :		
– nombre à l'émission	500 000	500 000
– nombre au 31 décembre 2007	500 000	500 000

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Note 9. Dettes d'exploitation et autres dettes

(En millions d'euros)	2007	2006
Dettes d'exploitation	15,8	15,4
Comptes courants	159,0	183,1
Autres dettes	10,7	0,3
Autres dettes	169,7	183,4
<i>dont : à un an au plus</i>	<i>175,2</i>	<i>198,8</i>
<i>à plus d'un an</i>	<i>10,3</i>	

Le poste « Autres dettes » comprend des charges à payer pour 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les avances reçues des filiales de Rallye sont versées en compte courant dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.

Note 10. Résultat d'exploitation

10.1 Décomposition

(En millions d'euros)	2007	2006
Prestations de services	3,3	2,2
Reprises de provisions et transferts de charges	1,0	4,7
Produits d'exploitation	4,3	6,9
Autres achats et charges externes	15,1	13,3
Impôts et taxes	1,2	1,1
Frais de personnel	8,4	8,7
Dotation aux amortissements et provisions	4,7	4,7
Autres charges d'exploitation	0,3	0,4
Charges d'exploitation	29,7	28,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(25,4)	(21,3)

10.2 Produits d'exploitation

(En millions d'euros)	2007	2006
Revenus immobiliers		
Prestations d'assistance technique et administrative	0,1	0,1
Services financiers	3,2	2,1
Chiffre d'affaires	3,3	2,2
Reprise de provisions		4,7
Transferts de charges	1,0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	4,3	6,9

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France et est essentiellement composé de prestations auprès des filiales. Les transferts de charges pour 1 million d'euros concernent des frais d'émission d'emprunt.

10.3 Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes comprennent notamment des commissions bancaires et des honoraires. Les autres charges d'exploitation concernent uniquement les jetons de présence attribués aux administrateurs.

10.4 Effectif moyen au 31 décembre

	2007	2006
Cadres	26	25
Employés	13	12
TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN	39	37
Rémunérations allouées aux dirigeants (en millions d'euros)	1,5	1,1

Note 11. Résultat financier

(En millions d'euros)	2007	2006
Dividendes	53,4	145,6
Reprises de provisions pour dépréciations	12,3	55,4
Autres intérêts et produits assimilés	126,1	102,0
Divers	3,7	9,1
Produits financiers	195,5	312,1
Intérêts et charges assimilées	115,4	153,6
Dotations aux provisions pour dépréciations financières	12,9	23,4
Autres charges financières	0,2	3,4
Charges financières	128,5	180,4
RÉSULTAT FINANCIER	67,0	131,8

Au titre de l'année 2007, les dividendes proviennent des sociétés Casino pour 28,5 millions d'euros, Parande pour 18 millions d'euros, Cobivia pour 5,9 millions d'euros et Matignon Sablons pour 1 million d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés concernent essentiellement la rémunération des comptes courants avec les filiales.

Les reprises de provisions intègrent notamment la reprise relative à la prime de remboursement des Océane converties pour 11,2 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements et aux provisions concernent essentiellement :

- les primes de remboursement des emprunts obligataires pour un montant de 8,4 millions d'euros ;
- un plan d'actions gratuites pour 0,6 million d'euros ;
- et des options d'achat d'actions pour 3,6 millions d'euros.

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Note 12. Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2007	2006
Cessions d'immobilisations financières	(2,0)	3,9
Reprises/(dotations) aux provisions		(5,1)
Autres produits/(charges) exceptionnels		4,3
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2,0)	3,1

Au 31 décembre 2007, le résultat exceptionnel concerne essentiellement la moins-value générée par les cessions d'actions en propre.

Note 13. Impôts sur les sociétés

13.1 Ventilation

(En millions d'euros)	2007	2006
Résultat courant	41,6	110,5
Résultat exceptionnel	(2,0)	3,1
Résultat avant impôts	39,6	113,6
Effet de l'intégration fiscale	(0,2)	
RÉSULTAT NET	39,4	113,6

En tant que société tête de Groupe du régime d'intégration fiscale, la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés du Groupe. Au titre de l'exercice 2007, aucune charge ou économie d'impôt n'a été constatée hormis la charge d'impôt de 0,2 million d'euros concernant l'impôt forfaitaire annuel de 2005 non encore imputé.

En l'absence du régime d'intégration fiscale, la société Rallye n'aurait pas été imposable.

13.2 Situation fiscale latente

Les reports déficitaires d'un montant de 801,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 sont constitués au sein de l'intégration fiscale et sont reportables indéfiniment.

Les moins-values à long terme constatées au cours de l'exercice s'élèvent à 6,9 millions d'euros, elles ont été constituées au sein du groupe fiscal et sont imputables sur les plus-values à long terme de même nature réalisées au cours des 10 exercices suivants.

Note 14. Informations sur le hors-bilan

14.1 Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	2007	2006
Instruments de couverture de taux	500,0	500,0
Autres engagements réciproques	3,6	
Total des engagements réciproques	503,6	500,0
Cautions et garanties bancaires données	740,9	429,2
Primes de remboursement d'emprunts	31,2	41,7
Autres engagements donnés	5,3	26,2
Total des engagements donnés	777,4	497,1
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 275,0	1 262,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	1 275,0	1 262,0

La société Rallye est par ailleurs amenée à garantir ses filiales d'investissements dans le cadre d'opérations de vente et d'achat à terme de devises ainsi que d'equity swap portant sur des titres cotés réalisés avec des établissements financiers de premier plan. Au 31 décembre 2007, la valeur de marché de ces différentes opérations est positive et ne génère pas de risque financier pour la société Rallye.

Au 31 décembre 2007, 1 642 575 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

14.2 Échéancier des obligations contractuelles

	À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Dettes financières	273,4	1 365,0	450,0	2 088,4
Contrats de locations simples	1,7	3,3		5,0
TOTAL	275,1	1 368,3	450,0	2 093,4

14.3 Droit individuel à la formation

Les droits individuels à la formation en cours d'acquisition au 31 décembre 2007 s'élèvent à 2 090 heures ; aucun droit n'a été consommé sur l'exercice.

Note 15. Entreprises liées

(En millions d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif		
Immobilisations financières nettes	1 681,3	0,7
Créances nettes	2 042,4	
Passif		
Dettes	168,0	0,6
Résultat		
Produits de participation	53,4	
Autres produits financiers	125,3	
Charges financières	12,3	

Note 16. Consolidation

La société Rallye établit des comptes consolidés. Les comptes de la société sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris (n° Siren : 702 023 508).

COMPTES SOCIAUX

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue (en %)
A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) ⁽¹⁾			
Cobivia SAS	31,8	15,6	100,00 %
Kerrous SAS	184,5	(41,6)	100,00 %
Magasins Jean SAS	0,3	0,1	100,00 %
Matignon Sablons SAS	10,8	1,2	100,00 %
MFD SA	35,7	1,8	99,99 %
OCP SAS	2,4	104,1	99,99 %
Parande SAS	73,0	26,2	100,00 %
Parcade SAS	27,8	2,6	100,00 %
Mermoz Kléber SAS	5,0	6,1	100,00 %
B – Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) ⁽¹⁾			
Casino, Guichard-Perrachon SA	171,5	7 224,9	13,07 %
Groupe Go Sport SA	15,1	162,0	44,59 %
Sivigral SCI	0,4	1,2	40,00 %
C – Autres filiales et participations			
Filiales non reprises en A			
Participations non reprises en B			

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital social de la société.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et des avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
brute	nette					
54,1	54,1	197,8	227,0		11,8	5,9
187,6	187,6	315,3	155,0		(4,4)	
2,2	0,4	0,1	2,5	6,4	0,2	
11,0	11,0				0,7	1,0
307,5	72,7				0,3	
121,4	121,4	324,2	50,0		1,1	
153,8	153,8	478,1			22,5	18,0
28,2	28,2				1,7	
5,0	5,0	9,1			3,0	
893,6	893,6			129,5	541,1	28,5
151,4	151,4			26,9	16,8	
2,1	0,7					
2,1	2,0	0,1				

COMPTES SOCIAUX

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ RALLYE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 ⁽¹⁾
1 – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	112 223 532	112 223 547	116 422 761	117 633 084	127 957 776
Nombre d'actions ordinaires existantes	37 407 844	37 407 849	38 807 587	39 211 028	42 652 592
Nombre maximal d'actions à créer :					
– par remboursement d'obligations ⁽²⁾	6 131 589	6 131 589	6 131 589	6 131 589	
– par exercice d'options de souscription	380 980	649 830	221 584	475 704	646 261
– par exercice de bons de souscription	4 182 486	4 182 481	1 760 905		
– par attribution d'actions gratuites à émettre				40 858	69 152
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 502 321	1 319 809	1 597 155	2 200 052	3 305 611
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	75 628 825	84 017 215	31 682 011	86 676 277	44 868 239
Impôts sur les bénéfices	(6 415 836)	(2 700 664)	187 039		(201 675)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	78 087 324	96 873 341	27 411 674	113 619 477	41 178 794
Résultat distribué	59 852 550	62 845 186	65 196 746	68 227 189	78 054 243
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,19	2,32	0,81	2,21	1,06
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,09	2,59	0,71	2,90	0,97
Dividende attribué à chaque action	1,60	1,68	1,68	1,74	1,83
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	34	35	37	39
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 600 353	4 233 050	4 836 773	5 987 950	5 865 768
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 757 541	1 922 007	2 352 491	2 694 949	2 506 847

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

(2) Pour les années 2003 à 2006, ce chiffre correspond au nombre maximum d'actions à créer au titre de la conversion des Océane.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur :

- les règles d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux rubriques « Immobilisations financières » et « Valeurs mobilières de placement », complétées dans la note 2 « Immobilisations financières » de l'annexe, et dans la note 4 « Trésorerie nette » de l'annexe à la rubrique « Valeurs mobilières de placement » ;
- les règles de comptabilisation des provisions pour primes de remboursement des obligations, décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique « Provisions », complétées dans la note 7 « Provisions » de l'annexe.

Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées sur ces éléments ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et aux avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation, ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, nous vous signalons en application de la loi que, comme précisé dans le rapport de gestion, ces informations incluent les rémunérations et les avantages versés aux mandataires sociaux par votre société, par les sociétés qu'elle contrôle et par la société qui la contrôle directement. Elles n'indiquent pas ceux qui sont versés par les sociétés contrôlant indirectement votre société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Chassaing

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Garantie générale

Le conseil d'administration du 19 avril 2007 a renouvelé, en vertu des dispositions de l'article R 225-28 du code de commerce, l'autorisation au président directeur général, de consentir les cautions, avals et garanties de votre société pour le compte de ses filiales détenues à plus de 90 %, en particulier au profit d'établissements financiers ou bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions spécifiquement consenties. Cette autorisation est donnée dans la limite de 150 millions d'euros en une ou plusieurs fois, pour une durée d'une année.

Dans le cadre de la précédente autorisation soit celle donnée par le conseil d'administration du 18 octobre 2006, les cautions et garanties suivantes ont été accordées du 1^{er} janvier 2007 au 18 avril 2007 :

Nature et objet

Garantie à première demande au profit de Calyon dans le cadre de l'émission d'une Lettre de Crédit Stand-By d'un montant de 3 631 579 euros émise par la Banque en faveur de Wachovia Bank et relative à un investissement immobilier réalisé à Montrouge (92120) ;

Garantie à première demande au profit de Bayerische Landesbank d'un montant de 55 millions d'euros dans le cadre d'un prêt moyen terme accordé à la société Alpétrol ;
Contre-garantie de la garantie à première demande émise par BNP Paribas d'un montant de 2 850 000 euros visant les engagements résiduels de la société Parinvest dans le cadre d'un investissement financier.

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4 % l'an. A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 235 126 euros au cours de l'exercice écoulé.

Les cautions, avals ou garanties suivants ont été consentis dans le cadre de l'autorisation donnée par le conseil d'administration du 19 avril 2007 :

Nature et objet

Caution au profit de BCME au titre des engagements pris par sa filiale, la société Les Magasins Jean dans le cadre d'une ligne de crédit d'un montant de 2,5 millions d'euros d'une durée de 3 ans ;
Garantie à première demande au profit d'ABN Amro d'un montant de 3 millions d'euros au titre des engagements pris par sa filiale, la société Parinvest dans le cadre d'une opération sur actions cotées.

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4 % l'an. A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 3 677 euros au cours de l'exercice écoulé.

2. Garantie de la société Omnium de Commerce et de Participations

Administrateur concerné

M. Didier Carlier

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 mars 2007, votre société a consenti au CIC-Crédit Industriel et Commercial une garantie autonome et inconditionnelle de paiement à première demande, d'un montant maximal total de 50 millions d'euros dans le cadre des engagements pris par sa filiale, la société Omnium de Commerce et de Participations au titre d'une ligne de crédit d'un même montant.

Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature des contrats soit jusqu'au 15 janvier 2012 et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2007.

3. Cautionnement de la société L'Habitation Moderne de Boulogne

Administrateur concerné

M. Didier Carlier

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 21 mars 2007, votre société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société L'Habitation Moderne de Boulogne, au profit de Natixis au titre des engagements d'un montant maximum de 150 millions d'euros pris par sa filiale dans le cadre de l'utilisation d'une ligne de crédit d'un même montant.

Cette caution est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature des contrats soit jusqu'au 28 mars 2012 et est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2007.

4. Garantie de la société Al pétrol

Administrateur concerné

M. Jacques DUMAS

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 21 mars 2007, votre société a consenti à HSBC une garantie autonome et inconditionnelle de paiement à première demande, d'un montant maximal total de 105 millions d'euros dans le cadre des engagements pris par sa filiale, la société Al pétrol, au titre d'un financement d'un montant de 100 millions d'euros.

Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans et trois mois à compter de la date de signature des contrats soit jusqu'au 4 septembre 2012 et est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Modalités

A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 242 795 euros.

5. Garantie de la société Kerrous

Administrateur concerné

M. Didier Carlier

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 juin 2007, votre société a consenti à Rabobank une garantie autonome et inconditionnelle de paiement à première demande, d'un montant maximal total de 155 millions d'euros dans le cadre des engage-

ments pris par sa filiale, la société Kerrous au titre d'un financement d'un montant de 150 millions d'euros.

Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature des contrats soit jusqu'au 13 juillet 2012 et est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Modalités

A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 292 164 euros.

6. Garantie de la société Parinvest

Administrateur concerné

M. Didier Carlier

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 juin 2007, votre société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale la société Parinvest au profit de Calyon au titre des engagements d'un montant maximum de 120 millions d'euros pris par sa filiale dans le cadre d'une opération d'Equity swap. Cette caution est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature des contrats soit jusqu'au 15 juin 2012 et est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2007.

7. Garantie de la société Parinvest

Administrateur concerné

M. Didier Carlier

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 30 août 2007, votre société a consenti à ABN AMRO une garantie à première demande d'un montant maximum de 125 millions d'euros au titre des engagements pris par sa filiale, la société Parinvest dans le cadre d'une opération d'Equity swap.

Cette garantie est accordée pour une durée de trois ans à compter de la date de signature des contrats soit jusqu'au 9 novembre 2010 et est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2007.

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS.

Exercice clos le 31 décembre 2007

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de filiales de la société Rallye au profit de différents établissements bancaires :

Nature et objet

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties (en millions d'euros)	Conseil d'administration	Echéances
HSBC	Alpétrol et Kerrous	105 - Garantie à première demande	12/12/2002	16/12/2007
Bayerische Landesbank	Alpétrol	55 - Garantie à première demande	12/09/2002	10/01/2007
BNP Paribas	Alpétrol	75 - Cautionnement	10/04/2003	25/06/2008
Natixis	Alpétrol	75 - Cautionnement	10/04/2003	13/06/2008
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	105 - Garantie à première demande	09/06/2004	11/07/2008
Calyon	Alpétrol	80 - Cautionnement	09/06/2004	22/09/2009
Deutsche Bank	Alpétrol	132,5 - Garantie à première demande	20/09/2006	30/11/2011
BCME	Les Magasins Jean	3 - Cautionnement	11/12/2003	05/11/2007
Natixis	Cobivia	245 - Garantie à première demande	08/06/2005	08/04/2011
Calyon	L'Habitation Moderne de Boulogne	125 - Cautionnement	07/06/2006	13/07/2011

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4% l'an. A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 2 130 544 euros au cours de l'exercice écoulé.

2. Convention de conseil avec la société Euris (ex Groupe Euris)

Nature et objet

Votre société a conclu une convention de conseil avec la société mère du Groupe, la société Euris (ex Groupe Euris).

Dans ce cadre, la société Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente votre société dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

Modalités

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

A ce titre votre société a réglé la somme de 334 880 euros toutes taxes comprises au titre de l'exercice 2007.

3. Garantie de la société Matignon Rousseau

Nature et objet

Dans le cadre de son activité d'acquisition de titres de différentes sociétés cotées en bourse de sa filiale, la société Matignon Rousseau, votre société a consenti une contre-garantie à première demande d'un montant maximum de 2,5 millions d'euros à la banque Calyon au titre de l'engagement de compensation pris par Matignon Rousseau pour couvrir le risque de variation des marchés boursiers en faveur de Calyon Financial.

Modalités

Cette garantie est rémunérée au taux de 0,4% l'an. A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 10 000 euros.

4. Garanties de la société Foncière Euris

Nature et objet

Votre société a contre garanti la société Foncière Euris à concurrence de sa quote-part (48%) dans le cadre du financement du centre commercial situé à Francfort :

- d'une part au titre d'un prêt de 187,5 millions d'euros consenti par la Bayerische Landesbank à la société Project Sierra Germany 1 Shopping Center GmbH en charge de la réalisation de l'opération, et la garantie à hauteur de 50%, du remboursement des sommes empruntées tant que le seuil de commercialisation de 50% des revenus locatifs n'aura pas été atteint,

- d'autre part pour couvrir tout dépassement de coût de revient prévisionnel de l'opération par des apports en fonds propres supplémentaires. Le prêt est garanti, à hauteur de 38,6 millions d'euros, correspondant au financement de l'acquisition du terrain, par la remise d'une hypothèque.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2007.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Chassaing
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas
Associé

PROJET DE RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 39 362 293,72 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2007 et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net consolidé de 833 715 305 euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat de la société

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Bénéfice de l'exercice		39 362 293,72 €
Dotation à la réserve légale dans la limite de 10 % du capital	(-)	1 032 469,20 €
Report à nouveau antérieur	(+)	97 065 183,56 €
Bénéfice distribuable	(=)	135 395 008,08 €
Versement d'un dividende aux actionnaires	(-)	77 728 297,80 €
Report à nouveau pour le solde	(=)	57 666 710,28 €

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant net de 1,83 euro par action.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France, conformément à l'article 158-3, 2° du code général des impôts sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du code général des impôts.

L'assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende représentant un montant net de 0,80 euro par action a été versé le 5 octobre 2007 sur décision du conseil d'administration du 30 août 2007, le solde, représentant un montant net de 1,03 euro par action, sera mis en paiement à compter du 13 juin 2008.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront portés au compte « Report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

(En euros)	2006	2005	2004
Dividende net	1,74	1,68	1,68
Avoir fiscal	-	-	0,60 (1)

(1) Au titre de l'acompte de 1,20 euro versé le 14 octobre 2004.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. André CRESTEY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean CHODRON DE COURCEL pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques DERMAGNE pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre FERAUD pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Christian PAILLOT pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Gilbert TORELLI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Foncière Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Quinzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Seizième résolution

Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur la société Matignon Corbeil Centre, dont le siège social est à Paris (75008), 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Dix-septième résolution

Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur la société Matignon Diderot, dont le siège social est à Paris (75008), 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Dix-huitième résolution

Nomination d'un censeur

L'assemblée générale décide, de nommer en qualité de censeur, M. Jean LEVY, demeurant à Paris (75017), 17, rue Marguerite, pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Dix-neuvième résolution

Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et aux mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers – AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 75 euros.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et

PROJET DE RÉSOLUTIONS

attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 4233614 pour un montant maximal de 317 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 4 décembre 2009.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'Offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiées par la société.

Le descriptif du programme de rachat figurera dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers. En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de Bourse, de conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Vingtième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation les propositions suivantes :

- autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société Rallye et des sociétés liées ;
- délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'Offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société.

I – AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 8 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites pour une durée de trente-huit (38) mois.

Le conseil d'administration sera autorisé de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi que des membres du personnel salarié et des dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions gratuites de la société, existantes ou à émettre (la combinaison de ces deux types d'actions étant possible), et ce pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 2% du capital.

La durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires devra être de deux ans.

La durée minimale de conservation des actions, à compter de leur attribution définitive, devra également être de deux ans.

Le conseil d'administration aura tout pouvoir notamment pour déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

II – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER, EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE, L'ÉMISSION DE BONS PERMETTANT DE SOUSCRIRE, À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES, À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ, Y COMPRIS LEUR ATTRIBUTION GRATUITE À TOUS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration aura la compétence à l'effet de décider, pour une durée de dix-huit (18) mois, l'émission, dans le cadre de l'article L. 233-32 du Code de commerce, en cas d'Offre publique visant la société, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société.

Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 200 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

III – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Nous vous précisons que la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration et qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société Rallye et des sociétés liées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi que des membres du personnel salarié et des dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre ;
- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 2% du capital social de la société.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ; et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximal correspondant au nombre d'actions attribuées, prend acte et décide, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le conseil d'administration emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10% du capital social ;
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'assemblée ;
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci ;
- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale, ou de décès ;
- de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la société a la libre disposition ;
- de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires ;
- en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence, et de procéder à toutes formalités nécessaires ;
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

Cette autorisation, donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005.

Deuxième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'Offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider, dans l'hypothèse où la société ferait l'objet d'une Offre publique et pendant la période de ladite Offre publique, l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'Offre publique d'acquisition,
- décide que le nombre maximal de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons. Le montant nominal maximal des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation est fixé à 200 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en vigueur à la date de la présente assemblée générale. Le plafond de 200 millions d'euros ne tient pas compte des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société conformément à la loi ;
- décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment leur prix d'exercice et les modalités de détermination de ce prix,

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions souscrites par l'exercice des bons et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
 - décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus,
 - constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et de procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - porter à la connaissance du public, avant la clôture de l'offre, l'intention de la société d'émettre des bons en vertu de la présente délégation,
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation,
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois,
 - fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- prend acte que les bons émis en vertu de la présente délégation deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échoueront, deviendront caduques ou seront retirées.

Cette délégation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007.

Troisième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT RALLYE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale : RALLYE.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Siège administratif : 32, rue de Ponthieu – 75008 PARIS.

Forme juridique

Rallye est une société anonyme régie par le livre II du Code de commerce.

Législation : législation française.

Constitution – durée

Date de constitution : 20 janvier 1925.

Date d'expiration : 31 décembre 2064.

Durée : 90 ans à compter du 31 décembre 1974, date de sa première prorogation.

Objet social

Article 3 des statuts

« La société a pour objet :

- la prise de toutes participations dans toute entreprise française ou étrangère, quels qu'en soient la forme et l'objet, et la gestion de ces participations ;
- la prestation de tous services administratifs, comptables, juridiques, financiers, informatiques, commerciaux ou autres au profit de toutes entreprises ainsi que de tous services de relations publiques ;
- l'acquisition et la gestion de tous immeubles ;
- la réalisation de toutes opérations de négoce, commission ou courtage pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant, directement ou indirectement, à cet objet, ou pouvant lui être utiles, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

Registre du commerce et des sociétés

Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574.

Consultation des documents et renseignements relatifs à la société

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, liste des administrateurs, rapports des Commissaires aux comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège administratif de Rallye, 32, rue de Ponthieu – 75008 PARIS.

Exercice social

1^{er} janvier au 31 décembre

Durée : 1 an

Répartition des bénéfices

Article 33 des statuts

« I – Le compte de résultat fait apparaître par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélevement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'était plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable, qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

II – Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

Renseignements relatifs aux assemblées générales

Articles 25, 27 et 28 des statuts

« Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration.

À défaut et conformément à l'article L. 225-103 du Code de commerce, elles peuvent être convoquées par les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné en justice, à la demande soit de l'intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5% du capital social, soit d'actionnaires regroupés en association répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-120 du Code de commerce ou par les liquidateurs. »

Modes de convocation

Paraphes I et II de l'article 27 des statuts

« Trente-cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires un avis contenant les mentions prévues par le Code de commerce.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires et dans un journal d'annonce légale dans le département du siège social quinze jours au moins sur première convocation et six jours au moins sur convocation suivante avant la tenue de l'assemblée. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués par lettre ordinaire.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toutes autres villes ou localités en France suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou de plusieurs actionnaires, dans les conditions prévues par la loi. »

Conditions d'admission

Paragraphes I, II et III de l'article 25 des statuts

« Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité :

- de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :
 - pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la société,
 - pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,
- et, le cas échéant, de fournir à la société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire.
- Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- Les usufruitiers, nus-proprétaires, copropriétaires d'actions indivises ont accès aux assemblées conformément à la loi (article 12 des statuts). »

Composition de l'assemblée générale

Paragraphe IV de l'article 25 des statuts

En application de l'article L. 225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration a la faculté de permettre, lors de chaque assemblée, aux actionnaires de participer par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication transmettant au moins leur voix et garantissant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Conditions d'exercice du droit de vote

Paragraphe III et IV de l'article 28 des statuts

« • Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans aucune limitation à la seule exception des cas prévus par la loi.

- Les votes sont exprimés par mains levées, ou de façon électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée et ce sous réserve de la faculté prévue à l'article 25-IV.
- Les actionnaires peuvent voter par correspondance, dans les conditions légales. Ils peuvent également voter par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la société, exclusivement consacré à cette fin. Dans ce cas, ils ne pourront accéder à ce site qu'après s'être identifiés au moyen d'un code préalablement à l'assemblée. »

Conditions d'acquisition du droit de vote double

Paragraphe III de l'article 28 des statuts

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 1993).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou en un titre au porteur identifiable et toute cession ou transmission d'actions entraînent la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double.»

Seuils statutaires devant être déclarés à la société

Paragraphe II de l'article 10 des statuts

«Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou indirectement au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50 % doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.»

Identification de l'actionariat

Paragraphe III de l'article 10 des statuts

«En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société a également la faculté, selon les conditions fixées par les articles L. 228-2-II et L. 228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, et dans ce dernier cas de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-1 du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote est tenu sur simple demande de la société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

En application des articles L. 228-3-2 et L. 228-3-3 du Code de commerce, le défaut de communication des renseignements sollicités, en vertu des articles L. 228-2-II ou L. 228-1 du Code de commerce, ou la transmission d'informations incomplètes ou erronées sont sanctionnés par la privation des droits de vote et du droit au paiement des dividendes attachés aux titres pour lesquels la personne destinataire de la demande est inscrite en compte, et ce, jusqu'à la date de régularisation de l'identification.»

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

MONTANT DU CAPITAL

- Montant du capital au 31 décembre 2007 : 127 957 776 euros.
- Montant du capital au 31 mars 2008 : 127 008 420 euros.
- Nombre d'actions au 31 décembre 2007 : 42 652 592.
- Nombre d'actions au 31 mars 2008 : 42 336 140.

Les actions ont une valeur nominale de 3 euros chacune, elles sont intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société se tient informée de la composition de son actionariat dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires.

Un droit de vote double est conféré aux actions détenues nominativement depuis plus de deux années. Au 31 mars 2008, un droit de vote double étant conféré à 21 371 175 actions, le nombre total de droits de vote s'élève à 63 459 594 pour 42 336 140 actions.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Les autorisations et délégations conférées au conseil d'administration sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Type d'émission	AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal ⁽¹⁾
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	200 M€
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	200 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	200 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'Offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	200 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ⁽⁴⁾
Délégation de compétence à l'effet de décider, en période d'Offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société	04/06/2008 ⁽⁶⁾	18 mois	04/12/2009	200 M€ ⁽³⁾
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées	04/06/2008 ⁽⁶⁾	38 mois	04/08/2011	2 % du nombre total des actions de la société au moment de l'émission
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la société ou des sociétés qui lui sont liées	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	5 % du nombre total des actions de la société au moment de l'émission

(1) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation.

(2) Le conseil d'administration pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% des émissions initiales et au même prix que ces dernières.

(3) Au titre des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

(4) Au titre de l'emprunt.

(5) Pour les titres de créances.

(6) Sous réserve de l'approbation de l'AGE du 4 juin 2008.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, soit jusqu'au 4 juillet 2010, à consentir des options de souscription d'actions au profit des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ainsi que de leurs mandataires sociaux. Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner droit de souscrire à un nombre supérieur à 5% des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

CAPITAL POTENTIEL AU 31 MARS 2008

Le capital potentiel au 31 mars 2008 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 31 mars 2008	42 336 140
Exercice d'options de souscription	646 261
Nombre d'actions potentielles	42 982 401

L'effet dilutif en cas d'exercice des options de souscription s'élève à 1,5% pour l'actionnaire détenant 1% du capital au 31 mars 2008.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (En €)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (En €)	Prime d'émission (En €)		
1997	Exercice d'options de souscription	38 356	116 946,69	1 160 988,30		
	Exercice des BSA remboursables	631 334	1 924 924,96	9 246 823,80		
31/12/1997					61 818 600,91	20 275 172
1998	Émission d'ABSA	5 068 793	15 454 650,23	193 183 127,86		
	Remboursement d'obligations remboursables en actions « ORA »	1 308 408	3 989 310,27	18 364 465,96		
	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	74 603	227 463,08	2 660 516,92		
31/12/1998					81 490 024,50	26 726 976
1999	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	1 157 585	3 529 453,91	44 120 953,36		
	Annulation d'actions	(18 581)	(56 653,10)	(1 020 581,38)		
31/12/1999					84 962 825,31	27 865 980
2000	Exercice de bons et d'obligations convertibles	1 488 691	4 538 989,60	64 990 279,85		
31/12/2000					89 501 814,91	29 354 671
2001	Conversion du capital en euros		(1 437 835,66)			
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	9 580 561	28 741 716,75	392 598 277,71		
31/12/2001					116 805 696,00	38 935 232
2002	Annulation d'actions	(5 000 000)	(15 000 000,00)	(285 000 000,00)		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	3 265 992	9 797 976,00	134 666 646,93		
31/12/2002					111 603 672,00	37 201 224
2003	Exercice de bons et d'obligations convertibles	206 620	619 860,00	8 057 485,58		
31/12/2003					112 223 532,00	37 407 844
2004	Exercice de bons	5	15	275		
31/12/2004					112 223 547,00	37 407 849
2005	Paiement du solde du dividende 2004 en actions	438 907	1 316 721,00	14 361 037,04		
	Exercice de BSA B	2 424	7 272	103 020,00		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2005 en actions	958 407	2 875 221,00	30 055 643,52		
31/12/2005					116 422 761,00	38 807 587
2006	Paiement du solde du dividende 2005 en actions	403 255	1 209 765,00	11 984 738,60		
	Exercice de BSA C	186	558,00	8 370,00		
31/12/2006					117 633 084,00	39 211 028
2007	Exercice d'options	314 300	942 900,00	9 208 183,00		
	Conversion d'OCEANE	3 127 264	9 381 792,00	124 720 449,05		
31/12/2007					127 957 776,00	42 652 592
2008	Annulation d'actions	(316 452)	(949 356)	(13 632 380,88)		
31/03/2008					127 008 420,00	42 336 140

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 31 MARS 2008

Nombre total de droits de vote au 31 mars 2008 : 63 459 594.

Nombre d'actionnaires : plus de 13 000, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en février 2008.

À la connaissance de la société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière Euris* (1)	24 431 108	57,71 %	45 451 125	71,62 %
Autres sociétés du groupe Euris*	557		807	
Autres membres du conseil d'administration et de direction*	39 284	0,09 %	77 514	0,12 %
Sous-total	24 470 949	57,80 %	45 529 446	71,75 %
Autodétention* (2)	247 721	0,59 %		
Autres actionnaires (3)	17 617 470	41,61 %	17 930 148	28,25 %
dont au nominatif	165 950	0,39 %	184 219	0,29 %
dont au porteur	17 451 520	41,22 %	17 745 929	27,96 %
TOTAL	42 336 140	100,00 %	63 459 594	100,00 %

*Actionnaires inscrits au nominatif.

(1) Dont 2 271 575 détenues par la société Maignon Corbeil, détenue à 100%.

(2) Dont 75 221 affectées à des plans d'actions gratuites et 172 500 affectées au contrat de liquidité.

(3) À la connaissance de la société, aucun des « autres actionnaires » ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

Franchissements de seuils notifiés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 mars 2008

Conformément à l'article 10.II des statuts et sur la base du nombre d'actions et des droits de vote déclarés par la société Rallye et publiés aux *Petites Affiches* le 14 juin 2007, les sociétés suivantes ont déclaré des franchissements de seuils.

Au cours de l'année 2007 et début 2008, la société UBS a franchi successivement :

- le seuil de 1 % du capital de la société Rallye :
 - à la hausse en date du 3 janvier 2007,
 - à la baisse en date du 4 janvier 2007,
 - à la hausse en date du 16 avril 2007,
 - à la baisse en date du 15 janvier 2008,
 - à la hausse en date du 19 mars 2008 ;
- le seuil de 2 % des droits de vote de la société Rallye :
 - à la hausse en date du 4 juillet 2007,
 - à la baisse en date du 6 juillet 2007.

Au cours de l'année 2007, la société Tocqueville Finance a franchi successivement le seuil de 3 % du capital et de 2 % des droits de vote de la société Rallye :

- à la hausse en date du 27 avril 2007 ;
- à la baisse en date du 18 décembre 2007.

La société Boussard & Gavaudan AM a franchi à la hausse le seuil de 2 % des droits de vote de la société Rallye en date du 4 juin 2007.

Au cours de l'année 2007 et début 2008, la société Richelieu Finance a franchi successivement :

- le seuil de 3 % du capital et 2 % des droits de vote de la société Rallye :
 - à la hausse en date du 4 juin 2007,
 - à la baisse en date du 27 décembre 2007 ;
- le seuil de 2 % du capital de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 24 janvier 2008.

La société BNP Paribas AM a franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Rallye en date du 20 juin 2007.

La société HSBC Financial Products SNC a franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société en date du 6 septembre 2007.

La société Société Générale AM a franchi à la hausse le seuil de 1 % du capital de la société en date du 4 octobre 2007.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris*	24 431 108	57,28	71,44	24 431 108	62,30	75,27	24 426 332	62,96	79,08
Autocontrôle							1 341 329	3,46	
Autodétention	405 828	0,95		203 578	0,52		463 485	1,19	
Autres actionnaires	17 815 656	41,77	28,56	14 576 342	37,18	24,73	12 576 441	32,39	20,92
TOTAL	42 652 592	100	100	39 211 028	100	100	38 807 587	100	100

* Directement et indirectement.

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 6 juin 2007 étant valable jusqu'au 6 décembre 2008, l'assemblée générale en date du 4 juin 2008 est appelée à reconduire le programme d'achat d'actions.

Part du capital détenu par la société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la société

Au 31 mars 2008, la société détient 247 721 actions, soit 0,59 % du capital :

- 75 221 actions affectées à la couverture des plans d'actions gratuites ;
- 172 500 actions au titre du contrat de liquidité AFEI (Association française des entreprises d'investissement) conclu avec Rothschild et Cie Banque en date du 21 juin 2005.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et aux mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- attribuer des actions gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce ;

- assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- annuler les actions dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximal d'achat

Rallye aura la faculté d'acquérir 10 % de son capital, soit, à la date du 31 mars 2008, 4 233 614 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 247 721 actions propres déjà détenues au 31 mars 2008, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 3 985 893, correspondant à un investissement maximal théorique de 298 941 975 euros sur la base du prix maximal d'achat de 75 euros prévu dans la dix-neuvième résolution soumise au vote de l'assemblée générale du 4 juin 2008.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 4 décembre 2009.

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme	39215528
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme (en titres + en pourcentage*)	166 578 / 0,42 %
Informations cumulées depuis le début du programme jusqu'à la date du 31 mars 2008 :	
Nombre de titres achetés	857 364
Nombre de titres vendus	446 769
Nombre de titres transférés	13 000
Nombre de titres annulés	316 452
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital ou des dirigeants	
Nombre de titres annulés au cours des vingt-quatre derniers mois	316 452
Nombre de titres détenus au 31 mars 2008 (en titres + en pourcentage*)	247 721 / 0,59 %
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2008	10,8 M€
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2008	9,9 M€

* En pourcentage du capital au 31 mars 2008.

NANTISSEMENT DE TITRES

Dans le cadre des facilités de crédit qu'elle a mises en place, la société Foncière Euris est amenée à nantir des actions Rallye sur la base du montant des facilités ou des tirages en cours, selon le cas. Le détail des nantissemements au 31 décembre 2007 par bénéficiaire est le suivant :

Bénéficiaires	Date de départ du nantissement ⁽¹⁾	Date d'échéance du nantissement ⁽¹⁾	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur ⁽²⁾
HSBC	Mai 2002	Mai 2007	(3)	4 594 677	10,77 %
Calyon	Avril 2001	Juin 2007	(3)	881 655	2,07 %
Groupe CIC – Crédit Mutuel	Mai 2000	Octobre 2009	(3)	3 004 430	7,04 %
Natixis	Novembre 2000	Octobre 2008	(3)	2 638 711	6,19 %
Société Générale	Juin 2002	Avril 2006	(3)	746 973	1,75 %
BNP Paribas	Juillet 2002	Novembre 2007	(3)	421 987	0,99 %
ABN Amro	Juin 2002	Novembre 2007	(3)	378 412	0,89 %
TOTAL				12 666 845	29,70 %

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Au 31 décembre 2007.

(3) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la société.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

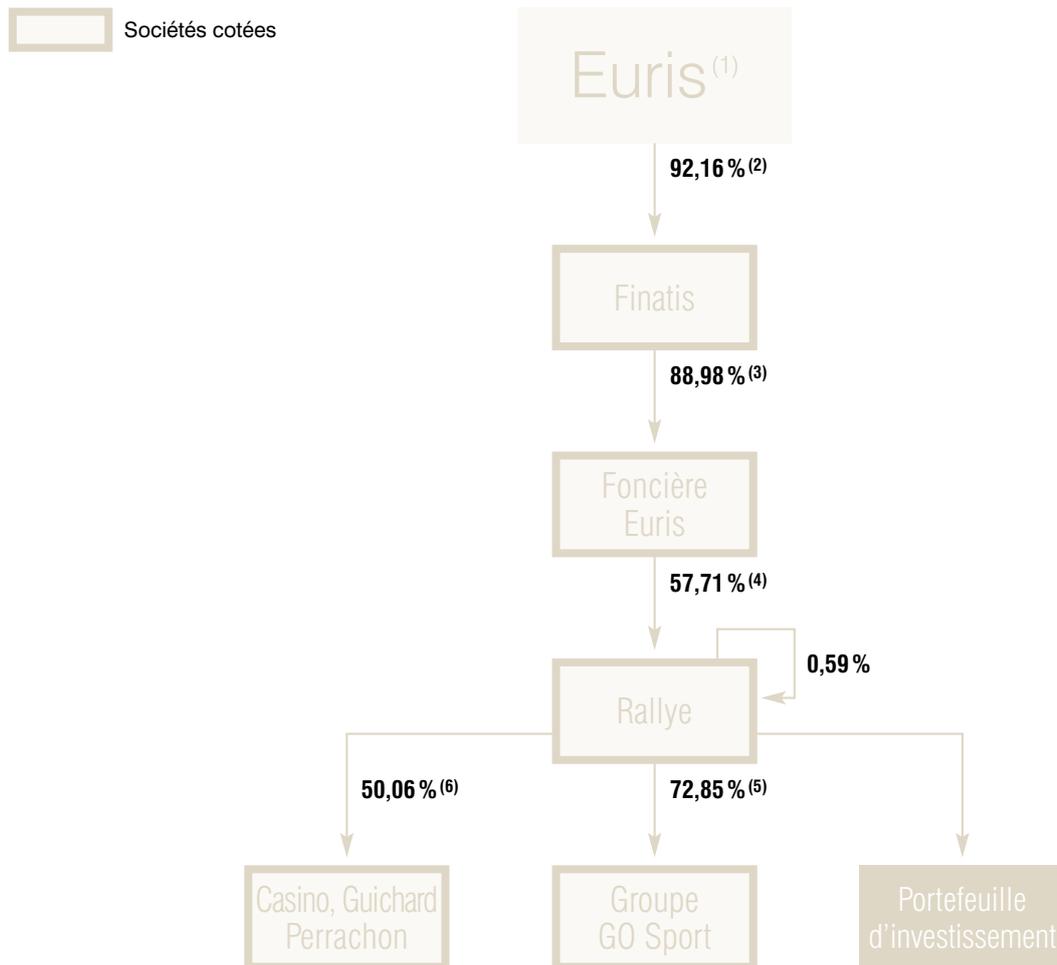
La société Rallye a conclu une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique avec la société Euris (ex-Groupe Euris).

Dans ce cadre, la société Euris (ex-Groupe Euris), grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente la société Rallye dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

Il n'existe pas de prêt ou de garantie accordée ou constituée par la société en faveur des membres du conseil d'administration. Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social ou à sa famille.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 MARS 2008



(1) La société Euris (précédemment dénommée Groupe Euris) est contrôlée par M. Jean-Charles NAOURI.

(2) 92,18 % des droits de vote.

(3) 91,28 % des droits de vote.

(4) 71,62 % des droits de vote.

(5) 78,98 % des droits de vote.

(6) Actions ordinaires détenues, directement et indirectement hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales, représentant 62,32% des droits de vote.

L'organisation actuelle du groupe Rallye résulte des opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 1992 et 1993 parmi lesquelles :

- l'apport au groupe Casino de l'ensemble des branches hypermarchés, supermarchés et cafétérias ;
- l'absorption par voie de fusion des sociétés mères Rallye SA et Coficam ainsi que des sociétés SMPO et Record Carburants ; à la suite de ces opérations, la société absorbante, Genty-Cathiard, a pris la dénomination Rallye ;
- un apport immobilier effectué par la société Foncière Euris.

Cette structure a été complétée par l'Offre publique d'échange sur les titres de la société Casino initiée en septembre 1997, par la fusion-absorption de la société GO Sport par la société Courir, désormais dénommée Groupe GO Sport, en date du 27 décembre 2000, ainsi que par la cession de la société Athlete's Foot à son management le 27 décembre 2003.

Rallye n'effectue aucune prestation de management pour le compte de ses filiales opérationnelles ; elle bénéficie de l'assistance technique et stratégique de la société Euris (ex-Groupe Euris), maison mère du Groupe.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COTATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2008

LISTE DES TITRES COTÉS AU MARCHÉ EURONEXT PARIS (COMPARTIMENT A)

L'action Rallye (code ISIN : FR0000060618) ⁽¹⁾.

LISTE DES TITRES COTÉS À LA BOURSE DU LUXEMBOURG

- L'obligation Rallye 3,25 % avril 2003 échangeable en action ordinaire Casino (code ISIN : FR0000473985) émise le 30 avril 2003 ⁽²⁾.
- L'obligation Rallye 5,375 % janvier 2004 (code ISIN : FR0010039107) émise le 20 janvier 2004 ⁽²⁾.
- L'obligation Rallye 5,625 % octobre 2004 (code ISIN : FR0010117325) émise le 13 octobre 2004 ⁽²⁾.

Établissements assurant le service financier des titres

(1) CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 09

(2) BNP Paribas Securities Services
Les Collines de l'Arche
75450 Paris Cedex – France

SYNTHÈSE DES COURS DE L'ACTION RALLYE SUR DIX-HUIT MOIS ⁽¹⁾

Années/mois	Nombre d'actions échangées	Plus haut historique (En €)	Plus bas historique (En €)	Capitaux échangés (En k€)
2006				
Octobre	3 257 857	37,95	36,41	121 459
Novembre	3 452 120	43,70	37,40	140 696
Décembre	881 885	42,50	40,30	36 268
2007				
Janvier	1 478 507	42,69	40,20	61 315
Février	979 577	42,10	39,11	40 219
Mars	4 448 045	50,02	39,11	209 743
Avril	1 604 548	51,50	48,40	81 269
Mai	1 520 386	52,60	51,10	78 872
Juin	2 463 031	56,41	49,35	130 431
Juillet	1 549 232	51,60	47,51	77 398
Août	2 510 267	48,89	43,20	115 605
Septembre	1 675 353	50,00	47,69	81 694
Octobre	2 835 992	55,00	49,18	144 613
Novembre	2 881 206	53,78	48,60	145 967
Décembre	2 024 931	49,78	46,50	98 395
2008				
Janvier	2 815 787	49,23	32,51	110 057
Février	2 002 175	41,04	36,76	78 423
Mars	1 809 709	42,25	37,50	72 506

(1) Source : Euronext Paris.

Au 31 mars 2008, le cours de Bourse de Rallye s'établissait à 40,09 euros, et la capitalisation boursière s'élevait à 1,7 milliard d'euros.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COURS DES AUTRES TITRES ⁽¹⁾

	OCEANE ⁽²⁾
Nombre de titres échangés en 2007	95 467
Capitaux traités en 2007 (En k€)	4 897
Plus haut en 2007 (En €)	46,10
Plus bas en 2007 (En €)	56,00
Dernier cours coté au 31/12/2007 (En €)	48,00
Nombre de titres échangés du 01/01/2008 au 31/03/2008	
Capitaux traités du 01/01/2008 au 31/03/2008 (En k€)	
Plus haut du 01/01/2008 au 31/03/2008 (En €)	
Plus bas du 01/01/2008 au 31/03/2008 (En €)	
Dernier cours coté au 31/03/2008 (En €)	

(1) Source : Euronext Paris.

(2) Arrivée à échéance au 1^{er} janvier 2008 – première cotation le 16 janvier 2003.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES – DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Rallye a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 ⁽¹⁾
Dividende net (en €/action)	1,60	1,68	1,68	1,74	1,83 ⁽²⁾
Avoir fiscal (en €/action)	0,80	0,60			
Nombre d'actions	37 407 844	37 407 849	38 807 587	39 211 028	42 336 140
Distribution totale (en €)	59 852 550	62 845 186	65 196 746	68 227 189	77 728 298

(1) Conformément aux résolutions proposées à l'assemblée générale du 4 juin 2008.

(2) Un acompte sur le dividende 2007 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 5 octobre 2007 sur la base des 42 652 592 actions existantes au 31 décembre 2007.

La politique de distribution des dividendes est fonction de la situation financière du Groupe et de ses besoins financiers prévisionnels. Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 4 juin 2008 d'approuver une distribution de dividendes représentant 1,83 euro par action. Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État, au Trésor public.

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La plupart des filiales de Rallye bénéficient, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de contrats d'intéressement et de participation. La société Rallye n'en bénéficie pas en raison de la modicité de ses effectifs.

OPTIONS D'ACHATS ET DE SOUSCRIPTIONS D'ACTION ET ACTIONS GRATUITES

Les plans d'options d'achats et de souscriptions d'action Rallye ainsi que les plans d'actions gratuites en cours de validité au profit des salariés et des mandataires sociaux du Groupe sont les suivants :

Date de l'assemblée	AGE du 04/06/2003	AGE du 09/06/2004	AGE du 09/06/2004	AGE du 08/06/2005	AGE du 09/06/2004	AGE du 08/06/2005	AGE du 06/06/2007	AGE du 08/06/2005	Total
Date du conseil d'administration	04/06/2003	09/06/2004	08/06/2005	08/06/2005	07/06/2006	07/06/2006	01/10/2007	01/10/2007	
Nature du plan (souscription/ actions gratuites)	Souscription	Souscription	Souscription	Actions gratuites	Souscription	Actions gratuites	Souscription	Actions gratuites	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	49	46	58	58	61	61	60	60	
Nombre total d'options initialement attribuées	380 980	314 550	224 084	37 151	254 120	40 858	181 127	29 686	1 462 556
dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux	117 000	92 850	83 567	10 446	84 250	10 533	50 866	6 359	455 871
dont nombre total d'options attribuées aux 10 premiers salariés	78 600	95 350	47 733	9 407	74 190	12 061	52 434	9 204	326 545
Point de départ du délai d'exercice des options	04/06/2006	09/06/2007	08/06/2008	na	07/06/2009	na	01/01/2011	na	
Date d'expiration des options	04/12/2008	09/12/2009	07/12/2010	08/06/2008	06/06/2011	07/06/2009	31/03/2013	31/12/2010	
Prix d'exercice en euros	29,51	41,38	40,16	na	36,84	na	48,73	na	
Nombre d'options exercées au 31 mars 2008	304 300	10 000							314 300
dont depuis le 1 ^{er} janvier 2007	304 300	10 000							314 300
Options annulées au 31 mars 2008⁽¹⁾	53 050	12 500	7 500	1 875	5 250	1 312	320	80	81 887
dont depuis le 1 ^{er} janvier 2007			5 000	1 250	5 250	1 312	320	80	13 212
Options restantes au 31 mars 2008	23 630	292 050	216 584	35 276	248 870	39 546	180 807	29 606	1 066 369
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 31 mars 2008	23 630	292 050	216 584	35 276	248 870	39 546	180 807	29 606	1 066 369

(1) À la suite du départ de bénéficiaires.

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES DURANT L'EXERCICE
PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE AUX DIX SALARIÉS DE L'ÉMETTEUR
DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ÉLEVÉ**

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options attribuées	Nombres d'actions correspondantes	Prix d'exercice (En €)
Rallye	01/10/2007	31/03/2013	Options de souscription	52 434	52 434	48,73
Rallye	01/10/2007	31/12/2010	Actions gratuites	9 204	9 204	na
Groupe GO Sport	22/05/2007	21/11/2012	Options de souscription	6 400	6 400	70,59

**OPTIONS DÉTENUES SUR L'ÉMETTEUR ET SUR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE LEVÉES DURANT
L'EXERCICE PAR LES DIX SALARIÉS DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ**

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options levées	Nombres d'actions correspondantes	Prix d'exercice (En €)
Rallye	04/06/2003	04/12/2008	Options de souscription	63 800	63 800	29,51
Rallye	09/06/2004	09/12/2009	Options de souscription	5 000	5 000	41,38
Groupe GO Sport	03/04/2003	03/10/2008	Options de souscription	1 600	1 600	38,22

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ – GESTION DES RISQUES

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RALLYE

Politique d'investissements

En 2007, Rallye et ses filiales holdings ont principalement renforcé leur participation dans Casino à travers l'acquisition de 1 630 502 actions ordinaires en janvier et février 2007 suite à l'exercice à leur échéance d'options d'achat Casino acquises en mai 2005. Rallye et ses filiales holdings ont également procédé à l'acquisition de 2 millions d'options d'achat sur actions ordinaires Casino en mars 2007. Le montant total de cet investissement s'est élevé à 120 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2006, les investissements de Rallye et de ses filiales holdings ont consisté essentiellement en un investissement complémentaire net de 32 millions d'euros dans le portefeuille d'investissements.

Les filiales opérationnelles du Groupe ont réalisé des investissements dont le montant annuel a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

(En millions d'euros)	2007	2006
	1 111	1 000

Les investissements des sociétés opérationnelles sont développés dans le rapport de gestion au niveau du panorama des activités. Pour plus d'informations sur la stratégie des filiales opérationnelles du Groupe, il convient de se référer à la partie « Évolutions et perspectives » page 22 du présent rapport annuel.

Rallye, en tant que holding de contrôle de deux sociétés opérationnelles présentes pour Casino dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire et pour Groupe GO Sport dans la distribution d'articles de sport, n'a pas de concurrent auquel se comparer. Les positions concurrentielles de Casino et de Groupe GO Sport sont détaillées dans leur document de référence 2007 respectif.

Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Les évolutions récentes et perspectives du Groupe sont décrites page 22 du présent rapport annuel.

GESTION DES RISQUES

Risques de marché

Les risques de marché sont gérés de façon indépendante par les deux principales filiales opérationnelles de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) et par Rallye en tant que maison mère.

Au sein de chacune de ces entités, la gestion des risques de liquidité, de change et de taux est organisée de façon centralisée sous la responsabilité de la direction financière, qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et rapporte à la direction générale.

Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont détaillés en note 20 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2007.

RISQUES OPÉRATIONNELS

En tant que holding, Rallye n'est pas concerné par ce type de risques. En revanche, Casino et Groupe GO Sport, dans le cadre de leur activité courante, sont exposés à un certain nombre de risques, dont principalement :

Risques liés à l'approvisionnement

Casino référence environ 46 500 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux. De plus, Casino bénéficie en France, à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique (représentant environ 943 111 m² sur 30 sites) réparti sur tout le territoire national et qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

Le marché des articles de sport est, quant à lui, caractérisé par une forte concentration de l'assortiment autour d'un nombre limité de fournisseurs. Ainsi, Groupe GO Sport développe un partenariat avec ses fournisseurs, qui s'appuient sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques. Les quatre principaux fournisseurs (Nike, Adidas, Puma et Asics) réalisent 43 % des achats réceptionnés.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Chez Casino, ces réseaux représentaient 55 % des points de vente au 31 décembre 2007, concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés est pris en compte dans le cadre du crédit management. Chez Groupe GO Sport, l'intégralité des magasins est détenue en propre, hormis 28 magasins franchisés, essentiellement en Arabie saoudite.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque « Spar », pour laquelle il bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

Risques crédit clientèle

À travers ses filiales spécialisées dans le crédit à la consommation (Banque du groupe Casino, Géant Krédyt, etc.), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets, et une veille systématique est mise en œuvre.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe sont exposées aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). En 2007, l'international représentait 28,2% du chiffre d'affaires consolidé et 26,4% du résultat opérationnel courant.

Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie « Données sociales et environnementales » en pages 27 à 31 du présent rapport annuel.

RISQUES JURIDIQUES

Risques liés à la réglementation

Casino et Groupe GO Sport sont principalement soumis à toutes les législations et réglementations relatives à l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières (Casino Vacances, Banque du groupe Casino, Mercialis...). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement de magasins sont soumis, en France et dans certains pays où le Groupe est implanté, à des procédures d'autorisations administratives.

Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Litiges

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun fait exceptionnel ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur les résultats, la situation financière, le patrimoine ou la rentabilité de la société et du Groupe.

À noter toutefois que les actionnaires minoritaires de Leader Price Holding ont fait part, début avril 2007, du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et gestionnaires et ont déclaré exercer leur option de vente par anticipation. Le groupe Casino, compte tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, a réfuté cette position et a notifié aux actionnaires minoritaires la caducité de leurs droits. Il est confiant en l'issue des procédures qui pourraient être engagées à ce titre.

ASSURANCE

Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la société

Le groupe Rallye inscrit sa politique d'assurance et de gestion des risques aléatoires dans un contexte de protection de son bilan, mais aussi de suivi, notamment des objectifs suivants :

- protection du patrimoine du Groupe et des responsabilités encourues par celui-ci ;
- défense de l'intérêt des actionnaires ;
- prise en compte de la réglementation des établissements recevant du public (règles dites « ERP »).

L'analyse des risques aléatoires assurables, la souscription et la gestion des polices d'assurance ainsi que le suivi des sinistres sont gérés de façon indépendante au niveau de chacune des filiales opérationnelles du Groupe (Casino et Groupe GO Sport principalement) et de leur maison mère, la société Rallye.

Assurances souscrites

Les principales assurances mises en place par le groupe Rallye visent les risques encourus au titre :

- des dommages aux biens et perte d'exploitation consécutive ;
- de la responsabilité civile.

Les autres assurances souscrites par le Groupe concernent les assurances obligatoires, notamment, compte tenu de ses activités, l'assurance automobile, l'assurance construction (dommages ouvrage et responsabilité décennale constructeur), l'assurance des responsabilités civiles professionnelles (gestionnaire immobilier, agent de voyage, banque), la pollution accidentelle, etc.

De même, compte tenu de l'importance des flux et risques attachés, le Groupe a souscrit diverses assurances, dont un programme transport (couverture des transports domestiques et des importations) et un programme tous risques chantiers (couverture du patrimoine immobilier).

Afin de maîtriser au mieux ses coûts d'assurances et de piloter la gestion de ses risques, Casino auto assure la totalité des sinistres de fréquence (dommages aux biens, perte exploitation et responsabilité civile) par le biais de lignes de franchises absolues plafonnées par montant et par année et en excédant des franchises classiques, par le biais sa filiale de réassurances implantée au Luxembourg.

Niveau de couverture

Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe et de lui permettre de poursuivre dans les meilleures conditions financières possibles son activité.

Chez Casino, la police en vigueur est de forme « tous risques sauf » (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties existantes sur le marché de l'assurance. Sont entre autres couverts l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, les responsabilités immobilières (recours des tiers, des voisins, risques locatifs), etc. La police autorise une couverture maximale de 220 millions d'euros pour les événements majeurs (incendie, explosion) qui correspond au sinistre maximal possible et comporte certaines sous-limitations, dont 60 millions d'euros pour la perte d'exploitation. Chez Groupe GO Sport, le montant des capitaux assurés s'élève à 311 millions d'euros par an au titre de l'assurance dommages aux biens et à 301 millions d'euros au titre des pertes d'exploitation.

Assurance responsabilité civile

Cette assurance a pour vocation de couvrir les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et/ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des

prestations de service effectuées pour le compte des tiers. La police en vigueur, également de forme « tous risques sauf », couvre aussi en sous-limitation du plafond général des garanties (76 millions d'euros) les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Autres assurances

Pour les autres risques que ceux cités ci-dessus, le Groupe a souscrit des couvertures d'assurance à chaque fois qu'une obligation légale le prévoit. Il en est de même à chaque fois que la nature des risques dont il s'agit rend la couverture d'assurance utile et nécessaire et pour autant que les offres des marchés d'assurances restent en adéquation avec les garanties souhaitées.

Prévention et gestion des crises

Les mesures de prévention et de maintien de l'exploitation après sinistre font partie intégrante de la politique d'assurance du Groupe.

Comme il le fait depuis de nombreuses années, Casino a continué de procéder régulièrement en 2007, avec le support du réseau d'ingénierie des assureurs, à des audits techniques de prévention et de protection des actifs, notamment contre les risques de dommages (incendie, explosions et autres risques).

Le travail de cartographie des risques entrepris les années précédentes est toujours en process et mis à jour, qu'il s'agisse des produits dangereux, des événements naturels et autres, tant en France qu'à l'international.

Il en est de même s'agissant du risque « produit », pour lequel Casino a également poursuivi une démarche de prévention active vis-à-vis des fabricants et fournisseurs pour ce qui concerne le respect qualitatif des produits proposés à la clientèle, dont ceux à marque propre. Les outils de traçabilité, de retrait et ou de rappel des produits continuent de compléter le dispositif en place.

En cas de sinistre grave susceptible d'impacter durablement l'exploitation d'un site, Rallye et ses filiales disposent des moyens humains et techniques ainsi que des conseils appropriés pour intervenir rapidement et préserver au maximum, en fonction des circonstances, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

Rallye et ses filiales disposent également des supports nécessaires pour gérer de la façon la plus appropriée toute situation de crise ou sinistre d'intensité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES – POLITIQUE D'INFORMATION

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général.

Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité des dirigeants de la société.

ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 6 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 161 dudit document pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et en page 190 en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, qui contiennent des observations.

Le Président-Directeur Général – Jean-Charles NAOURI

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 54 à 126, 130 à 150, 127, 151 et 6 à 51 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mai 2007 sous le numéro D 07-441 ;
- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 50 à 111, 114 à 127, 112, 128 et 6 à 47 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mai 2006 sous le numéro D 06-0472.

Les chapitres des documents de référence n° D 07-441 et D 06-0472 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

- KPMG Audit Département de KPMG SA, 1, cours Valmy – 92923 Paris-La Défense Cedex, représenté par Mme Catherine CHASSAING, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1993 et renou-

velé successivement par les assemblées générales ordinaires des 6 juin 2001 et 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- Ernst & Young et Autres, 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, représenté par M. Henri-Pierre NAVAS, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

- M. Patrick-Hubert PETIT, 1, cours Valmy – 92923 Paris-La Défense Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- M. Philippe PEUCH-LESTRADE, 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996 et renouvelé par les assemblées générales ordinaires des 1^{er} juin 1999 et 8 juin 2005 pour une durée respective de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Didier CARLIER – Directeur général adjoint

Téléphone : 01 44 71 13 73

Télécopie : 01 44 71 13 70

E-mail : info@rallye.fr

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC – INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) et, le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société, les informations financières historiques de la société et de ses filiales Casino et Groupe GO Sport pour les deux derniers exercices, notamment les comptes consolidés établis selon les normes françaises, peuvent être consultés au siège social de Rallye.

Une fois par an, les analystes et journalistes sont conviés à une réunion au cours de laquelle sont commentés les résultats de l'année écoulée. Les communiqués de la société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques de la société déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) sont disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse www.rallye.fr. Un exemplaire du document de référence peut être obtenu au siège de la société, 32, rue de Ponthieu, 75008 Paris.

Le document d'information annuel requis en application de la directive 2003/71/CE mentionnant toutes les informations publiées et rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois est disponible sur le site Internet de la société.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la société en application des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse <http://www.rallye.fr/bin/documentation.asp>, et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique par le biais du diffuseur professionnel Business Wire.

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » et aux pages du présent document de référence. Les informations non applicables à Rallye sont indiquées en « na ».

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	PAGES
1. Personnes responsables	191
2. Contrôleurs légaux des comptes	43 et 190
3. Informations financières sélectionnées	4 et 5
4. Facteurs de risque	106 à 113, et 187 à 189
5. Informations concernant l'émetteur	
• 5.1 Histoire et évolution de la société	172, 182 et 191
• 5.2 Investissements	9, 17, 18 et 187
6. Aperçu des activités	
• 6.1 Principales activités	11
• 6.2 Principaux marchés	11 à 18
• 6.3 Événements exceptionnels	n./a.
• 6.4 Dépendances éventuelles	n./a.
• 6.5 Position concurrentielle	187
7. Organigramme	
• 7.1 Description du Groupe	4, 32 à 43, et 182
• 7.2 Liste des filiales	11 à 18, et 131 à 137
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
• 8.1 Immobilisations corporelles importantes	78 à 80
• 8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la société	27
9. Examen de la situation financière et du résultat	
• 9.1 Situation financière	54, 55, 140 et 141
• 9.2 Résultat d'exploitation	56 et 142
10. Trésorerie et capitaux	
• 10.1 Informations sur les capitaux	57, 92 à 95, 149 et 150
• 10.2 Flux de trésorerie	59, 60 et 143
• 10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	101 à 104
• 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	111 à 113
• 10.5 Sources de financement attendues	n./a.
11. Recherche et développement, brevets et licences	n./a.
12. Information sur les tendances	6 à 9, 22 et 23
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n./a.
14. Organes d'administration et de direction	2 et 32
15. Rémunérations et avantages	
• 15.1 Montants des rémunérations versées et avantages en nature	40, 41, 129 et 155
• 15.2 Sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	n./a.
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
• 16.1 Date d'expiration des mandats actuels	32
• 16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	162
• 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	46 et 47
• 16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	32
17. Salariés	
• 17.1 Nombre de salariés	19, 116, 117 et 155
• 17.2 Participation et stock-options	32 à 39 et 42
• 17.3 Participation des salariés dans le capital	n./a.

TABLE DE CORRESPONDANCE

18. Principaux actionnaires

• 18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	24 et 178
• 18.2 Existence de droits de vote différents	173 et 174
• 18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	24, 43 et 178
• 18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	n./a.

19. Opérations avec des apparentés 181

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

• 20.1 Informations financières historiques	160
• 20.2 Informations financières pro forma	n./a.
• 20.3 États financiers	54 à 57, et 140 à 142
• 20.4 Vérification des informations historiques annuelles	138, 161 et 190
• 20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2007
• 20.6 Informations financières intermédiaires et autres	22
• 20.7 Politique de distribution des dividendes	95 et 184
• 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	188
• 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	187

21. Informations complémentaires

• 21.1 Capital social	24 à 26, et 175 à 181
– 21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	172
– 21.1.2 Actions non représentatives du capital	n./a.
– 21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	179 et 180
– 21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	25, 26, 150 et 185
– 21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	n./a.
– 21.1.6 Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	n./a.
– 21.1.7 Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	179
• 21.2 Acte constitutif et statuts	172 à 174
– 21.2.1 Objet social de l'émetteur	172
– 21.2.2 Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	45 à 48
– 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	173
– 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	173
– 21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	173
– 21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	n./a.
– 21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires	178
– 21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n./a.

22. Contrats importants 181

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts n./a.

24. Documents accessibles au public 191

25. Informations sur les participations 131 à 137

Règlement général de l'AMF



Conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 mai 2008. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Conception et réalisation : EURO RSCG C&O

Crédits photo : Agence Editing / Jean-Marie Huron ;

Agence Editing / Anne Van der Stegen ; Photothèque Groupe Casino ; Groupe Go Sport, DR

